

LA COMMISSION D'ENQUÊTE SUR L'OCTROI
ET LA GESTION DES CONTRATS PUBLICS
DANS L'INDUSTRIE DE LA CONSTRUCTION

SOUS LA PRÉSIDENCE DE L'HONORABLE
FRANCE CHARBONNEAU, J.C.S., présidente
M. RENAUD LACHANCE, commissaire

AUDIENCE TENUE AU 500, BOUL. RENÉ-
LÉVESQUE OUEST À MONTRÉAL (QUÉBEC)

LE 13 MARS 2013

VOLUME 70

CLAUDE MORIN et DANIELLE BERGERON
Sténographes officiels

RIOPEL GAGNON LAROSE & ASSOCIÉS
215, rue St-Jacques, Bureau 1020
Montréal (Québec) H2Y 1M6

COMPARUTIONS

POUR LA COMMISSION :

Me PAUL CRÉPEAU,
Me KEITH RITI

INTERVENANTS :

Me PHILIPPE BERTHELET pour la Ville de Montréal
Me SIMON LAROSE pour le Procureur général du Québec
Me BENOIT BOUCHER pour le Procureur général du Québec
Me ESTELLE TREMBLAY POUR LE Parti québécois
Me LOUIS MIVILLE-DESCHÊNES pour M. François Perreault
Me JULIE ROBERGE pour le Directeur général des élections du Québec
M. YURI TREMBLAY pour l'Union des municipalités du Québec
Me DANIEL ROCHEFORT pour l'Association de la construction du Québec
Me CAROLINE ISABELLE pour Ville de Laval
Me MICHEL DORVAL pour Union Montréal
Me DENIS HOULE pour l'Association des constructeurs de routes et grands travaux du Québec
Me SIMON LAPLANTE pour l'Association des constructeurs de routes et grands travaux du Québec
Me ANDRÉ DUGAS pour le Parti libéral du Québec
Me FRANÇOIS-XAVIER ROBERT pour l'Ordre des ingénieurs du Québec
Me GASTON GAUTHIER pour le Barreau du Québec
Me JULIE-MAUDE GREFFE pour le Directeur des poursuites criminelles et pénales

TABLE DES MATIÈRES

	PAGE
LISTE DES PIÈCES	4
PRÉLIMINAIRES	6
FRANÇOIS PERREAULT	
INTERROGÉ PAR Me PAUL CRÉPEAU	9
CONTRE-INTERROGÉ PAR Me DENIS HOULE	236
CONTRE-INTERROGÉ PAR Me ESTELLE TREMBLAY	240
CONTRE-INTERROGÉ PAR Me ANDRÉ DUGAS	245
CHARLES MEUNIER	
INTERROGÉ PAR Me CLAUDINE ROY	250

LISTE DES PIÈCES

	PAGE
45P-546 : Facturation entre Genivar et différentes entreprises	18
45P-547 : Données du Directeur général des élections du Québec (DGE) concernant les dons faits par François Perreault et sa conjointe aux partis politiques municipaux.	126
45P-548 : Valeur des contrats octroyés à Genivar Inc. et à ses consortiums par la Ville de Montréal (2002 et 2011)	145
45P-549 : Contrats de Genivar inc. avec la Ville de Montréal entre 2002 et 2011.	163
45P-550 : Tableaux représentant le nombre de contrats, la valeur des contrats et part de marché de six firmes de génie civil pour l'octroi des contrats de conception des plans et devis et de	

	surveillance des travaux du MTQ 1997 à 2012	178
45P-551 :	Données du Directeur général des élections du Québec (DGE) concernant les dons faits par François Perreault et sa conjointe aux partis politiques provinciaux.	211
45P-552 :	Graphique des contributions faites aux partis qui ont formé un gouvernement de 1996 à 2011 par des personnes à l'emploi de Genivar et par certains de leurs proches	226
45P-553 :	Contributions faites aux deux partis qui ont formé un gouvernement de 1996 à 2011, par des personnes à l'emploi de Genivar par certains de leurs proches.	235

1 L'AN DEUX MILLE TREIZE, ce treizième (13e) jour du
2 mois de mars,

3

4 PRÉLIMINAIRES

5

6 LA PRÉSIDENTE :

7 Bon matin à tous. Si les avocats peuvent
8 s'identifier, s'il vous plaît.

9 Me PAUL CRÉPEAU :

10 Bon matin, Madame la Présidente. Alors, Paul
11 Crépeau pour la Commission.

12 Me KEITH RITI :

13 Bonjour. Keith Riti pour la Commission.

14 Me PHILIPPE BERTHELET :

15 Philippe Berthelet pour la Ville de Montréal.

16 Me SIMON LAROSE :

17 Simon Larose pour le Procureur général du Québec.

18 Me BENOIT BOUCHER :

19 Madame, Monsieur, Benoit Boucher pour le Procureur
20 général du Québec.

21 Me ESTELLE TREMBLAY :

22 Bonjour. Estelle Tremblay du Parti québécois.

23 Me LOUIS MIVILLE-DESCHÊNES :

24 Louis Miville-Deschênes, je représente monsieur
25 Perreault.

1 Me JULIE ROBERGE :

2 Julie Roberge pour le Directeur général des
3 élections du Québec.

4 M. YURI TREMBLAY :

5 Bonjour. Yuri Tremblay pour l'Union des
6 municipalités du Québec.

7 Me DANIEL ROCHEFORT :

8 Daniel Rochefort pour l'Association de la
9 Construction du Québec.

10 Me CAROLINE ISABELLE :

11 Bonjour. Caroline Isabelle pour Ville de Laval.

12 Me MICHEL DORVAL :

13 Bon matin. Michel Dorval pour Union Montréal.

14 Me DENIS HOULE :

15 Bonjour. Denis Houle et Simon Laplante pour
16 l'Association des constructeurs de routes et grands
17 travaux du Québec.

18 Me ANDRÉ DUGAS :

19 Bonjour. André Dugas pour le Parti libéral du
20 Québec.

21 Me FRANÇOIS-XAVIER ROBERT :

22 Bonjour. François-Xavier Robert pour l'Ordre des
23 ingénieurs du Québec.

24 Me GASTON GAUTHIER :

25 Bonjour. Gaston Gauthier, Barreau du Québec.

1 Me JULIE-MAUDE GREFFE :

2 Bon matin. Julie-Maude Greffe pour le Directeur des
3 poursuites criminelles et pénales.

4 LA PRÉSIDENTE :

5 Parfait. Alors, nous pouvons poursuivre. Maître
6 Crépeau.

7 LA GREFFIÈRE :

8 Si vous voulez vous lever pour être assermenté,
9 s'il vous plaît.

10

11

12

1 L'AN DEUX MILLE TREIZE, ce treizième (13e) jour du
2 mois de mars,

3

4 A COMPARU :

5

6 FRANÇOIS PERREAULT,

7

8 LEQUEL, affirme solennellement ce qui suit :

9

10 INTERROGÉ PAR Me PAUL CRÉPEAU :

11 Q. **[1]** Bon matin, Monsieur Perreault.

12 R. Bonjour.

13 Q. **[2]** On va reprendre un petit peu où on a laissé
14 hier, mais peut-être juste avant de faire un pas en
15 avant, on a traité de situations. Vous nous avez
16 parlé, entre autres, des contrats qui vous étaient,
17 je vais dire « attribuer », non pas dans la forme
18 légale, mais quand monsieur Trépanier vous avisait
19 « vous allez obtenir le contrat, vous serez en
20 consortium avec telle et telle entreprises », vous
21 nous avez dit que ça s'est vérifié dans quatre-
22 vingt-dix, quatre-vingt-quinze pour cent (90 %-
23 95 %) des cas.

24 R. Oui. Tout à fait, oui.

25 Q. **[3]** Je vous demande spécifiquement, vous souvenez-

1 vous s'il est déjà arrivé une fois ou un contrat
2 dont vous pourriez vous souvenir, où on vous
3 avait... monsieur Trépanier vous avait indiqué que
4 vous auriez le contrat et que vous ne l'avez pas
5 obtenu?

6 R. Dans le cas de Genivar, non. Dans le cas d'une
7 autre firme, je ne me souviens plus laquelle, je
8 sais que c'est déjà arrivé.

9 Q. **[4]** C'est arrivé.

10 R. C'est déjà arrivé.

11 Q. **[5]** Et vous êtes venu à le savoir de quelle façon?

12 R. Bien, parce qu'on savait d'avance, là, qui étaient
13 ceux qui devaient obtenir ces contrats-là et il y a
14 eu un mauvais document, une mauvaise offre de
15 service. Et, honnêtement, je ne me souviens pas
16 c'était qui, là, mais ils sont arrivés un rang trop
17 bas et puis il ne l'ont pas eu.

18 Q. **[6]** O.K.

19 R. Oui.

20 Q. **[7]** Mais, ça a été... quand vous dites « on le sait
21 d'avance », alors vous êtes informé par monsieur
22 Trépanier que vous allez l'avoir. Et savez-vous si
23 les autres collusionnaires, eux sont informés
24 qu'ils ne l'auront pas? C'est le rôle de monsieur
25 Lalonde, ça?

1 R. Ah oui, tout à fait, tout le monde est informé,
2 c'est... le message est très clair, là. Ceux qui
3 sont pressentis pour avoir le projet le savent tous
4 et ceux qui sont là simplement pour suivre la
5 parade, là, le savent aussi.

6 Q. **[8]** O.K. Alors, dans le cas des contrats chez
7 Genivar, vous avez un score à cent pour cent
8 (100 %) ?

9 R. Dans notre cas, oui, je pense.

10 Q. **[9]** O.K. Vous nous avez parlé aussi des remises
11 d'argent à monsieur Trépanier. Évidemment, tant et
12 aussi longtemps qu'il est à l'emploi d'Union
13 Montréal, vous nous dites que ces remises-là sont
14 faites principalement à son bureau ?

15 R. À son bureau d'Union Montréal.

16 Q. **[10]** Oui. Ça, c'était sur rue St-Jacques ?

17 R. Sur la rue St-Jacques.

18 Q. **[11]** O.K. Et à un moment donné on sait dans
19 l'histoire que monsieur Trépanier a quitté Union
20 Montréal. Où se sont faites... est-ce qu'il y a eu
21 d'autres remises après ?

22 R. Il a dû y en avoir d'autres, là, parce que ça s'est
23 étalé jusqu'en deux mille huit (2008), là, ce
24 système-là. Il est déjà venu à nos bureaux. Il est
25 déjà venu à nos bureaux, là, où il arrêtait devant

1 le bureau, puis je sortais dehors, là, pour aller
2 lui remettre, là.

3 Q. **[12]** O.K. Et dans vos bureaux à l'intérieur ou même
4 dans votre bureau chez Genivar, est-ce qu'il y a
5 déjà eu des remises d'argent?

6 R. Non, je ne crois pas, t'sais. C'était plus sur le
7 trottoir, t'sais.

8 Q. **[13]** O.K. Quelque chose de rapide. On passe...

9 R. De rapide, oui.

10 Q. **[14]** On passe l'enveloppe.

11 R. De rapide.

12 Q. **[15]** O.K. Et à part peut-être cet événement-là,
13 d'autres endroits, des restaurants, des endroits
14 publics?

15 R. Jamais des restaurants, jamais d'endroits publics.

16 Q. **[16]** Si je vous parle du deuxième bureau de
17 monsieur... de monsieur Trépanier, est-ce que ça
18 vous dit quelque chose?

19 R. Oui. Bon. Il avait pris un bureau, là, je me
20 souviens, tout près du 357 dont on a parlé, là.

21 Q. **[17]** Oui.

22 R. Alors, je pense, une fois, c'est là je suis allé.
23 Une fois, c'est là je suis allé.

24 Q. **[18]** O.K. Bon. Connaissez-vous monsieur Robert
25 Marcil?

1 R. Oui. Je connais Robert Marcil.

2 Q. **[19]** O.K. Vous le connaissez depuis quand?

3 R. Robert Marcil, je le connais depuis... Nous, on a
4 fait des travaux d'ingénierie à Ville LaSalle dans
5 les années quatre-vingt-dix (90), je dirais, là, et
6 puis je l'ai connu là.

7 Q. **[20]** O.K.

8 R. Et après ça, je l'ai connu à la Ville de Montréal.
9 C'était notre client. Monsieur Marcil était notre
10 client. Alors j'avais des relations
11 professionnelles avec lui. C'était des...

12 Q. **[21]** Sur une base...

13 R. On avait des comptes à rendre, là.

14 Q. **[22]** O.K.

15 R. Professionnellement, sur nos contrats, à monsieur
16 Marcil.

17 Q. **[23]** Avec monsieur Marcil. O.K. Et outre la
18 relation professionnelle, vous, avez-vous déjà
19 entretenu une relation plus personnelle avec
20 monsieur Marcil?

21 R. Non. Pas vraiment, non.

22 Q. **[24]** Monsieur Lortie, chez vous, savez-vous si
23 monsieur Lortie entretenait une relation plus
24 personnelle, d'amitié?

25 R. Oui.

1 Q. **[25]** Avec monsieur Lortie?

2 R. Oui. Ils se connaissaient, leurs femmes se
3 connaissaient, alors ils avaient entretenu une
4 relation plus...

5 Q. **[26]** O.K.

6 R. Plus personnelle.

7 Q. **[27]** Plus personnelle, et les femmes se
8 connaissaient. Savez-vous si ces gens-là se
9 fréquentaient en dehors du cadre du travail?

10 R. Honnêtement, je ne suis pas témoin de ça, à savoir
11 s'ils se fréquentaient, là. Je n'en suis pas
12 témoin, là. Mais...

13 Q. **[28]** O.K. Le fait que monsieur Lortie...

14 (09:39:22)

15 LA PRÉSIDENTE :

16 Q. **[29]** Non mais est-ce que monsieur Lortie vous l'a
17 déjà dit?

18 R. Non. Pas vraiment, non.

19 Me PAUL CRÉPEAU :

20 Q. **[30]** O.K. Le fait que monsieur Lortie entretienne
21 une relation d'amitié avec monsieur Marcil,
22 j'imagine que ça n'a pas nui, ça, au travail, pour
23 Genivar?

24 R. Honnêtement, là, ça n'a rien changé. Pour ce qui
25 est de l'obtention de nos contrats, là, ça ne

1 change absolument rien. Avec le système que je vous
2 ai décrit hier, c'est ça qui était l'important.
3 Alors, qu'il ait des bonnes relations avec Robert
4 Marcil, pour vous dire bien franchement, c'était
5 plus important que moi j'aie des bonnes relations
6 professionnelles avec monsieur Marcil, pour la
7 bonne conduite de nos dossiers. Parce que malgré
8 tout ce qu'on a pu entendre sur monsieur Marcil, il
9 était quand même très exigeant au niveau du rendu
10 de nos dossiers techniques. Alors, c'est moi qui
11 recevais les appels quand il y avait des problèmes,
12 des problèmes de livraison ou quoi que ce soit.

13 Q. **[31]** O.K. C'est vous qui répondiez au nom de
14 Genivar.

15 R. Oui.

16 Q. **[32]** O.K. Hier vous avez abordé la question du
17 financement. Alors on a parlé, vous avez eu une
18 demande, à un moment donné, d'un montant
19 forfaitaire de deux cent mille dollars (200 000 \$),
20 et une demande d'une ristourne de trois pour cent
21 (3 %) sur vos honoraires sur les contrats de la
22 Ville de Montréal.

23 R. Exact.

24 Q. **[33]** O.K. Il fallait payer ça.

25 R. Exact.

1 Q. **[34]** Comment est-ce que ça s'est payé, ça?

2 R. Bon. Écoutez. En deux mille dix (2010), février
3 deux mille dix (2010), il y a eu un reportage à
4 Radio-Canada où on avait annoncé que des fausses
5 factures avaient été découvertes chez Genivar, qui
6 a déclenché toute une crise chez nous, qui a
7 déclenché tout un processus de vérification
8 interne, et on a trouvé beaucoup de fausses
9 factures ou de factures douteuses, là, de
10 compagnies qui n'existent pas, à toutes fins
11 pratiques, et ce stratagème-là, de fausses
12 factures, bien, était le stratagème pour aller
13 chercher de l'argent comptant pour pouvoir faire
14 ces versements-là.

15 Q. **[35]** O.K. Alors, quand vous dites que ça a
16 déclenché une enquête chez vous, chez Genivar,
17 cette enquête-là, est-ce que les résultats vous ont
18 surpris, vous, personnellement?

19 R. Bien, non, ils ne m'ont pas surpris. Je n'avais pas
20 vu l'ampleur de toutes ces factures-là, parce que
21 j'en voyais passer, parce que moi, dans mes
22 responsabilités, surtout des factures de sous-
23 traitants, je dois les signer. Alors souvent, vous
24 allez voir, là, sur toutes ces factures-là, il y a
25 la signature du premier qui approuve la facture, et

1 il y a ma signature par-dessus. Donc, j'en ai vu
2 plusieurs, puis je savais bien, là, tu sais, que
3 c'était ça.

4 Il y en a d'autres que je n'ai jamais vues
5 passer, mais je ne les ai pas signées, je ne les ai
6 jamais vues passer, et il y en a au moins une, à ma
7 souvenance, qui émane de moi.

8 Q. **[36]** O.K.

9 R. C'est moi qui ai fait la démarche.

10 Q. **[37]** Celle-là, ce n'était pas une surprise.

11 R. Non.

12 Q. **[38]** O.K.

13 LA PRÉSIDENTE :

14 Q. **[39]** Je comprends, selon ce que vous venez de dire,
15 que ce n'était pas une surprise, de toute façon,
16 parce que vous le saviez.

17 R. Exact.

18 Q. **[40]** Vous venez de dire que, donc, les factures que
19 vous signiez, c'était des fausses factures, et
20 c'était à votre connaissance que vous signiez ces
21 fausses factures-là.

22 R. C'était à ma connaissance. Tout à fait. Oui.

23 Q. **[41]** Parfait.

24 Me PAUL CRÉPEAU :

25 Q. **[42]** Alors, l'ampleur vous a un peu surpris, là.

1 Chez Genivar, combien de fausses factures ou de
2 factures douteuses... On va les appeler des fausses
3 factures ce matin, là.

4 R. Oui.

5 Q. **[43]** Combien en avez-vous identifié lors de cette
6 enquête-là?

7 R. Il y en a eu dix-sept (17).

8 Q. **[44]** O.K. Je vais vous demander, en fait, Madame
9 Blanchette, de nous projeter le document, et qu'on
10 va produire, Madame la Présidente, sous la cote, et
11 là on est rendu à P45...

12 LA GREFFIÈRE :

13 546.

14 Me PAUL CRÉPEAU :

15 546. Alors ça sera à l'onglet 1, Madame Blanchette.

16

17 45P-546 : Facturation entre Genivar et
18 différentes entreprises

19

20 Q. **[45]** Alors on voit, immédiatement, Monsieur
21 Perreault, une première facture. Et je vous indique
22 que dans les prochaines minutes on va passer à
23 travers les dix-sept (17) factures en question.

24 R. D'accord.

25 Q. **[46]** Je comprends que Genivar les a remises aux

1 enquêteurs de la Commission, ces factures-là?

2 R. Exactement.

3 Q. **[47]** Vous avez eu la chance de les revoir avec les
4 enquêteurs...

5 R. Je les ai revues.

6 Q. **[48]** ... au cours des dernières semaines, discuter
7 avec eux, faire vos indi... Alors, vous nous ferez
8 vos commentaires. Et pour les fins des travaux de
9 la Commission, j'indique qu'on a vu à caviarder les
10 noms et les adresses des personnes qui ne sont pas
11 concernées par les travaux.

12 Cette première-là, dont évidemment la
13 qualité est beaucoup moins bonne, je vais vous
14 demander peut-être, Madame Blanchette, de nous la
15 faire descendre un peu pour qu'on voie les montants
16 qui apparaissent et le corps de la facture. On voit
17 une facture du dix-sept (17) septembre deux mille
18 sept (2007) adressée à Genivar, évidemment. On voit
19 en bas le montant, d'abord le montant global, qui
20 est à cinquante-cinq mille sept cent vingt et un
21 dollars et cinquante-cinq sous (55 721,55 \$) et
22 remettre le chèque à monsieur Lortie. Bon. Pouvez-
23 vous nous expliquer ce que vous savez de cette
24 facture-là?

25 R. Bien, ça c'est une facture qui ne m'est pas passée

1 entre les mains, que je n'ai pas vue passer. Alors,
2 je ne peux pas... je ne sais pas d'où elle vient.
3 Je ne connais pas l'entreprise. Maintenant, tout ce
4 que je peux vous dire c'est que c'est évident, là,
5 c'est une des fausses factures qui a été passée
6 dans l'entreprise. Et vous voyez tous les codes,
7 là, là-dessus, là, V107 440, tout ça, c'est les
8 numéros de projets sur lesquels ces montants-là,
9 chez nous, sont impartis. Alors, ça n'a rien à voir
10 avec la destination, après ça, avec l'argent qui
11 émane de cette fausse facture-là. Mais, pour des
12 fins comptables, là, vous voyez, c'est « service
13 spécialisé, coffrage et soutènement, validation,
14 estimation échangeur », ta ta ta, bon. On s'entend,
15 là, c'est des services fictifs, là, ces services-là
16 n'ont jamais été rendus.

17 Q. **[49]** Ils n'ont pas été rendus?

18 R. Ils n'ont jamais été rendus, ils ont été appliqués
19 à un projet en particulier où c'était crédible, ça
20 faisait du sens.

21 LA PRÉSIDENTE :

22 Q. **[50]** Et comment savez-vous que ces services-là
23 n'ont jamais été rendus puisque la facture, de
24 toute façon, ne vous est pas adressée?

25 R. Parce qu'on a enquêté. On a enquêté et notre

1 enquêteur, chez nous, a contacté l'ensemble de ces
2 entreprises-là et ce sont toutes des entreprises
3 bidon. Alors, il n'y a pas de service qui a été
4 rendu.

5 Me PAUL CRÉPEAU :

6 Q. **[51]** Même, en fait, est-ce qu'on a toutes... est-ce
7 que vos enquêteurs ont retrouvé toutes ces
8 entreprises-là?

9 R. Toutes.

10 Q. **[52]** O.K. Alors, expliquez-nous le stratagème,
11 cette entreprise-là, qui s'appelle Construction
12 rénovation, on voit les lettres RLM, là? D'abord,
13 est-ce qu'elle existait cette entreprise-là ou
14 c'est tout simplement une facture?

15 R. Ce sont toutes des entreprises qui ont probablement
16 été... qui ont existé à un moment donné, là, mais
17 c'était des entreprises éphémères...

18 Q. **[53]** Oui.

19 R. ... hein, qui ferment après un an, deux ans. Et qui
20 sont des entreprises inactives, bidon. Donc, je ne
21 la connais pas cette entreprise-là. C'est tout ce
22 que je peux dire là-dessus, mais...

23 Q. **[54]** Qui est éphémère parce que j'imagine qu'à un
24 moment donné, cette entreprise-là, elle aussi devra
25 payer de l'impôt puis elle ne paiera pas son...

1 elle va disparaître, là, c'est ça que vous
2 appelez...

3 R. Écoutez... Oui, exactement.

4 Q. **[55]** ... une entreprise éphémère?

5 R. Parce que, écoutez, ces entreprises-là font une
6 facture pour services rendus, les services sont
7 payés et ils gardent dix (10), quinze pour cent
8 (15 %) et ils nous remettent la balance en argent
9 comptant.

10 Q. **[56]** O.K.

11 R. Alors, c'est ça le stratagème.

12 LA PRÉSIDENTE :

13 Q. **[57]** Alors, quand vous dites que ces compagnies-là
14 n'existent pas, elles existent au registre des
15 entreprises...

16 R. Oui.

17 Q. **[58]** ... mais elles n'existent pas en tant que...
18 activement dans le domaine de la construction,
19 elles ne servent qu'à faire des factures?

20 R. Exactement.

21 Q. **[59]** O.K.

22 M. RENAUD LACHANCE, commissaire :

23 Q. **[60]** Moi, je m'intéresse un peu à votre système de
24 codification. Le premier montant est tout chargé à
25 M106372, c'est quel type de client, ça, M106?

1 R. Ça peut être n'importe quoi. Ça ne veut pas dire
2 que c'est un client Ville de Montréal. M106, je ne
3 peux pas savoir...

4 Q. **[61]** Mais c'est un numéro de client, c'est un
5 numéro de projet, comme...

6 R. C'est un numéro de projet chez nous, un projet
7 actif. Alors, ça a été imputé dans ce projet-là
8 parce qu'il y avait de la place, probablement, sur
9 le projet. Tu sais, il y avait une certaine marge
10 de manoeuvre sur le projet, alors ça a été imputé
11 là. Tu sais, quand vous me demandiez, hier, là :
12 « Ça doit faire un trou, deux cent mille (200 000),
13 dans la comptabilité de Genivar », regardez, c'est
14 comme ça que c'est... que c'est éparpillé dans
15 l'ensemble de nos... des projets comme étant une
16 dépense, simplement, là, d'un sous-traitant.

17 Q. **[62]** Mais quand c'est imputé à un projet, celui qui
18 a le projet, qui est derrière l'entreprise,
19 derrière le projet, vous a remboursé cette facture-
20 là aussi? Vous l'imputez...

21 R. Ah! non, non, pas du tout.

22 Q. **[63]** ... au coût du projet...

23 R. Non, non, pas du tout. Pas du tout. Parce que la
24 plupart de ces projets-là sont des contrats
25 forfaitaires, pour la plupart, là. En d'autres

1 termes, c'est nous, délibérément, qui avons amputé
2 la rentabilité de ce projet-là.

3 Q. [64] Pour la plupart...

4 R. Le projet se fait amputer de seize mille cinq cents
5 dollars (16 500 \$).

6 Q. [65] Pour la plupart mais pas la totalité. Un
7 projet...

8 R. La totalité.

9 Q. [66] Vous êtes sûr de ça, vous?

10 R. Sûr. Jamais...

11 Q. [67] C'est votre rapport de vérification interne
12 qui vous l'a dit?

13 R. Oui. Jamais ces montants-là n'ont été refacturés,
14 par exemple, au client. Jamais.

15 Q. [68] Est-ce que votre rapport de vérification
16 interne couvrait cette dimension-là?

17 R. Je pourrais... pas nécessairement.

18 Q. [69] Mais comment vous faites pour l'affirmer...

19 R. Je vous le dis, moi, là.

20 Q. [70] ... haut et fort?

21 R. Je vous le dis, moi, là, parce que je les connais,
22 quand même. Je connais quand même les opérations
23 chez nous et je connais les... jamais on n'aurait
24 pu refacturer des sous-traitances. De toute façon,
25 dans la plupart...

1 Q. [71] Vous venez de me dire que vous ne connaissez
2 pas qu'est-ce qui se cache derrière le code qui est
3 là, comment vous faites pour affirmer, haut et
4 fort, que c'est des projets à tarif forfaitaire, ça
5 peut être un projet...

6 R. Bien, celui-là, je le vois, c'est marqué...

7 Q. [72] ... à coût majoré (inaudible)?

8 R. Non, non, mais celui-là c'est marqué
9 « agrandissement usine de Pierrefonds ». Alors, ça
10 c'est un projet de la Ville de Montréal.

11 Q. [73] O.K.

12 R. C'est un projet forfaitaire, celui-là.

13 Q. [74] Et le deuxième?

14 R. Le deuxième, je ne le sais pas. V c'est Laval. V
15 c'est Laval, alors c'est un projet qui a été fait à
16 Laval. Pour la Ville de Laval... non, pas
17 nécessairement pour la Ville de Laval mais qui a
18 été fait à Laval. Je ne sais pas c'est quel projet.
19 Mais la plupart de nos projets sont forfaitaires.
20 Quand ils sont sur une base horaire... comment je
21 pourrais dire? Je connais les processus de
22 facturation chez nous, tu sais, et jamais une sous-
23 traitance comme ça peut être refacturée. Jamais.
24 Mais je ne sais pas comment vous le démontrer mieux
25 que ça, là, mais c'est ma connaissance, là, de

1 notre mode de facturation, là.

2 Q. **[75]** Donc, quand c'est M c'est Montréal, quand
3 c'est V c'est Laval, c'est ça?

4 R. Quand c'est M c'est identifié à notre bureau de
5 Montréal, ça ne veut pas dire que c'est la Ville
6 nécessairement mais c'est notre bureau de Montréal.
7 Quand c'est V c'est le bureau de Laval.

8 Q. **[76]** O.K., mais les numéros ne permettent pas
9 d'identifier votre client en tant que tel, qui est
10 derrière ça?

11 R. Bien, là, il faut aller voir...

12 Q. **[77]** Il faudrait aller voir...

13 R. ... dans les registres de la compagnie, puis là,
14 c'est sûr qu'on le retrouverait aisément.

15 Q. **[78]** O.K., merci.

16 (09:50:44)

17 LA PRÉSIDENTE :

18 Q. **[79]** Est-ce que ce serait aussi une indication,
19 parce que vous avez plusieurs services à différents
20 endroits qui sont chargés sur cette facture-là,
21 vous indique que c'est une fausse facture, parce
22 qu'autrement, les factures se retrouvent toutes
23 dans la filière qui concerne la Ville en question
24 ou l'endroit en question, alors que là vous avez
25 une facture qui contient trois items différents

1 dans trois endroits différents?

2 R. Ça, ça arrive souvent...

3 Q. **[80]** Oui?

4 R. ... t'sais, que des factures, là, mais mises à part
5 les fausses factures, là, les factures réelles, là,
6 qui peuvent être imputées à deux projets ou à un
7 projet, mais deux phases différentes. Ça arrive
8 souvent, ça.

9 Q. **[81]** Ça veut dire que vous envoyez la facture à un
10 client?

11 R. Non, ça, c'est des factures de sous-traitants.
12 Alors, ça n'a rien à voir avec...

13 Q. **[82]** O.K., donc, c'est le même sous-traitant qui
14 fait deux ou trois...

15 R. Ça arrive.

16 Q. **[83]** O.K.

17 R. Oui.

18 Me PAUL CRÉPEAU :

19 Q. **[84]** Qui fait deux ou trois contrats puis il met
20 tout ça sur la même facture?

21 R. Tout à fait.

22 Q. **[85]** Et chez vous, à l'interne, vous faites la
23 répartition?

24 R. On le répartit, on fait la répartition.

25 Q. **[86]** Et ici, dans le cas de cette fausse facture-

1 là, c'était plus facile, pour vous, de la
2 distribuer à l'intérieur de...

3 R. Bien, oui, probablement, parce que j'imagine, le
4 contrat, par exemple, l'usine de Pierrefonds,
5 imputer quarante-huit mille cinq cents dollars
6 (48 500 \$) sur ce contrat-là, là, ça faisait mal au
7 portrait financier du projet à l'interne chez nous,
8 là.

9 Q. **[87]** O.K. Alors...

10 M. RENAUD LACHANCE, commissaire :

11 Q. **[88]** J'imagine que dans votre évaluation de
12 rendement de vos chargés de projets, celui qui
13 avait le projet de l'usine de Pierrefonds, qui se
14 voit imputer des fausses factures dans son projet
15 et qu'il a pu avoir une rémunération possiblement
16 basée sur sa performance et la rentabilité de ses
17 projets, est-ce que vous informiez ce chargé de
18 projets là que dans... que vous aviez imputé de
19 fausses...

20 R. Bien, vous allez voir, sur d'autres factures qu'on
21 va passer, souvent, là... là, ici, ce n'est pas le
22 cas, mais souvent le chargé de projets doit signer.
23 Parce qu'à une certaine époque, là, on a fait une
24 procédure où le chargé de projet doit signer
25 l'imputation d'une facture dans son projet. Alors

1 donc, ils étaient au courant, ils ont signé...

2 Q. **[89]** O.K., il était au courant qu'ils ont passé une
3 fausse facture dans son projet à lui?

4 R. Bien non, je pense qu'ils ne savaient pas que
5 c'était une fausse facture, mais ils n'ont pas posé
6 de question et ça venait du patron puis, bon, il
7 dit : « O.K., on va accepter », puis...

8 Q. **[90]** Mais sa performance est évaluée...

9 R. C'est sûr...

10 Q. **[91]** ... en fonction de comment étaient ses projets
11 puis à la fin de l'année, il ne dit pas : « Bien,
12 écoutez, ce projet-là »...

13 R. Oui, mais il faut faire attention, ça devient
14 marginal, là, dans l'ensemble du portefeuille que
15 nos chargés de projet peuvent gérer, là, ça devient
16 marginal en bout de ligne, là. Mais vous avez
17 raison, t'sais, c'est...

18 Q. **[92]** Donc, il signait une facture que son patron
19 lui envoyait sans... en ne se posant pas la... en
20 sachant que lui, il n'avait pas eu service, mais
21 son patron demandait de la signer?

22 R. Exact.

23 Me PAUL CRÉPEAU :

24 Q. **[93]** Et est-ce qu'il y a des chargés de projet qui
25 ont déjà dit: « Minute, là, celle-là n'est pas

1 passée dans mon projet, ce n'est pas une de mes
2 factures »? Est-ce que ça vous est déjà arrivé?

3 R. Je n'ai pas souvenir que c'est arrivé, là. Je n'ai
4 pas souvenir que c'est arrivé.

5 Q. **[94]** Mais c'était une demande du patron?

6 R. C'était une demande du patron.

7 Q. **[95]** O.K.

8 R. Ou d'un des patrons.

9 Q. **[96]** O.K. Et quand vous dites du patron, bien,
10 vous, vous êtes un patron?

11 R. Moi, je suis un patron, Yves Lortie est un patron.

12 Q. **[97]** Patron? Yves Lortie, à l'époque, c'était les
13 infrastructures urbaines?

14 R. Il était vice-président infrastructures, après ça,
15 il est devenu vice-président infrastructures et
16 transport.

17 Q. **[98]** O.K. On verra, tout à l'heure qui étaient...

18 R. Hum hum.

19 Q. **[99]** ... ceux qui étaient autorisés ou qui
20 faisaient ce genre de stratagème-là. Alors, cette
21 première facture-là, on voit que vous êtes facturé
22 pour cinquante-cinq mille sept cent vingt et un
23 (55 721 \$) et ça a été payé par chèque de Genivar,
24 je présume?

25 R. Exactement.

1 Q. **[100]** Est-ce qu'il y a moyen de savoir combien
2 d'argent est revenu à Genivar de cette transaction-
3 là?

4 R. Probablement... il faut enlever les taxes, là,
5 alors quarante-huit mille neuf cents dollars
6 (48 900 \$), on enlève dix (10) ou quinze pour cent
7 (15 %), ça dépend, mais c'est de l'ordre de
8 grandeur comme ça. Si on enlève dix pour cent
9 (10 %), une quarantaine de mille, là, j'imagine,
10 qui a été...

11 Q. **[101]** La première fois que Genivar a dû participer
12 à ce stratagème-là, c'était nouveau, là, il
13 fallait... il fallait le créer, est-ce qu'on vous a
14 aidé? Est-ce que quelqu'un vous a orienté, vous
15 dire comment faire?

16 R. Non, pas vraiment, là.

17 Q. **[102]** O.K., il n'y a pas quelqu'un qui vous est
18 arrivé avec une suggestion, une idée « Voici
19 comment vous pourriez faire, aller chercher du
20 financement »?

21 R. Non, pas du tout.

22 Q. **[103]** O.K.

23 M. RENAUD LACHANCE, commissaire :

24 Q. **[104]** Mais comment vous les identifiez, ces
25 sociétés-là qui vous font leurs fausses factures?

1 R. Bien, celle-là, c'est monsieur Lortie qui l'a
2 identifiée. Alors, il y a probablement, dans son
3 réseau, il y a quelqu'un qui lui a dit: « Écoute,
4 moi je connais quelqu'un qui peut te faire une
5 facture. »

6 Q. **[105]** Puis, vous, vous dites que vous en avez signé
7 vous-même, donc, vous aussi, vous connaissez des
8 entreprises...

9 R. J'ai connu une personne.

10 Q. **[106]** Oui?

11 R. J'ai connu une personne. On m'avait dit : « Va voir
12 telle personne, il peut te faire ça. » Je suis allé
13 le voir.

14 Q. **[107]** Puis, ces entreprises-là, si vous, vous les
15 avez identifiées, dans d'autres firmes de génie
16 civil, on doit les connaître aussi, là, à un moment
17 donné, ça devient... tout le monde sait qu'à tel
18 endroit, tel endroit, on peut avoir des fausses
19 factures?

20 R. Bien, je ne pourrais pas vous dire, là, je ne suis
21 pas un spécialiste de ce domaine-là, mais tout ce
22 que je sais, c'est qu'il y a eu des enquêtes
23 policières sur toutes ces entreprises-là, là, puis
24 il y en a plusieurs qui sont devant la justice
25 aujourd'hui, là.

1 Q. [108] Est-ce que vous vous êtes déjà fait approcher
2 par une société, par des gens qui disaient : « On
3 peut s'organiser pour faire des fausses factures,
4 si vous en avez besoin »?

5 R. Je ne crois pas ou s'il y a eu des approches à des
6 individus particulièrement, t'sais, comme monsieur
7 Lortie, je suis sûr qu'il y a des personnes qui
8 sont allées le voir, elles ont dit : « Écoute,
9 monsieur Lortie, on... »

10 Q. [109] « On offre nos services pour du... »

11 R. ... peut le faire. »

12 Q. [110] (inaudible)

13 R. Oui.

14 LA PRÉSIDENTE :

15 Q. [111] Alors, comment pouvez-vous dire que vous êtes
16 certain que des personnes sont allées voir monsieur
17 Lortie pour l'approcher?

18 R. Bien, cette facture-là n'a passé qu'entre ses
19 mains.

20 Q. [112] Ce n'est pas la question.

21 R. Oui.

22 Q. [113] La question, c'est : Comment faites-vous pour
23 être certain que des personnes ont approché
24 monsieur Lortie?

25 R. Bien, écoutez, je ne vois pas comment... Bien, je

1 ne suis pas certain. Pour être bien honnête, je ne
2 suis pas certain. Mais il faut qu'il y ait eu un
3 lien en quelque part, il faut qu'il y ait eu
4 connaissance de cette personne-là. Alors, c'est
5 soit que monsieur Lortie est allé voir cette
6 personne-là ou cette personne-là est venue voir
7 monsieur Lortie.

8 Q. **[114]** O.K.

9 Me PAUL CRÉPEAU :

10 Q. **[115]** Maintenant, c'est un phénomène global, ça,
11 chez Genivar. On a demandé à Genivar deux cent
12 mille (200 000 \$) une fois, trois pour cent (3 %)
13 sur les contrats après. Est-ce que vous êtes en
14 relation avec monsieur Lortie sur une base
15 régulière pour tenir votre comptabilité chez
16 Genivar sur les somme dues à Trépanier?

17 R. Bien, comme je vous expliquais hier, on n'a pas une
18 comptabilité très très ferme de tout ça. Mais oui,
19 je suis en relation avec lui, tout à fait.

20 Q. **[116]** Il faut s'en parler, savoir...

21 R. Oui.

22 Q. **[117]** ... as-tu payé telle somme?

23 R. On s'en parle. On s'en parle.

24 Q. **[118]** J'imagine, vous avez expliqué que monsieur
25 Trépanier, à l'occasion, pouvait être insistant,

1 revenir deux, trois fois pour des sommes dues,
2 c'était le temps de le payer. Avez-vous des
3 discussions avec monsieur Lortie pour savoir :
4 « Bien, on en est rendu où dans les paiements? Toi,
5 tu en as fait combien? »

6 R. Oui, oui oui, on avait des discussions à cet effet-
7 là, à savoir, oui, on se tenait au courant un peu,
8 peut-être pas toujours, là. Je ne suis pas au
9 courant si lui a... toutes les démarches que lui a
10 faites de son côté. Parce qu'on est allé ensemble,
11 des fois, hein.

12 Q. **[119]** Oui.

13 R. Alors... mais, bien sûr qu'on s'en parlait.

14 (9:57:54)

15 M. RENAUD LACHANCE, commissaire :

16 Q. **[120]** Qui garde l'argent comptant? Est-ce que c'est
17 vous qui...

18 R. On ne le garde pas.

19 Q. **[121]** ... recevez l'argent comptant?

20 R. Ça rentre puis ça sort instantanément. T'sais, on
21 ne le garde jamais, parce qu'on est souvent...

22 Q. **[122]** La journée même dès que vous le recevez?

23 R. Ah! La journée même, le lendemain, t'sais, ça,
24 c'est sûr.

25 Q. **[123]** Donc, monsieur Lortie en gardait de son

1 côté...

2 R. Oui.

3 Q. **[124]** ... puis allait en remettre le lendemain?

4 R. Oui.

5 Q. **[125]** Puis, vous, vous en gardiez de votre côté
6 puis vous allez en remettre le lendemain?

7 R. Tout à fait.

8 Q. **[126]** Tout à l'heure, vous nous avez dit que c'est
9 le bureau de Laval. C'est donc dire qu'il y a des
10 gens au bureau de Laval qui se voyaient imputer ces
11 sommes-là, pas seulement chargés de projet, il y a
12 des gestionnaires également au bureau de Laval,
13 étaient au courant, eux aussi, de voir arriver une
14 facture?

15 R. Bien, là, ici, je parle de chargés de projet qui
16 voyaient l'imputation de ces montants-là sur leurs
17 projets.

18 Q. **[127]** C'était donc seulement que le chargé de
19 projet du bureau de Laval qui est au courant de ça,
20 pas son supérieur hiérarchique, à l'effet qu'on
21 pouvait imputer des fausses factures dans son
22 compte?

23 R. Je ne crois pas, là, parce que c'était très caché
24 tout ça. Alors, je pense que c'est directement le
25 chargé de projet.

1 Q. **[128]** Qui n'en parlait pas à son supérieur, vous
2 pensez, à son bureau?

3 R. Je ne pourrais pas dire, t'sais. Parce qu'à un
4 moment donné, vous allez voir, il y en a plusieurs
5 qui ont... ça fait que, à un moment donné, il y a
6 comme un groupe de gens qui voyaient bien que ces
7 choses-là se passaient, puis qui se fermaient les
8 yeux à toutes fins pratiques.

9 Q. **[129]** C'est ça. Donc, il y a pas mal de
10 personnes... en tout cas, il y a un certain nombre
11 de chargés de projet...

12 R. Oui.

13 Q. **[130]** ... qui se doutaient de quelque chose
14 possiblement?

15 R. Bien oui. Bien oui.

16 Me PAUL CRÉPEAU :

17 Q. **[131]** Alors, ont participé à ce système de fausses
18 facturations, il y a des patrons, dont vous,
19 monsieur Lortie, et il y a des chargés de projet
20 qui ne se trouvent pas directement sous votre
21 responsabilité, eux-mêmes sont sous la
22 responsabilité de quelqu'un d'autre?

23 R. Exact.

24 Q. **[132]** Alors, il est possible qu'eux aient parlé
25 avec leur patron? En avez-vous déjà discuté avec

1 d'autres vice-présidents régionaux ou par secteur?

2 R. Non, pas vraiment. Non, je ne crois pas, là.

3 Q. **[133]** Si je vous faisais l'affirmation suivante que
4 c'était un phénomène, même si on n'en parlait pas
5 beaucoup, qui était relativement fréquent chez
6 Genivar et dans lequel tout le monde participait
7 parce que c'est ça qu'il fallait faire? Est-ce que
8 c'est pas mal exact comme affirmation?

9 R. Bien, ça a été un phénomène fréquent pendant quatre
10 ans.

11 Q. **[134]** O.K.

12 R. Alors, ça a été un phénomène qu'on a vécu pendant
13 quatre ans.

14 Q. **[135]** Pendant cette période-là?

15 R. Puis pendant cette période-là, écoutez, c'est sûr
16 qu'il y a plein de gens chez nous qui ont vu ça
17 passer, là, et puis qui n'ont pas posé de
18 questions, t'sais. Alors vous n'avez pas tort.

19 Q. **[136]** On voit en bas complètement à gauche
20 « remettre le chèque à monsieur Lortie ». Est-ce
21 que vous êtes capable... Le chèque, on parle de
22 quel chèque?

23 R. Le chèque de Genivar.

24 Q. **[137]** Le chèque de Genivar...

25 R. Le chèque de Genivar...

1 Q. **[138]** ... pour le sous-traitant?

2 R. ... au montant de cinquante-cinq mille sept cent
3 vingt et un (55 721 \$).

4 Q. **[139]** C'est monsieur Lortie qui va s'occuper
5 d'aller payer l'entreprise pour...

6 R. Bien, je ne peux pas l'affirmer, mais je suis pas
7 mal sûr que oui.

8 Q. **[140]** O.K. On va aller à la page suivante, Madame
9 Blanchette. Et là, je vous le dis tout de suite, on
10 va regarder les trois prochains contrats, Sirius
11 Construction en bloc.

12 R. Oui.

13 Q. **[141]** On a une facture numéro 0852, 0851 et 0853
14 qui ont des dates juste un petit peu différentes,
15 si je ne me trompe pas. Bon. On les prendra par les
16 montants. Vingt-deux mille cinq cent soixante-
17 quinze (22 575 \$); trente-trois mille huit cent
18 soixante-deux (33 862 \$); et trente-neuf mille cinq
19 cent six (39 506 \$), avec les taxes. Mais on a tout
20 de même un montant global de vingt (20), plus
21 trente (30), plus trente-cinq (35). On est à
22 quatre-vingt-cinq mille dollars (85 000 \$), un
23 montant net pour ces trois factures-là qui arrivent
24 toutes en même temps.

25 R. Oui.

1 Q. **[142]** Est-ce que ça indique qu'à ce moment-là chez
2 Genivar, on avait besoin de quatre-vingt-cinq mille
3 dollars (85 000 \$) de montant comptant?

4 R. Bien, probablement qu'il y avait un grand besoin à
5 ce moment-là, oui.

6 Q. **[143]** Est-ce que c'est le même scénario que tout à
7 l'heure, ça a été identifié chez vous, ça n'a
8 jamais été facturé à ces différents...

9 R. Ça n'a jamais été facturé au client concerné. C'est
10 imputé, on va dire « MM », c'est un projet relié au
11 bureau de Montréal, 98785. Je ne peux pas dire quel
12 est le projet. On voit ma signature et celle de
13 Yves Lortie.

14 Q. **[144]** Et on voit aussi, il est marqué, le dernier
15 nom « M. Hétu ».

16 R. Là, je ne le vois pas.

17 Q. **[145]** Regardez la première... Descendez, Madame
18 Blanchette. Excusez-moi! Alors, dans l'approbation.

19 R. Oui. Bon. Alors « M. Hétu approuve à son retour de
20 vacances ». Donc, ça veut dire Martin Hétu, c'est
21 notre v.p. Transport.

22 Q. **[146]** Oui.

23 R. À cette époque-là, il n'était peut-être pas v.-p.
24 Transport, il était peut-être directeur de
25 département. Il faudrait que je voie la date, là.

1 Mais on lui a demandé de signer, probablement,
2 parce qu'il a été imputé à son projet. Cette
3 facture-là a été imputée à son projet.

4 Q. **[147]** On devrait trouver la date...

5 (10:02:42)

6 M. RENAUD LACHANCE, commissaire :

7 Q. **[148]** Et ce monsieur-là travaille au niveau des
8 transports, donc il fait des contrats avec le
9 ministère des Transports du Québec, lui.

10 R. Oui.

11 Q. **[149]** C'est ça.

12 R. Et... Non non, pas juste dans le domaine des
13 transports. Ça pourrait être aussi étude de
14 circulation, par exemple, pour la Ville de
15 Montréal. Ça pourrait être ça aussi.

16 Q. **[150]** O.K. Mais majoritairement, il fait des
17 projets plus pour le ministère des Transports?

18 R. Majoritairement.

19 Q. **[151]** Majoritairement.

20 R. Oui.

21 Q. **[152]** Très majoritairement plus pour le MTQ?

22 R. Majo... Oui, très majoritairement.

23 Q. **[153]** Donc, il y a une assez bonne probabilité que
24 le numéro de projet, à ce moment-là, soit peut-être
25 un projet du ministère des Transports,

1 possiblement.

2 R. Pas nécessairement. Parce que, il faudrait que je
3 voie la date. Si je peux voir la date de la
4 facture...

5 Me PAUL CRÉPEAU :

6 C'est...

7 LA PRÉSIDENTE :

8 Cinq (5) novembre deux mille huit (2008).

9 Me PAUL CRÉPEAU :

10 C'est ça. Moi j'ai le cinq (5) novembre, mais je...

11 R. Deux mille huit (2008)?

12 Q. **[154]** Je la cherche.

13 R. O.K.

14 LA PRÉSIDENTE :

15 Q. **[155]** C'est écrit... Bien, c'est écrit, sur le
16 milieu, baissez, regardez...

17 R. Ah! bien la... Oui, voilà, ici, novembre deux mille
18 huit (2008). Voilà.

19 Me PAUL CRÉPEAU :

20 Q. **[156]** Cinq (5) novembre deux mille huit (2008).

21 Merci, Madame la Présidente.

22 R. Novembre deux mille huit (2008), Martin était v.-p.
23 transport à ce moment-là. Donc, oui, ça a dû être
24 imputé à...

25

1 M. RENAUD LACHANCE, commissaire :

2 Q. **[157]** À un projet du MTQ.

3 R. ... un projet du ministère des Transports. Oui.

4 Me BENOIT BOUCHER :

5 Si je peux me permettre, tout en haut de la facture
6 c'est marqué « Projet Ville de Montréal ».

7 Me PAUL CRÉPEAU :

8 Q. **[158]** C'est indiqué.

9 R. Ah! Bon. O.K. C'est Ville de Montréal.

10 Q. **[159]** C'est indiqué...

11 R. Donc, c'était un projet de la Ville de Montréal.

12 Q. **[160]** De la Ville... Bien, selon la facture
13 facturée par Sirius.

14 R. Oui.

15 Q. **[161]** C'est marqué Ville de Montréal.

16 R. Oui.

17 Q. **[162]** Mais chez vous, ça a été imputé... Si c'est
18 signé par monsieur Hétu, et en novembre deux mille
19 huit (2008) monsieur Hétu est responsable des
20 dossiers du ministère des Transports?

21 R. Non. Il est vice-président transport. Ça inclut
22 également l'étude circulation pour des clients
23 comme la Ville de Montréal.

24 Q. **[163]** O.K.

25

1 M. RENAUD LACHANCE, commissaire :

2 Q. **[164]** Si je peux me permettre, la facture 0851, ce
3 n'est pas écrit projet, il n'y a rien d'écrit à
4 côté. Donc, 0851, là, il n'y a rien à côté. Donc...

5 R. La source la plus fiable, c'est le numéro de
6 projet.

7 Q. **[165]** Mais c'est ça.

8 R. Ça c'est précis.

9 Q. **[166]** C'est ça.

10 R. T'sais, c'est...

11 Q. **[167]** C'est certainement la source la plus fiable,
12 et cette personne-là est v.-p. transport, puis fait
13 majoritairement des contrats au MTQ.

14 R. Oui.

15 Q. **[168]** Donc, la probabilité que ce soit facturé au
16 MTQ, dans un projet du MTQ...

17 R. Imputé au projet.

18 Q. **[169]** Imputé...

19 R. C'est probable. Oui.

20 Q. **[170]** Elle est plus élevée que celle de la Ville de
21 Montréal.

22 R. Oui.

23 Q. **[171]** D'accord.

24 Me PAUL CRÉPEAU :

25 Q. **[172]** Si on regarde la troisième, maintenant...

1 LA PRÉSIDENTE :

2 Q. [173] Vous êtes d'accord avec ça, Monsieur
3 Perreault?

4 R. Je suis d'accord.

5 Me PAUL CRÉPEAU :

6 Q. [174] La troisième, la numéro 053, celle-ci aussi,
7 il est indiqué « Projet Ville de Montréal », et on
8 voit, dans l'imputation interne chez Genivar, VM,
9 avec un numéro de dossier, 700-024, avec d'autres
10 chiffres à côté. Alors ça, pour vos fins de
11 facturation, de fausse facturation interne, vous
12 dites, théoriquement, on l'a facturé à Ville de
13 Montréal.

14 R. Oui. Dans ce cas-là, VM, c'est le projet du plan
15 d'intervention des réseaux d'égout aqueduc de la
16 Ville de Montréal, le consortium CGT. Lui je le
17 connais, parce que je m'en suis occupé
18 personnellement. Alors donc, ça a été imputé à ce
19 projet-là, dans nos coûts de projet.

20 Q. [175] Oui?

21 R. Mais, évidemment, jamais refacturé à la Ville.

22 Q. [176] Est-ce que, quand vous facturez la Ville,
23 dans un cas de facture légitime, est-ce que vous...
24 Est-ce que, dans votre facture légitime de chez
25 Genivar, on fait référence à votre numéro de

1 dossier interne Genivar?

2 R. Toujours.

3 Q. **[177]** Toujours. De sorte qu'en vérifiant à la Ville
4 de Montréal, dans ce numéro de projet-là
5 relativement au projet dont vous venez de nous
6 parler, là...

7 R. Le plan d'intervention.

8 Q. **[178]** ... on serait capable d'y voir, ou non, la
9 mention « VM-700-024 » avec le numéro de dossier à
10 côté?

11 R. Tout à fait.

12 Q. **[179]** O.K. Alors on a trois factures du mois de
13 novembre, cinq (5) novembre, cinq (5) novembre, et
14 quatre (4) novembre deux mille huit (2008). La
15 première est contresignée par monsieur... ou signée
16 par messieurs Lortie et Hétu, et la troisième par
17 monsieur Perreault?

18 R. C'est moi-même.

19 Q. **[180]** O.K. Non, je regardais si monsieur Lortie
20 l'avait signée, celle-ci, aussi. Alors, dans ces
21 trois...

22 LA PRÉSIDENTE :

23 Q. **[181]** Mais on voit une signature à côté du quatre
24 (4) novembre deux mille huit (2008)?

25 R. C'est ma signature.

1 Q. **[182]** C'est votre signature?

2 R. Oui.

3 Q. **[183]** O.K. Parfait.

4 Me PAUL CRÉPEAU :

5 Q. **[184]** O.K. Alors c'est... Dans ce cas-là de ces
6 trois fausses factures que vous identifiez, Genivar
7 a quand même récupéré au moins quatre-vingt-cinq
8 mille dollars (85 000 \$) en argent comptant au mois
9 de novembre deux mille huit (2008).

10 R. Bien, enlevez dix pour cent (10 %), là. Dix (10) à
11 quinze pour cent (15 %), j'ose estimer entre
12 soixante-dix (70 000) et soixante-quinze mille
13 dollars (75 000 \$). Tout à fait.

14 Q. **[185]** Le dix (10) ou le quinze pour cent (15 %), ce
15 n'est pas, on ne le met pas sur les taxes, et ce
16 n'est pas les taxes en soi.

17 R. Non.

18 Q. **[186]** Parce que si on comprend que l'entreprise de
19 fausse facturation réclame les taxes, puis elle va
20 disparaître deux ans après, est-ce qu'on peut
21 prendre pour acquis qu'elle ne les aura jamais
22 versées, les taxes?

23 R. Là je ne pourrais pas vous dire. Moi je ne connais
24 pas leur mode de fonctionnement, là, c'est un autre
25 monde, là.

1 Q. **[187]** O.K. Parce que là c'est fait, un autre dix
2 (10), quinze pour cent (15 %) de plus qu'elle
3 n'aura jamais versé au gouvernement. On ne le sait
4 pas? O.K.

5 R. Je ne peux pas vous confirmer.

6 Q. **[188]** Alors, d'après vous, le dix pour cent (10 %)
7 que vous êtes, ou la commission que vous payez à
8 l'entreprise, c'est sur le montant brut, avant les
9 taxes.

10 R. Oui.

11 Q. **[189]** O.K. Qu'est-ce qui créait ce grand besoin-là
12 chez Genivar, pour cette facture, ces trois
13 factures-là? Quatre-vingt mille dollars (80 000 \$),
14 en novembre, là.

15 R. Oui. Bien là on parle, on est en deux mille huit
16 (2008)...

17 Q. **[190]** Novembre deux mille huit (2008), oui?

18 R. Novembre deux mille huit (2008). Écoutez... Je ne
19 pourrais pas vous dire spécifiquement, là, c'était
20 quoi le besoin à ce moment-là. Tu sais, les remises
21 d'argent se sont déroulées de deux mille quatre
22 (2004) à deux mille huit (2008), constamment. Je ne
23 pourrais pas vous confirmer, là.

24 Q. **[191]** D'une façon globale, on y reviendra à la fin,
25 mais avez-vous idée combien Genivar a versé à

1 monsieur Trépanier en tout et partout?

2 R. Écoutez, j'y ai pensé à ça, là, j'ai essayé de me
3 remémorer un peu tout ça, là. Moi, d'après moi, on
4 a dû remettre, pendant ces années-là, un trois,
5 quatre cent mille (3-400 000).

6 Q. **[192]** O.K. Trois, quatre cent mille (3-400 000).

7 R. Oui.

8 Q. **[193]** Et là, en novembre deux mille huit (2008), on
9 n'est pas loin du quart de ce montant-là, tout d'un
10 coup. Votre trois pour cent (3 %), ça ne
11 représentait jamais, en soi, tout d'un coup,
12 quatre-vingt mille dollars (80 000 \$), là.

13 R. Oui.

14 Q. **[194]** Le trois pour cent (3 %), c'est-tu déjà
15 arrivé qu'une fois, le trois pour cent (3 %)
16 pouvait représenter un si gros montant que ça?

17 R. Non. Non. Non, pas à ma connaissance.

18 Q. **[195]** Alors, ça...

19 R. Bien, écoutez, dans ce cas-là, je ne le sais pas.
20 Dans ce cas-là, peut-être que l'argent est traîné
21 dans les tiroirs... a traîné dans les tiroirs
22 quelques mois, je ne pourrais pas vous dire.

23 Q. **[196]** O.K.

24 LA PRÉSIDENTE :

25 Q. **[197]** La question est aussi, est-ce que vous

1 remettiez toujours tout cet argent ou il y en avait
2 un certain montant que vous gardiez pour vous?

3 R. Ah! non, jamais. Jamais. Je suis convaincu, là, je
4 suis peut-être naïf, là, mais je suis convaincu que
5 monsieur Lortie non plus, jamais. Ça a été fait
6 pour l'entreprise, ça a été fait pour le système,
7 entre guillemets, là. Jamais, je n'ai jamais vu
8 personne mettre de l'argent dans ses poches. Si ça
9 avait été le cas, il aurait été mis à la porte.

10 Me PAUL CRÉPEAU :

11 Q. **[198]** Dans la mesure où vous êtes capable de
12 l'établir.

13 R. De le prouver.

14 Q. **[199]** De le prouver.

15 R. Oui.

16 Q. **[200]** Parce que je comprends que, chez vous, il n'y
17 a pas juste vous qui avez fait de la fausse
18 facturation, il y a monsieur Lortie?

19 R. Oui.

20 Q. **[201]** Puis vous nous indiquez que vous ne le saviez
21 pas toujours, vous l'avez appris, entre autres,
22 dans le cas de ces factures-là, il y en a certaines
23 dont vous avez pris connaissance uniquement au
24 moment de l'enquête interne?

25 R. Oui, tout à fait.

1 Q. **[202]** Alors là vous apprenez : « Ah! bien, tiens,
2 Lortie a fait telle et telle facture puis... »...

3 R. Oui.

4 Q. **[203]** Est-ce qu'il y a d'autres personnes qui ont
5 fait de la fausse facturation chez vous?

6 R. On va le voir dans les factures, là, je pense qu'il
7 y a monsieur Bouchard aussi qui en a fait.

8 Q. **[204]** Ça c'est Yannick Bouchard?

9 R. Yannick Bouchard qui en a fait.

10 Q. **[205]** Qui était qui, lui, monsieur Bouchard?

11 R. Il était vice-président infrastructure...

12 Q. **[206]** Infrastructure.

13 R. ... urbaine.

14 Q. **[207]** O.K. Monsieur Bouchard, ce n'est pas lui
15 aussi qui était responsable du bureau de Laval?

16 R. Il était responsable du bureau de Laval.

17 Q. **[208]** Ça fait que, tantôt, on avait une facture qui
18 est imputée à Laval, si on sait que monsieur
19 Bouchard, lui aussi, a fait de la fausse
20 facturation, ça explique peut-être la facilité ou
21 l'absence de danger de faire...

22 R. Oui.

23 Q. **[209]** ... une fausse facturation sur un dossier de
24 Laval?

25 R. Possiblement, là, mais dans le cas précis qu'on

1 regardait tantôt, je ne peux pas vous confirmer,
2 oui, Yannick est intervenu. Je ne peux pas vous
3 confirmer ça.

4 Q. **[210]** O.K. Et vous avez confirmé, là... je termine
5 avec ça, vous avez confirmé que ces trois factures-
6 là c'est des travaux qui n'ont jamais été faits à
7 la demande de Genivar, ce sont vraiment des fausses
8 factures?

9 R. Tout à fait.

10 Me PAUL CRÉPEAU :

11 Madame Blanchette, on tourne la page.

12 Q. **[211]** Ça va être une facture de Construction RL,
13 datée du vingt-deux (22) juin deux mille neuf
14 (2009). Facture au montant global de vingt-sept
15 mille zéro quatre-vingt-dix (27 090), mais le
16 montant brut était à vingt-quatre mille dollars
17 (24 000 \$) et les taxes. Parlez-nous de cette
18 facture-là, qui l'a autorisée, qui l'a approuvée?

19 R. Bien, là, ici, je vois Yannick Bouchard et puis la
20 signature que je vois en haut, là, le sept (7)
21 juillet deux mille neuf (2009), c'est Johanne
22 Brodeur.

23 Q. **[212]** Qui est madame Brodeur?

24 R. Qui était notre directrice du bureau de Longueuil.
25 Alors, ce qui me fait dire que la facture a été

1 imputée à... on pourrait regarder le projet, là,
2 L111224. L c'est pour Longueuil. Alors, ça veut
3 dire que la facture a été imputée sur le projet de
4 madame Brodeur au bureau de Longueuil.

5 Q. **[213]** O.K. Monsieur Bouchard, qui est un de vos
6 vice-présidents à ce moment-là?

7 R. Oui.

8 Q. **[214]** Et, elle, madame Brodeur ne l'est pas?

9 R. Elle est une... elle est directrice.

10 Q. **[215]** Directrice. Alors, on lui demande de signer
11 cette facture-là, qu'elle sache ou pas si ça a été
12 effectivement imputé à son projet, on lui demande
13 de la signer?

14 R. Exactement.

15 Q. **[216]** Est-ce qu'on est capable de savoir, outre
16 ça... vous, l'avez-vous autorisée cette facture-là?

17 R. Non. Si je ne l'ai pas autorisée c'est parce que je
18 ne l'ai pas vue passer.

19 Q. **[217]** O.K.

20 LA PRÉSIDENTE :

21 Q. **[218]** J'ai compris, hier, que vous nous aviez dit
22 que la collusion avait cessé en deux mille neuf
23 (2009)?

24 R. Oui. Je vois sept (7) juillet deux mille neuf
25 (2009), là, en effet.

1 Q. **[219]** Là on a une facture du sept (7) juillet deux
2 mille neuf (2009).

3 R. Oui, vous avez raison. Oui. Je ne peux pas vous
4 dire c'est quoi. Je ne le sais pas. Honnêtement,
5 celle-là, je ne sais pas.

6 Q. **[220]** C'est un indicateur, en tout cas, que la
7 collusion n'était pas terminée au sept (7) juillet
8 deux mille neuf (2009) si vous faites encore de la
9 surfacturation.

10 R. En tout cas, pour moi, elle l'était.

11 Q. **[221]** De la fausse facturation.

12 R. Pour moi, elle l'était, mais est-ce que c'est des
13 reliquats, là, de ce qui se passait? Possiblement,
14 je...

15 Me PAUL CRÉPEAU :

16 Q. **[222]** Et, encore une fois, ce vingt-quatre mille
17 dollars-là (24 000 \$), duquel on va retirer peut-
18 être un dix pour cent (10 %), il reste un vingt
19 mille dollars (20 000 \$), est-ce qu'on est capable
20 de savoir... c'est monsieur Trépanier, ça, vous
21 associez ça nécessairement à une demande de trois
22 pour cent (3 %) de monsieur Trépanier?

23 R. Dans ce cas-là, je ne peux pas vous le dire. Je ne
24 peux pas vous le confirmer.

25 Q. **[223]** Vous ne pouvez pas le confirmer mais, d'autre

1 part, vous êtes capable de nous dire qu'à l'enquête
2 interne, chez vous, on l'a identifiée comme étant
3 une des dix-sept (17) fausses factures qui n'est
4 pas attachée à aucun de vos projets?

5 R. Absolument.

6 M. RENAUD LACHANCE, commissaire :

7 Q. **[224]** Est-ce qu'on peut présumer que ce monsieur
8 Bouchard donc, a reçu de l'argent puis lui aussi a
9 fait un versement en argent? Donc, il n'y a pas
10 seulement monsieur Lortie et vous qui avez fait des
11 versements, là?

12 R. Dans ce cas-là, on peut présumer.

13 Q. **[225]** Donc, vous étiez au moins trois à avoir donné
14 de l'argent à...

15 R. Oui.

16 Q. **[226]** Vous ne savez pas à qui monsieur Bouchard l'a
17 donné...

18 R. Dans ce cas-là, je ne sais pas (inaudible).

19 Q. **[227]** ... mais il n'y avait pas une centralisation
20 de l'argent comptant qui était faite, là?

21 R. Non. Il faut comprendre, chez nous, là, c'est une
22 entreprise très décentralisée, tu sais. Alors,
23 toutes ces choses-là se passent un peu en catimini,
24 là, dans les opérations décentralisées, là. C'est
25 presque impossible de ramener ça à une ligne, là,

1 et puis un chef d'orchestre qui contrôle tout là-
2 dedans. Ce n'est pas comme ça chez nous.

3 Q. **[228]** Monsieur Bouchard relevait de qui?

4 R. Il relevait d'Yves Lortie et Yves Lortie relevait
5 de moi.

6 Q. **[229]** Et, vous, vous releviez de qui?

7 R. Moi, je relevais de Pierre Shoiry. Ou, à cette
8 époque-là, de Marc Rivard, qui est notre chef des
9 opérations.

10 Q. **[230]** Et, même si vous étiez très décentralisé,
11 j'imagine que vous n'avez pas pris l'initiative,
12 par vous-même, de faire ça sans en parler à votre
13 supérieur, quand même?

14 R. Je n'en ai jamais parlé à mes supérieurs de la
15 haute direction, là. Là on était dans les
16 opérations...

17 Q. **[231]** Oui, mais là, écoutez, vous dites vous-même
18 que ce n'est pas n'importe quelle société, votre
19 société, vous prenez vous-même l'initiative de
20 faire de la fausse facturation puis compromettre
21 votre entreprise sans en parler à votre supérieur?

22 R. Oui. J'ai payé pour ça aussi, là. En deux mille dix
23 (2010), à la suite des enquêtes, il a fallu que je
24 laisse mon boni annuel sur la table, qui était de
25 cent mille dollars (100 000 \$) puis j'ai eu une

1 lettre de réprimandes et puis j'ai payé pour.

2 (10:15:04)

3 Me PAUL CRÉPEAU :

4 Q. **[232]** On va peut-être régler une question tout de
5 suite. Les besoins d'argent comptant chez Genivar,
6 outre les demandes de monsieur Trépanier, tout le
7 temps que vous avez été chez Genivar, est-ce qu'il
8 y a déjà eu d'autres raisons de créer de l'argent
9 comptant par de la fausse facturation chez Genivar?

10 R. Pas à ma connaissance parce que c'est... vraiment,
11 le système montréalais était très, très demandant,
12 t'sais, très demandant. Alors, moi... en tout cas,
13 moi, ce que j'ai vu, là, c'était Montréal qui était
14 le grand demandeur.

15 Q. **[233]** Le seul demandeur?

16 R. Je ne peux pas le certifier, là, mais à mon niveau,
17 là, c'était le demandeur le plus important.

18 LA PRÉSIDENTE :

19 Q. **[234]** Mais vous faisiez des travaux où, à part de
20 la Ville de Montréal? Pour la Ville de Montréal?

21 R. À d'autres municipalités?

22 Q. **[235]** D'autres donneurs d'ouvrage du gouvernement?

23 R. Ah! Partout. Ministère des Transports, la SIQ, la
24 CHQ, à l'époque, la Ville de Laval, la Ville de
25 Longueuil, en fait, l'ensemble des municipalités du

1 Québec, là, on travaillait partout.

2 Q. **[236]** Et est-ce qu'il y avait un système d'implanté
3 également dans ces endroits?

4 R. Bien, on va parler de... je ne sais pas si on va
5 parler de Laval, là, un peu plus tard, aujourd'hui
6 ou... mais il y aura... j'aurai de quoi à vous dire
7 là-dessus.

8 Q. **[237]** Mais la SIQ, le MTQ et les organismes...

9 R. Non, pas du tout.

10 Q. **[238]** ... que vous venez d'identifier?

11 R. Oui, pas du tout. Pas du tout.

12 Q. **[239]** Tantôt, vous avez dit qu'il était possible,
13 comme si monsieur Héту était le v.-p. aux
14 transports, que c'était possible que la
15 surfacturation soit faite en rapport avec un
16 travail du ministère des Transports?

17 R. Non. Ce que j'ai dit tantôt, c'est que ces
18 montants-là, de factures, sont imputés à ce projet-
19 là. Mais ça n'a rien à voir. Même s'il est imputé
20 sur le projet du ministère des Transports, ça n'a
21 rien à voir avec la destination de cet argent-là.
22 Ça n'a rien à voir. On l'impute là parce qu'il y a
23 de la place, tout simplement. Parce que le projet
24 est un peu plus rentable, on va l'imputer là, ça ne
25 paraît pas trop. Mais l'argent qui est sorti de la

1 facture n'est pas allé au ministère des Transports.

2 Il n'est pas allé là.

3 Me PAUL CRÉPEAU :

4 Q. **[240]** L'argent, vous dites... la facture?

5 R. L'argent émanent...

6 Q. **[241]** Oui.

7 R. ... de la fausse facture, là...

8 Q. **[242]** Oui.

9 R. ... n'est pas allé là.

10 Q. **[243]** Vous l'avez facturé à l'interne dans vos
11 documents...

12 R. Exactement.

13 Q. **[244]** ... mais ça n'a pas été facturé au client?

14 R. Exactement.

15 Q. **[245]** Et ça, si on vérifie chez les clients, là, on
16 est capable de faire...

17 R. Ah, tout à fait.

18 Q. **[246]** ... la contre-vérification?

19 M. RENAUD LACHANCE, commissaire :

20 Q. **[247]** Dans les contrats que vous avez, est-ce qu'il
21 y en a que vous facturez à coût plus majoration?

22 R. Oui, il y en a.

23 Q. **[248]** Quelle proportion, environ de...?

24 R. Ah, très peu. La plupart, je dirais, dans les
25 projets industriels. Dans les projets industriels,

1 les projets avec les mines, ça c'est beaucoup sur
2 une base horaire. Les projets gouvernementaux, les
3 projets municipaux, à quatre-vingt-quinze pour cent
4 (95 %) et plus, là, c'est des forfaits.

5 Q. **[249]** C'est des forfaits?

6 R. C'est des forfaits.

7 Q. **[250]** Est-ce que c'est vous qui... quand on voit le
8 numéro de code, là, quand vous, vous approuviez une
9 facture, est-ce que c'est vous qui décidiez à
10 quelle place que vous étiez pour l'imputer?

11 R. Bien, dans ce cas-là, non...

12 Q. **[251]** Non? Pas dans ce cas-là, parce que...

13 R. ... dans certains cas, oui.

14 Q. **[252]** Donc, à ce moment-là, vous devez vous
15 informer, avant de choisir le projet où l'imputer,
16 vous dites: « On choisissait des projets où il y
17 avait de la place »?

18 R. Oui,

19 Q. **[253]** Donc, vous regardez la rentabilité des...
20 vous avez une liste...

21 R. Bien, je les connais...

22 Q. **[254]** ... de la rentabilité des projets?

23 R. Bien oui, bien oui, t'sais, je connais... j'ai
24 accès à ça, j'ai accès à la rentabilité de tous nos
25 projets, je le sais.

1 Q. **[255]** Puis là, quand vous consultiez votre liste,
2 vous voyiez à quelle place il y a de la marge, un
3 peu, pour factu... pour imputer...

4 R. Oui.

5 Q. **[256]** ... imputer cette fausse facture-là.

6 R. Exact.

7 Me PAUL CRÉPEAU :

8 Q. **[257]** Alors vous avez dit, tout à l'heure, là, je
9 veux juste terminer ça, que la... à votre
10 connaissance, il n'y avait pas d'autres systèmes
11 chez Genivar qui demandait de faire un système de
12 fausse facturation pour aller chercher de l'argent
13 comptant?

14 R. Non, à ma connaissance, non, là.

15 Q. **[258]** O.K.

16 R. Bien, c'est déjà assez gros, là, ce qu'on a.

17 Q. **[259]** O.K.

18 R. Ce qu'on a mis en lumière, là, chez nous, là.

19 Q. **[260]** Oui, O.K. Alors donc, on peut conclure, de
20 cette réponse-là, que toutes les sommes que vous
21 allez aller chercher en argent comptant, par de la
22 fausse facturation, sont toutes attribuées à
23 monsieur Trépanier?

24 R. La grande majorité, celle... comme celle que vous
25 mettez devant moi, là...

1 Q. **[261]** Oui.

2 R. ... je ne peux pas vous confirmer.

3 Q. **[262]** Vous ne pouvez pas le dire, mais votre
4 enquête interne a-t-elle révélé qu'elle pourrait
5 avoir une autre utilisation...

6 R. Ah non, pas du tout.

7 Q. **[263]** O.K. Donc, la seule utilisation qu'on a
8 d'avoir de l'argent comptant, chez Genivar, c'est
9 pour payer monsieur Trépanier?

10 R. Oui, l'enquête interne chez nous n'avait pas révélé
11 ça à l'époque, là, vous comprendrez, là, l'enquête
12 interne avait révélé que c'était de la fausse
13 facturation et puis ce n'est pas allé plus loin,
14 là, mais...

15 Q. **[264]** Elle ne fait pas le pont avec monsieur
16 Trépanier?

17 R. Elle ne fait pas le pont.

18 Q. **[265]** O.K.

19 R. Oui.

20 Q. **[266]** O.K. On va tourner, la suivante, Excavation
21 Chab. Je pense que celle-là, vous allez nous en
22 parler, Monsieur Perreault?

23 R. Oui, ça c'est moi.

24 Q. **[267]** O.K.

25 R. C'est moi qui ai fait la démarche moi-même.

1 Q. **[268]** Alors, trente et un (31) mai deux mille huit
2 (2008), la facture porte le numéro, en tout cas,
3 2534, en haut, on a une facture d'Excavation Chab,
4 facturée à Genivar à l'attention de monsieur
5 Perreault particulièrement, là, « Fouille
6 exploratrice », on en a pour cinquante-sept mille
7 cinq cents dollars (57 500 \$) plus les taxes.

8 R. Oui.

9 Q. **[269]** Parlez-nous surtout du processus
10 d'approbation qui apparaît devant l'écran en ce
11 moment. Cette facture-là est arrivée chez vous?

12 R. Oui. Bon. La facture est arrivée chez nous. Je l'ai
13 moi-même générée.

14 Q. **[270]** Oui.

15 R. Et cinquante-sept mille cinq cents (57 500 \$). Dans
16 ce cas-là, je pense que ça a donné cinquante mille
17 dollars (50 000 \$) comptant. Et elle a été imputée,
18 vous voyez ici, là, elle a été imputée à un projet
19 M112, c'est un projet relié à Montréal, pas
20 nécessairement la Ville, là, mais du bureau de
21 Montréal. Elle a été imputée à deux départements
22 qui travaillaient dans ce projet-là. M312, c'est le
23 département Infrastructures urbaines; 332, c'est le
24 département Transport. Et vous voyez à côté Daniel
25 Laprise. Daniel Laprise, c'est un de nos directeurs

1 en transport.

2 Q. [271] O.K.

3 R. Je ne suis pas sûr que c'est une signature, par
4 exemple. Mais on a dû informer monsieur Laprise que
5 c'est imputé dans son département.

6 Q. [272] Au moins pour qu'il le sache?

7 R. Oui.

8 Q. [273] Si je vous disais qu'il s'agit de, la
9 première, le premier montant de quarante mille cinq
10 cents (40 500 \$) est sur un dossier du ministère
11 des Transports, est-ce que c'est quelque chose qui
12 est possible, ça?

13 R. Non. Parce que le département 312, c'est le
14 département Infrastructures urbaines.

15 Q. [274] O.K.

16 R. Alors, je ne crois pas que ce soit un dossier du
17 ministère des Transports.

18 Q. [275] Alors, cette facture-là, c'est vous qui
19 l'avez générée. Expliquez-nous ce que vous voulez
20 dire par là? Est-ce que c'est vous qui avez trouvé
21 Excavation Chab?

22 R. J'ai trouvé Excavation Chab. Je suis allé les voir.
23 Et puis j'ai fait faire la facture. J'ai fait
24 sortir le chèque. Je suis allé le porter. J'ai
25 ramassé l'argent. Et c'est sûr que c'était de

1 l'argent pour Trépanier, ça. Ça, c'est sûr, parce
2 que c'était de moi.

3 Q. **[276]** O.K. Alors, vous aviez besoin de cinquante
4 mille dollars (50 000 \$)?

5 R. Oui.

6 Q. **[277]** O.K. On revient, on reste sur la facture.
7 « Je suis allé les voir. » Quand vous arrivez là,
8 Excavation Chab, il y a quelqu'un qui est debout
9 devant vous. Savez-vous le nom de cette personne-
10 là?

11 R. Oui. C'est un dénommé Normand Dubois.

12 Q. **[278]** Monsieur Dubois. Et avez-vous des discussions
13 avec lui sur la façon de procéder ou ça a été
14 relativement simple?

15 R. Non, ça a été relativement simple. Je n'ai pas...
16 Je ne me suis pas enquis de comment il fait ça. Je
17 ne veux pas savoir comment il fait ça, t'sais.

18 Q. **[279]** Est-ce qu'il avait un bureau, ce monsieur
19 Dubois là?

20 R. Il avait un bureau.

21 Q. **[280]** O.K. Et avez-vous vu de la machinerie, des
22 camions ou quoi que ce soit à ce bureau-là?

23 R. Bien non, c'est un bureau administratif à Laval.

24 Q. **[281]** À Laval?

25 R. Oui.

1 Q. **[282]** Maintenant, il fallait le trouver monsieur
2 Dubois d'Excavation Chab. Pouvez-vous nous indiquer
3 comment vous avez fait pour trouver cette
4 entreprise-là?

5 R. Bien, c'est une personne que je connais dans une
6 entreprise de construction, qui n'a rien à voir
7 avec tout ça, qui m'a simplement donné le nom de
8 cette personne-là.

9 Q. **[283]** O.K.

10 R. Il dit : « C'est une source. »

11 Q. **[284]** O.K. Je comprends que vous préférez ne pas
12 nommer cette personne-là?

13 R. Parce que c'est une personne qui n'a rien à voir
14 avec tout ça.

15 Q. **[285]** Qui n'a rien à voir avec ça, mais qui vous a
16 référé?

17 R. Qu'il n'est pas du tout dans le stratagème, mais
18 qui m'a refile le tuyau tout simplement.

19 Q. **[286]** Est-ce que, de là, on peut comprendre qu'à
20 peu près tous les gens associés au milieu de la
21 construction connaissaient dans ces années-là le
22 phénomène de la fausse facturation et que c'était
23 facile de trouver...

24 R. Bien, tout à fait. Vous avez vu, là, dans les
25 enquêtes policières qu'il y a eu, les journaux, des

1 perquisitions d'entreprises de fausses
2 facturations. Je pense que, dans le domaine des
3 entrepreneurs en construction, c'était assez
4 fréquent. Et puis chez les ingénieurs-conseils, je
5 ne pourrais pas vous dire, mais en tout cas, chez
6 nous, vous voyez au grand jour aujourd'hui ce qu'on
7 a fait.

8 Q. **[287]** Mais au lieu... pour vous éviter d'avoir à
9 courir après ces entreprises-là qui faisaient de la
10 fausse facturation, parce qu'ils ne s'annoncent pas
11 dans le botin de téléphone, là, vous n'en avez pas
12 parlé, entre autres, avec monsieur Lortie qui en
13 faisait lui aussi de la fausse facturation,
14 monsieur Bouchard?

15 R. Bien, non, là, parce que - comment je pourrais
16 dire - on essayait de... t'sais, on n'était pas
17 très à l'aise de faire ça, ça fait qu'on essayait
18 de diversifier nos sources, t'sais, pas toujours
19 aller à la même place. Là, je savais que monsieur
20 Lortie, il est allé à un endroit pour une fois.

21 O.K. Là, j'avais eu cette information-là. Bon, je
22 vais aller là, t'sais, je vais aller voir ce
23 monsieur-là.

24 Q. **[288]** Et ce n'était pas plus sécuritaire comme
25 stratagème justement de toujours faire affaire avec

1 une entreprise connue qui vous a donné ce service-
2 là, ça vous évite d'ajouter du monde dans le
3 cercle?

4 R. Bien, regardez, on n'est pas très habile dans ces
5 choses-là. Et puis, t'sais, on n'est pas des
6 experts de cette fraude-là. Alors, nous, c'est
7 comme ça qu'on l'a fait.

8 Q. **[289]** Mai deux mille huit (2008) avec ce cinquante
9 mille dollars (50 000 \$) là, savez-vous ce que vous
10 en avez fait?

11 R. Ça, c'est Trépanier. Mai deux mille huit (2008), ça
12 coïncide avec le Quartier des spectacles, l'octroi
13 du contrat du Quartier des spectacles. Et
14 d'ailleurs, vous remarquez, j'ai imputé la facture
15 au Quartier des spectacles. C'était pour ça.
16 C'était pour ça. Peut-être pas en totalité, là,
17 mais c'était pour ça.

18 Q. **[290]** O.K. Si on calcule le trois pour cent (3 %),
19 est-ce qu'on est capable d'établir la valeur des
20 honoraires? Est-ce que ça correspond, ça, à un
21 contrat? Bon, on a eu des honoraires pour un
22 million et demi?

23 R. Bien, non, regardez, si je vous parle du Quartier
24 des spectacles, le contrat était de l'ordre de deux
25 point quatre millions (2,4 M\$). On était cinquante

1 cinquante (50/50) avec SM. Ça fait un point deux
2 million (1,2 M\$). Trois pour cent (3 %) de un point
3 deux million (1,2 M\$), ça fait trente-six mille
4 (36 000 \$). Vous voyez qu'il y en a peut-être un
5 peu trop.

6 Q. **[291]** O.K.

7 R. Bon. Ça a dû servir quand même.

8 Q. **[292]** À d'autres fins?

9 R. À d'autres fins.

10 Q. **[293]** La facture suivante.

11 M. RENAUD LACHANCE, commissaire :

12 Q. **[294]** Avant de changer de facture. À côté de la
13 case « approbation », il y a une signature en haut
14 de vingt-six du six deux mille huit (26-06-2008).
15 Qui signe là?

16 R. À côté de?

17 Me PAUL CRÉPEAU :

18 Juste au-dessus du vingt-six (26) juin.

19 M. RENAUD LACHANCE, commissaire :

20 Q. **[295]** Juste en haut du vingt-six (26) juin, à côté
21 de la boîte « approbation ».

22 R. C'est ma signature, ça. C'est moi, ça.

23 Q. **[296]** C'est votre signature?

24 R. Oui.

25 Q. **[297]** Bon. Vous, est-ce que vous approuvez vous-

1 même les factures que vous initiez?

2 R. Oui.

3 Q. **[298]** Il n'y a pas personne qui approuvait vos...

4 R. Non.

5 Q. **[299]** ... les factures que vous initiez?

6 R. Non. J'avais pleine autorité.

7 Q. **[300]** Donc... et puis jamais le directeur des
8 finances a questionné un peu ces diverses factures-
9 là? Vous dites qu'il y a eu un rapport de
10 vérification interne.

11 R. Oui.

12 Q. **[301]** Le directeur des finances n'a jamais
13 allumé...

14 R. Non, non.

15 Q. **[302]** ... un peu dans tout ça, là?

16 R. Non, non.

17 Q. **[303]** Pourtant, vous devez avoir une comptabilité
18 par projet probablement, là.

19 R. On a une comptabilité par projet, en effet, oui,
20 c'est ça.

21 Q. **[304]** C'est ça.

22 R. Oui.

23 Q. **[305]** Et puis cette comptabilité-là par projet,
24 bien, elle est intégrée dans votre système et puis,
25 bon...

1 R. Oui.

2 Q. **[306]** ... votre directeur des finances a monté un
3 (inaudible)

4 R. Non.

5 Q. **[307]** Puis jamais...

6 R. Je vous dirais, là, que ça a amené beaucoup
7 beaucoup plus de gouvernance, chez Genivar. T'sais,
8 Genivar est une compagnie jeune à la Bourse, là,
9 hein, en deux mille six (2006) seulement qu'on est
10 allé à la Bourse, là. Et on avait peut-être encore
11 des habitudes de compagnies privées, là, qui ont
12 subsisté un bout de temps après ça, là. Mais, je
13 peux vous dire qu'à partir de deux mille neuf
14 (2009), deux mille dix (2010), là, là les règles de
15 gouvernance sont devenues beaucoup plus strictes et
16 on ne verrait plus ça aujourd'hui.
17 (10:27:32)

18 LA PRÉSIDENTE :

19 Q. **[308]** Ou à moins que votre directeur des finances
20 savait ce qui se passait.

21 R. Non, il ne le savait pas, je suis convaincu qu'il
22 ne le savait pas.

23 Q. **[309]** Non!

24 R. Non.

25

1 Me PAUL CRÉPEAU :

2 Q. [310] En tout cas, vous, vous ne lui en avez jamais
3 parlé?

4 R. Non. Non.

5 M. RENAUD LACHANCE, commissaire :

6 La boîte commentaire en-dessous, là
7 (Inaudible - micro fermé)

8 R. Votre micro est fermé, qu'on me dit.

9 Un commentaire... et ça, ce sont des signatures de
10 la comptabilité. Alors, ça, c'est du « red tape » à
11 toutes fins pratiques, là, probablement des agentes
12 à la comptabilité, t'sais, qui ont fait le chèque,
13 qui l'ont imputé dans le système comptable.

14 Me PAUL CRÉPEAU :

15 Q. [311] O.K. Je vous demanderais, Madame Blanchette,
16 de tourner, puis on va traiter les deux prochaines,
17 alors ensemble, celles qui viennent de Commerce Al-
18 Shark International inc., factures du douze (12)
19 septembre et du quinze (15) septembre deux mille
20 cinq (2005), une première facture de deux mille
21 deux cents (2 200 \$) et une autre de trente-trois
22 mille dollars (33 000 \$). Excusez-moi, on en a
23 trois, on a une troisième facture, je n'ai pas...
24 Alors, la troisième étant du quinze (15) septembre
25 elle aussi, pour vingt-sept mille dollars

1 (27 000 \$). Est-ce que vous êtes intervenu dans ces
2 factures-là?

3 R. Non, je ne suis pas intervenu dans celles-là.

4 Q. **[312]** Donc, ce sont des factures dont vous avez
5 appris la connaissance au résultat de l'enquête
6 interne?

7 R. Oui, je crois que oui. Je crois que oui. Par
8 contre, je peux dire quand même, là, parce que je
9 voyais le titre, là, monsieur Ghorayeb, tout ça,
10 là.

11 Q. **[313]** Oui.

12 R. Bon. Monsieur Lortie m'en avait parlé.

13 Q. **[314]** O.K. Au moment où il a produit cette
14 facture...

15 R. Oui.

16 Q. **[315]** ... où il a reçu cette facture-là?

17 R. Il m'en avait parlé.

18 Q. **[316]** O.K. Ça fait que vous savez évidemment que
19 ce sont... On en a une qui est « Communication
20 Charles Ghorayeb »; l'autre, « Rencontre, entente,
21 Trascad »; une troisième, un service de photo
22 reconnaissance. Il vous a parlé de Ghorayeb. Est-ce
23 qu'il vous a parlé des deux autres, là? Parce que
24 ça semble être un tout, ces trois factures-là.

25 R. Bien, c'est un tout, là, t'sais, c'est un tout. Là

1 je ne pense pas qu'il m'avait parlé, là, qu'il y
2 avait deux, trois factures, là, mais la source,
3 là...

4 Q. [317] Oui.

5 R. ... il m'en avait parlé.

6 Q. [318] O.K. Êtes-vous capable... êtes-vous capable
7 d'associer ça à un paiement spécifique à monsieur
8 Trépanier, s'il vous en avait parlé?

9 R. Dans ce cas-là, non, là. Je ne sais pas c'est quoi
10 la date aussi, là, mais...

11 Q. [319] On voit septembre deux mille cinq (2005).

12 R. Septembre deux mille cinq (2005). Je ne pourrais
13 pas vous dire.

14 Q. [320] O.K. Et on voit...

15 LA PRÉSIDENTE :

16 Q. [321] Les douze (12) et quinze (15) septembre deux
17 mille cinq (2005).

18 R. Douze (12) et quinze (15) septembre deux mille cinq
19 (2005). Je ne pourrais pas vous dire.

20 Me PAUL CRÉPEAU :

21 Q. [322] O.K. De ces trois... on réalise, vous nous
22 dites que monsieur... Alors, monsieur Lortie, lui,
23 il en a fait, jusqu'à date, plus que vous, hein?

24 R. Oui.

25 Q. [323] O.K. On va peut-être toutes les faire et on

1 verra par après, là...

2 R. Oui.

3 Q. **[324]** ... le rôle de monsieur Lortie là-dedans. La
4 suivante : Alarme du logiciel...

5 LA PRÉSIDENTE :

6 Q. **[325]** Je m'excuse, je voudrais juste revenir sur la
7 deuxième. Vous avez Charles Ghorayeb, la première,
8 c'est Charles Ghorayeb. La deuxième, c'est : «
9 Rencontre et entente Trascad City Public
10 (inaudible) ». Est-ce que je... et la troisième,
11 c'est « Kim Aerocatoteming agreement, photo
12 reconnaissance Exclusive Canada ».

13 R. Hum, hum.

14 Q. **[326]** Est-ce que je dois comprendre, notamment de
15 la deuxième, que vous pouviez faire également des
16 fausses factures en référence à l'international?

17 R. Bon. Dans ce cas-là, il y a peut-être un fond de
18 travail réel, dans ce cas-là. Parce que, moi, comme
19 je vous dis, là, monsieur Lortie m'avait parlé de
20 monsieur Ghorayeb, là, qui est une personne réelle,
21 qui n'est pas une entreprise bidon. Je ne crois pas
22 que ce soit une entreprise bidon dans ce cas-là.
23 Alors, il y a peut-être un fond de... de démarchage
24 ou... disons pour des projets à l'international. Je
25 crois que ces projets-là, c'étaient des trucs

1 réels, t'sais. Mais, on va s'entendre, là, que
2 c'était... il y a un fond, c'est tout. La facture
3 est majorée, là, c'est sûr.

4 Q. **[327]** Pourquoi? Est-ce que c'est parce que... Est-
5 ce que le Commerce Al-Shark International existe?
6 Est-ce que c'est une coquille vide? Est-ce que
7 c'est un...

8 R. Là je ne pourrais pas vous confirmer, t'sais.
9 J'ai... dans ce cas-là, j'ai l'impression que ça
10 existe, mais si notre enquêteur interne l'a
11 identifiée comme une fausse facture, là, c'est
12 bidon, là. C'est bidon, t'sais. Peut-être un fond
13 de vrai travail qui aurait été fait par monsieur
14 Ghorayeb, là, mais pas plus que ça.

15 Q. **[328]** Et quand c'était à l'international, est-ce
16 que vous refilez la facture à la personne en
17 question, même si c'était une fausse facture?

18 R. Non, dans ce cas-là, c'est une facture de
19 développement des affaires... non, je vois qu'elle
20 a été imputée à un projet, en plus. Bon. Elle a été
21 imputée à un projet. Je dirais, là, moi, je ne
22 m'occupe pas d'international, alors jamais ces
23 trucs-là, on n'a pataugé dans les vraies activités
24 internationales de Genivar, qui n'étaient pas très
25 fortes à l'époque, là, on a à peu près cinq pour

1 cent (5 %) de notre chiffre d'affaires à
2 l'international. Jamais ça n'a été de ce côté-là.

3 Me PAUL CRÉPEAU :

4 Q. **[329]** On va tourner la page, la suivante. Alarmes
5 Logiciels, une facture du douze (12) janvier deux
6 mille huit (2008) pour vingt-cinq mille dollars
7 (25 000 \$). Est-ce que c'est une facture ou un
8 document que vous avez traité à l'époque où il
9 s'est fait?

10 R. Non.

11 Q. **[330]** O.K. Qui l'a traité chez vous?

12 R. C'est monsieur Lortie.

13 Q. **[331]** Alors dix-huit (18) janvier deux mille six
14 (2006), on voit que monsieur... il y a un paiement
15 autorisé par Yves Lortie. Est-ce que ça veut dire
16 nécessairement que l'argent comptant qui revient de
17 cette facture-là, le vingt-cinq mille dollars
18 (25 000 \$) moins le pourcentage, là...

19 R. Hum hum.

20 Q. **[332]** ... c'est monsieur Lortie qui l'a reçu?

21 R. Oui.

22 Q. **[333]** O.K.

23 R. Oui.

24 Q. **[334]** Est-ce que ça arrivait que monsieur Lortie
25 disait: « Bon, j'ai reçu vingt-cinq mille dollars

1 (25 000 \$), c'est pour monsieur Trépanier », il
2 vous remettait ça en vous demandant, vous, d'aller
3 le payer?

4 R. Oui, oui, ça pouvait arriver.

5 Q. **[335]** Et vous-même, est-ce qu'il est arrivé que
6 vous ayez reçu de l'argent, malgré qu'on ait vu que
7 vous n'en avez pas reçu...

8 R. Non.

9 Q. **[336]** ... si souvent que ça...

10 R. Non, l'argent que j'ai reçu, je l'ai transporté
11 moi-même.

12 Q. **[337]** O.K. Donc, vous avez fait des paiements
13 pour... dans certains cas, vous avez reçu l'argent
14 et dans d'autres cas, pour monsieur Lortie?

15 R. Oui, oui, tout à fait.

16 Q. **[338]** Est-ce qu'on peut dire que face à monsieur
17 Trépanier, vous et monsieur Lortie, vous êtes
18 interchangeable, là, vous représentez...

19 R. Oui.

20 Q. **[339]** ... les deux Genivar de la même façon?

21 R. Interchangeables. Il nous appelait l'un, l'autre,
22 quand l'un ne répondait pas, il appelait l'autre.

23 Q. **[340]** O.K., mais ça nécessitait quand même une
24 bonne communication entre vous et monsieur Lortie?

25 R. Oui, il y avait une bonne communication, là...

1 Q. **[341]** Pour savoir...

2 R. ... pour Montréal, on avait une bonne
3 communication, là, oui.

4 Q. **[342]** Pour savoir où est-ce qu'on est rendu dans
5 les comptes?

6 R. Oui, oui, on s'en parlait, mais comme je vous
7 expliquais, on essayait aussi de ramener ça à la
8 baisse, puis de traîner de la patte un peu et puis,
9 à un moment donné, quand il fallait qu'on y aille,
10 bien, on y allait.

11 LA PRÉSIDENTE :

12 Q. **[343]** La mention de Sainte-Agathe, douze (12)
13 janvier deux mille huit (2008) veut dire quoi?

14 R. Il faudrait que je remonte sur la facture, là.

15 Me PAUL CRÉPEAU :

16 En haut, Madame Blanchette, oui.

17 R. Bien, j'ai l'impression qu'Alarmes Logiciels, leur
18 bureau était à Sainte-Agathe, Sainte-Agathe, le
19 douze (12) janvier... ça n'a rien à voir avec nos
20 activités, nous, à Sainte-Agathe, là. C'est la
21 compagnie.

22 Q. **[344]** Qui est là et qui vous expédie cette facture-
23 là?

24 R. Bien, je crois, comme quand on écrit une lettre,
25 là. Sainte-Agathe, le douze (12) janvier deux mille

1 huit (2008), ta, ta, ta... Elle est...

2 LA PRÉSIDENTE :

3 Q. **[345]** Oui, mais je comprends que c'est une fausse
4 facture?

5 R. Oui.

6 Q. **[346]** O.K.

7 Me PAUL CRÉPEAU :

8 Q. **[347]** Vous savez que c'est une fausse facture et
9 savez-vous si Genivar a déjà fait affaire avec,
10 pour des services véritables, avec Alarmes
11 Logiciels, de Sainte-Agathe?

12 R. Non.

13 Q. **[348]** Non?

14 R. Jamais.

15 Q. **[349]** O.K. La page suivante, la facture de Charlex
16 Gestion de projets, au montant de onze mille cinq
17 cents (11 500 \$) plus les taxes. Alors, arpentage,
18 préparation de plans et devis sur un site de la
19 route 138. Vingt-deux (22) décembre deux mille six
20 (2006). Qui a traité cette facture-là chez vous?

21 R. Bon, là, c'est ma signature. C'est moi qui ai
22 signé.

23 Q. **[350]** Alors peut-être nous indiquer... on voit, en
24 bas, là, dans le carré imprimé, on voit votre nom,
25 ça c'est l'approbation, F. Perreault?

1 R. Oui.

2 Q. **[351]** Et en dessous, on voit Jocelyn Drouin?

3 R. Jocelyn Drouin.

4 Q. **[352]** Qui est-il?

5 R. C'est un de nos directeurs de projet en transport.

6 Q. **[353]** En dessous de Jocelyn Drouin, il y a un autre
7 nom.

8 R. C'est Pierre-André Dugas, qui était notre vice-
9 président en transport.

10 Q. **[354]** Transport, donc en charge des dossiers du
11 MTQ?

12 R. Oui.

13 Q. **[355]** Le ministère des Transports. D'ailleurs, la
14 route 138, c'est une route du ministère des
15 Transports. L'autre, si je ne me trompe pas, c'est
16 « Merci » qui est écrit là et on voit, en dessous,
17 Yves St-Denis.

18 R. Oui.

19 Q. **[356]** Qui est monsieur St-Denis?

20 R. Yves St-Denis, je ne crois pas que ce soit
21 quelqu'un de chez nous. Je me demande si ce n'est
22 pas la personne de la compagnie, là, qui a signé
23 sur la facture.

24 Q. **[357]** O.K., c'est beau. Alors, il y a beaucoup de
25 gens qui ont été obligés de l'approuver, celle-là,

1 là.

2 R. Oui, parce que, voyez-vous, elle a été imputée à
3 l'échangeur Taschereau, qui était un projet du
4 ministère des Transports.

5 Q. **[358]** Donc, vous la faites autoriser par le
6 responsable du dossier de transport et le directeur
7 de projets, ainsi que vous-même?

8 R. Exactement.

9 Q. **[359]** Est-ce que...

10 M. RENAUD LACHANCE, commissaire :

11 Q. **[360]** On peut présumer que monsieur Dugas sait que
12 c'est une fausse facture, là?

13 R. Comment je pourrais dire? Il n'a pas posé de
14 question. Est-ce qu'il sait? Je ne peux pas
15 présumer qu'il sait, là, mais...

16 Q. **[361]** Il a accepté de...

17 R. ... il l'a laissé passer, hein. Il l'a laissé
18 passer.

19 Q. **[362]** Et là c'est vous qui l'avez initiée, cette
20 facture-là, puis là il y a des gens qui signent
21 après. Bon, je comprends, le directeur, c'est
22 quelqu'un, probablement, qui est...

23 R. Oui.

24 Q. **[363]** ... sous vous. Mais monsieur Dugas n'était
25 pas sous vous directement, est-ce qu'il était sous

1 votre responsabilité?

2 R. Il était sous moi.

3 Q. **[364]** Sous votre responsabilité aussi?

4 R. Oui.

5 Q. **[365]** Donc, vous faites signer le directeur et le
6 v.-p.?

7 R. Bien, le directeur, je... je ne suis pas sûr que
8 c'est une signature, ça, Jocelyn Drouin... ou
9 c'est... on a écrit son nom, là, mais... enfin.

10 Me PAUL CRÉPEAU :

11 Q. **[366]** Encore une fois, ça revient un peu sur le
12 rôle de ces autres personnes-là, qui se voient
13 imputer des montants comme ça dans leur projet.

14 R. Oui.

15 Q. **[367]** Votre monsieur Dugas, il n'a pas posé de
16 question? Il y a-tu, à un moment donné... ça
17 revient à une couple de reprises où on lui impute
18 des...

19 R. Oui.

20 Q. **[368]** ... factures, là.

21 R. Oui.

22 Q. **[369]** Il n'a jamais soulevé de questionnement?

23 R. Pas à ma connaissance, là. Ils n'ont pas voulu
24 savoir, hein, tout simplement. Ils n'ont pas voulu
25 savoir, ils ont dit : « Bon, regarde... »

1 LA PRÉSIDENTE :

2 Q. [370] Là, ce que vous nous affirmez, ce que vous
3 nous dites, là, c'est que vous prenez des
4 factures... vous faites des fausses factures en
5 imputant des travaux effectués en rapport avec le
6 ministère des Transports, sur la route 138...

7 R. Oui.

8 Q. [371] ... pour payer uniquement la Ville de
9 Montréal? Pour payer Trépanier?

10 R. Oui.

11 Q. [372] O.K.

12 Me PAUL CRÉPEAU :

13 Q. [373] Ce qui baisse, évidemment, votre rentabilité
14 dans ce projet-là?

15 R. C'est ça.

16 Q. [374] Tout à l'heure on a regardé... on a regardé
17 uniquement celle-là, on aurait dû regarder...
18 excusez-moi, mais Charlex, on en a trois, toutes de
19 la même date, du vingt-deux (22) décembre deux
20 mille six (2006). Il y en a une deuxième et il y en
21 a une troisième du vingt-deux (22) décembre deux
22 mille six (2006). On va peut-être juste regarder
23 les deux autres. Alors, la première concernant un
24 contrat indiqué sur la facture, route 138; la
25 deuxième c'est l'autoroute 40 et troisièmement

1 c'est « mur antibruit dans Ville Lachine ». Bon.
2 Pouvez-vous nous expliquer, nous donner un peu plus
3 de détails, là, est-ce qu'on y retrouve encore les
4 mêmes signatures, les mêmes motifs?

5 R. Oui, regardez, on trouve la signature... on
6 retrouve la signature de Diana « Prain », qui est
7 une chargée de projet en transport. On retrouve la
8 signature de Pierre-André Dugas, qui était notre
9 v.-p. transport à l'époque.

10 Q. **[375]** Ces trois factures-là font un total combiné
11 de montants bruts de trente mille dollars
12 (30 000 \$), je pense, à quelques sous près, là.
13 Alors, êtes-vous capable d'identifier... retrouver
14 dans votre mémoire à quel paiement c'est associé,
15 ça, auprès de monsieur Trépanier?

16 R. Celle-là, je ne pourrais pas vous dire. Vingt-six
17 (26) janvier deux mille six (2006). Janvier deux
18 mille six (2006), je ne pourrais pas vous dire.

19 Q. **[376]** O.K. Décembre deux mille six (2006).

20 R. C'est décembre, ça?

21 Q. **[377]** Vingt-deux (22) décembre, oui.

22 R. O.K.

23 Q. **[378]** Alors, on voit, là, que chez Genivar vous
24 avez généré, grosso modo, trente mille dollars
25 (30 000 \$) d'argent comptant, au mois de décembre

1 deux mille six (2006). Je présume que, chez
2 monsieur Trépanier, on n'est pas allé lui porter
3 trois petits coups, là, on lui a amené un montant
4 de trente mille (30 000)?

5 R. C'est ce que je vous expliquais hier. Quand on y
6 allait, là, ce n'était pas pour un cinq mille
7 (5 000 \$), là, c'était... hein, je vous ai dit,
8 entre vingt (20) et quarante (40), cinquante mille
9 (50 000).

10 Q. **[379]** Mais, quand vous allez voir monsieur
11 Trépanier, il faut toujours associer ce trois pour
12 cent-là (3 %), qu'on vous demandait, en fonction de
13 certains grands travaux d'infrastructure. Alors,
14 dites-vous à Trépanier : « Bon, bien, regarde, je
15 t'amène trente mille (30 000), ça c'est associé au
16 contrat X qu'on a eu à telle date »?

17 R. Oui. Oui. Oui.

18 Q. **[380]** Et vous n'avez pas vu monsieur Trépanier
19 prendre des notes, lui aussi il faut qu'il suive
20 ses...

21 R. Honnêtement, je ne l'ai jamais vu prendre des notes
22 à cet effet-là.

23 Q. **[381]** Et, chez vous, vous n'avez pas pris de notes
24 pour vous assurer : « Bon, bien, notre cote de
25 trois... notre pourcentage (inaudible)... »...

1 R. Oui. Non, mais, vous comprendrez, on ne garde pas
2 ça par écrit, là, ces choses-là. On y va au fur et
3 à mesure, oui.

4 Q. **[382]** Sur combien de grands projets avez-vous été
5 appelé à payer... en quantité, le nombre de grands
6 projets sur lesquels vous avez été appelé à payer
7 un trois pour cent (3 %) ?

8 R. Il y en a une dizaine, là. Une bonne... une
9 dizaine, dans ces années-là.

10 LA PRÉSIDENTE :

11 Q. **[383]** Mais, de toute façon, je comprends que vous
12 ne teniez pas de comptabilité puis ça ne vous
13 dérangeait pas beaucoup parce que, de toute façon,
14 l'argent que vous remettiez à monsieur Trépanier,
15 ce n'était pas de l'argent qui sortait de vos
16 coffres à vous ?

17 R. Euh...

18 Q. **[384]** Bien, c'était de la fausse facturation.

19 R. Bien oui, tout à fait. Oui. Bien, il sortait des
20 coffres de Genivar quand même, là, parce que
21 Genivar les payait ces fournisseurs-là, t'sais. En
22 bout de ligne...

23 Q. **[385]** Oui, mais c'était de la fausse facturation.

24 R. C'est ça.

25 Q. **[386]** Donc, vous ne les payiez pas...

1 R. C'est ça.

2 Q. **[387]** ... sur ces factures-là.

3 R. Non.

4 Me PAUL CRÉPEAU :

5 Q. **[388]** Après Charlex, on va aller à la suivante.

6 (10:42:31)

7 Me BENOIT BOUCHER :

8 Si vous me permettez, on a fait une vérification au
9 CIDREQ, monsieur Yves St-Denis, qui apparaît au bas
10 de la facture, est président de Charlex.

11 LA PRÉSIDENTE :

12 Est président de quoi, Maître Boucher?

13 Me BENOIT BOUCHER :

14 De la compagnie Charlex.

15 LA PRÉSIDENTE :

16 O.K.

17 Me PAUL CRÉPEAU :

18 Merci, Maître Boucher.

19 Q. **[389]** La suivante, on a Construction Extra, du neuf
20 (9) janvier deux mille six (2006). Alors, qu'est-ce
21 qu'on a comme détails, qu'est-ce que vous en savez?

22 R. Bien, la rénovation de bureau, là, ça... Ce n'est
23 pas très imaginatif comme facture, là. Je ne vois
24 pas de signature là-dessus.

25 Q. **[390]** En bas de la page, excusez-moi? Pas là?

1 R. C'est Yves Lortie. Oui. Bien, c'est monsieur Lortie
2 qui est allé chercher celle-là.

3 Q. [391] O.K.

4 R. Là, je ne peux pas en dire plus.

5 Q. [392] O.K. Tout à l'heure, il y a une des factures,
6 celle qui nous provenait de monsieur Gorayeb, là,
7 vous dites « Celle-là, monsieur Lortie m'en avait
8 déjà parlé. »

9 R. Oui.

10 Q. [393] Vous n'avez été pas trop surpris de la
11 retrouver dans la liste...

12 R. Oui.

13 Q. [394] ... des dix-sept (17) douteuses.

14 R. Oui.

15 Q. [395] Bon. Ça, quand vous la voyez dans la liste,
16 suite à votre enquête interne, vous la retrouvez,
17 ça c'est une facture que vous voyez pour la
18 première fois?

19 R. Oui. Celle-là, oui. Celle-là, je n'étais pas...

20 Q. [396] O.K. On va terminer avec les dernières, puis
21 on...

22 M. RENAUD LACHANCE, commissaire :

23 Q. [397] Peut-être avant de... Bon. Peut-être d'abord,
24 une facture d'une compagnie de construction qui
25 s'appelle Construction Extra, là, je ne trouve pas

1 ça très transcendant comme titre, là. Mais
2 rénovation de bureau, comment vous pouvez imputer
3 ça, une facture de rénovation de bureau, à un
4 projet précis de constru... de... sans que votre
5 directeur des finances allume, là. Parce que là
6 c'est...

7 R. Oui.

8 Q. **[398]** On n'est pas en train de dire c'est des
9 travaux sur un chantier.

10 R. Non, je suis d'accord.

11 Q. **[399]** On rénove un bureau.

12 R. Mais probablement que le directeur des finances ne
13 l'a jamais vu, là. T'sais? Possiblement, ça a
14 été... T'sais, il ne voit pas toutes les factures
15 passer. Si elle a été imputée à un projet, là. Mais
16 j'avoue, là, c'est assez brouillon. Hein? Passer un
17 projet de rénovation de bureau...

18 Q. **[400]** Une rénovation de bureau dans un projet de
19 construction...

20 R. ... dans un projet...

21 Q. **[401]** Il faut le faire un peu, là.

22 R. ... spécifique, c'est assez brouillon.

23 Q. **[402]** D'une compagnie qui s'appelle Construction
24 Extra, là, c'est... Il faut...

25 R. Tout à fait.

1 LA PRÉSIDENTE :

2 Q. **[403]** En fait, est-ce que je me trompe, si je crois
3 que les... aucune des fausses factures ne passait
4 entre les mains de votre...

5 R. Vous ne vous trompez pas. De notre v.-p. finances,
6 là?

7 Q. **[404]** Oui?

8 R. Vous ne vous trompez pas. Ça ne passait pas... Ça
9 allait à la comptabilité, les gens de la
10 facturation, le... À partir du moment où c'était
11 approuvé par un v.-p., elle était procédée. Elle
12 était procédée.

13 Q. **[405]** Bien, donc, il fallait que quand votre...

14 R. Elle était procédée à la comptabilité, mais là ce
15 sont des agents de facturation, ou des petits
16 directeurs, là, chez nous, à la comptabilité. Mais
17 ce n'est pas procédé par notre v.-p. finances, là.

18 Q. **[406]** Puis les petits directeurs, donc, eux
19 pouvaient allumer.

20 R. Ils pouvaient. Mais jamais personne ne m'en a
21 parlé. Ils auraient pu.

22 Q. **[407]** O.K.

23 Me PAUL CRÉPEAU :

24 Q. **[408]** Personne ne vous en a parlé, mais il n'y a
25 pas d'autres de vos vice-présidents, directeurs de

1 projet, qui se faisaient imputer des sommes, qui
2 savaient très bien qui ne provenaient pas de leurs
3 projets. Il n'y a jamais personne qui en a parlé,
4 chez Genivar, de ça?

5 R. Non. Non.

6 Q. **[409]** C'était... Là on commence à voir qu'il y a
7 pas mal de monde d'impliqué là-dedans. C'est
8 nécessaire.

9 R. Oui.

10 Q. **[410]** Il faut avoir les directeurs de projet, les
11 vice-présidents, jusqu'au vice-président...

12 R. Oui. Mais comme je vous disais tantôt, il y a une
13 tolérance, là. T'sais, ils ont dit, « Bon, on ne
14 sait pas trop c'est quoi, mais on va laisser
15 faire. »

16 Q. **[411]** « On ne veut pas voir. »

17 R. En quelque sorte, oui.

18 Q. **[412]** O.K. Puis il n'y a jamais personne, même aux
19 finances, qui a commencé à poser des questions?

20 R. Non.

21 Q. **[413]** O.K.

22 R. Non.

23 Q. **[414]** Est-ce qu'il est possible d'imaginer qu'eux
24 autres non plus ne voulaient pas voir?

25 R. Je ne suis pas prêt à dire ça. Pas prêt à dire ça,

1 là. T'sais, ils ne peuvent pas savoir, là. Pour eux
2 autres c'était bon, tu sais, c'est... C'est une
3 facture...

4 Q. **[415]** C'est du revenu.

5 R. C'est une facture, c'est un sous-traitant, c'est
6 crédible. Pour eux autres... Des factures de sous-
7 traitants, on en a beaucoup chez nous, hein?
8 Beaucoup.

9 Q. **[416]** On va juste terminer nos trois dernières
10 factures, là. La suivante, Construction Exécute
11 incorporée, du treize (13) mars deux mille six
12 (2006). Une facture de vingt-sept mille (27 000)...
13 Bien, il y a vingt-quatre mille deux cents (24 200)
14 en montant brut, là, et qui l'a approuvée?

15 R. Bon, je vois mon nom, mais je vois une autre
16 signature, que je n'arrive pas à déceler, par
17 exemple, là. Mais il y a une autre signature qui
18 est là.

19 Q. **[417]** Il y a une autre signature?

20 R. Oui.

21 Q. **[418]** On voit que c'est envoyé, vingt-cinq pour
22 cent (25 %) dans un dossier V, un autre soixante-
23 quinze pour cent (75 %), un autre dossier V, ce
24 sont des dossiers de Laval?

25 R. Oui. Des dossiers du bureau de Laval.

1 Q. **[419]** Est-ce que ça nécessitait la signature, ça,
2 entre autres, de monsieur Bouchard?

3 R. Non, mais du directeur de projet ou du chargé de
4 projet, mais je ne la vois pas, là. C'est peut-être
5 la signature qui est là que je n'arrive pas à
6 déchiffrer, là, mais ça aurait pris, normalement,
7 la signature du chargé de projet qui s'occupe de
8 ces projets-là.

9 Q. **[420]** Je vous ai suggéré le nom de monsieur
10 Bouchard parce que monsieur Bouchard, qui est
11 devenu, je pense, un vice-président chez vous?

12 R. Oui.

13 Q. **[421]** Était responsable, a été responsable du
14 bureau de Laval?

15 R. Oui.

16 Q. **[422]** O.K. Bon. Les deux der... Alors la suivante,
17 de 9147-4627 Québec inc., Construction Aladin
18 incorporée. Est-ce que... Êtes-vous capable de nous
19 dire qui a autorisé ou a approuvé les paiements
20 dans ce cas-là?

21 R. Celle-là, non. Je ne suis vraiment pas capable. Je
22 ne reconnais pas la signature.

23 Q. **[423]** Du chargé de projet en bas?

24 R. Non, je ne reconnais pas. C'est imputé sur un
25 projet M101-731. Je regarde les numéros, 322, là.

1 C'est le département Transport, ça. C'est imputé à
2 du transport. C'est tout ce que je peux dire.

3 Q. **[424]** O.K. Attribué à l'interne sur du transport.
4 Et on voit même la mention « déjà payé » avec un
5 chèque. Numéro de chèque, est-ce que ça peut
6 correspondre à vos chèques chez vous, chez Genivar?

7 R. Des chèques de Genivar.

8 Q. **[425]** O.K. Bon. C'était déjà payé. Celle-ci,
9 l'avez-vous vue uniquement lors de la vérification
10 interne?

11 R. Oui.

12 Q. **[426]** Et on va traiter aussi la dernière ensemble,
13 parce qu'elles vont, les deux sont... La première
14 étant du vingt-trois (23) avril deux mille dix
15 (2010) et la deuxième, vingt-trois (23) mai deux
16 mille dix (2010) elle aussi. C'était les factures
17 202 et 441.

18 R. Vingt-trois (23) avril deux mille dix (2010), c'est
19 la date de la vérification. Vous voyez en haut,
20 Gino Vita, c'est notre vérificateur.

21 Q. **[427]** Excusez-moi! La date de la facture, c'est
22 septembre deux mille cinq (2005).

23 R. Oui.

24 Q. **[428]** Vous avez bien fait de me reprendre. Alors,
25 vingt et un (21) septembre deux mille cinq (2005)

1 pour la deuxième; et la précédente, dix-sept (17)
2 mai deux mille cinq (2005). Alors, on a vingt-cinq
3 mille (25 000 \$), dix-huit mille (18 000 \$), pour
4 un total de quarante-trois mille deux cents
5 (43 200 \$). La première était de vingt-neuf mille
6 sept cents (29 700 \$). On est à soixante-dix,
7 soixante-douze mille dollars (72 000 \$) pour le
8 total, en deux mille cinq (2005). Êtes-vous capable
9 d'associer ça avec un projet particulier de
10 monsieur... une demande particulière de monsieur
11 Trépanier?

12 R. Non. Ici, c'est signé par Yves Lortie, là.

13 Q. **[429]** O.K.

14 R. Je ne peux pas l'identifier sur un événement
15 précis.

16 Q. **[430]** Alors, ça termine l'examen des factures. Je
17 voudrais juste vous demander maintenant. On voit
18 que monsieur Lortie en a traité beaucoup plus que
19 vous.

20 R. Oui.

21 Q. **[431]** O.K. En fait, la majorité des factures
22 émanent ou sont traitées de monsieur Lortie. Est-ce
23 que c'est de là que vous expliquez, en tout cas du
24 moins votre surprise lors de l'enquête interne de
25 voir autant de factures?

1 R. Bien, je ne comprends pas le but de votre question.

2 Q. **[432]** En fait, c'est parce que...

3 R. C'est sûr que je n'avais pas vu l'ensemble de ces
4 factures-là. Je n'ai pas été surpris de découvrir
5 ça. Je n'ai pas été surpris. Mais je ne les avais
6 pas toutes vues.

7 Q. **[433]** O.K. Parce que vous avez dû verser, vous avez
8 parlé tout à l'heure, autour de trois cent
9 (300 000 \$)?

10 R. Trois, quatre cent mille (3-400 000 \$).

11 Q. **[434]** Trois, quatre cent mille (3-400 000 \$) à
12 monsieur Trépanier. Il a fallu que cet argent-là
13 rentre chez vous?

14 R. C'est sûr.

15 Q. **[435]** Donc, vous n'étiez pas surpris de trouver un
16 ensemble de factures que vous n'avez pas vues à
17 l'époque...

18 R. Oui.

19 Q. **[436]** ... dont on ne vous avait pas nécessairement
20 parlé à l'époque, mais de trouver... il faut
21 trouver cette source-là de trois cent, quatre cent
22 mille (300-400 000 \$)?

23 R. Tout à fait.

24 Q. **[437]** O.K.

25 (10:50:44)

1 M. RENAUD LACHANCE, commissaire :

2 Q. **[438]** Monsieur Lalonde nous a dit que Bernard
3 Trépanier lui avait demandé cent mille (100 000 \$)
4 en deux mille quatre (2004). Il lui a dit qu'il
5 demandait deux cent mille (200 000 \$) aux grandes
6 firmes.

7 R. Hum, hum.

8 Q. **[439]** Vous, est-ce que vous vous rappelez à quel
9 moment monsieur Trépanier vous a demandé deux cent
10 mille (200 000 \$)?

11 R. Non. Vous m'avez posé la question hier. Je ne me
12 souviens pas si c'était dès deux mille quatre
13 (2004) où il nous avait demandé ça. Mais la seule
14 chose que je peux vous dire, c'est que ce n'est pas
15 une légende urbaine. C'est vrai. Mais je ne peux
16 pas le cibler dans le temps.

17 Q. **[440]** Parce que les factures qu'on a présentement,
18 la première facture, la plus ancienne, si on veut,
19 plutôt, là, qui s'approche de ça, c'est au mois de
20 mai deux mille cinq (2005) seulement?

21 R. Oui.

22 Q. **[441]** Est-ce que c'est possible que votre
23 vérificateur interne, en tout respect, n'ait pas
24 couvert l'année deux mille quatre (2004) pour
25 regarder, il y aurait des fausses factures, parce

1 que, pour payer deux cent mille (200 000 \$) avant
2 l'élection de deux mille cinq (2005), présentement,
3 si on additionne les factures avant cette date-
4 là...

5 R. Oui.

6 Q. **[442]** ... on n'arrive vraiment pas à deux cent
7 mille (200 000 \$)?

8 R. Bien, c'est pour ça que je vous disais hier, je ne
9 suis pas capable de confirmer si on l'a tout payé,
10 là. Mais ça m'étonnerait. Monsieur Vita qui avait
11 fait l'enquête, il a scruté pas mal tout ça à fond.
12 Ça m'étonnerait qu'il ait passé par-dessus l'année
13 deux mille quatre (2004). Mais c'est possible.

14 Q. **[443]** Parce que, vous, vous me dites que le système
15 a existé de deux mille quatre (2004) à deux mille
16 huit (2008)?

17 R. Oui.

18 Q. **[444]** Donc, c'est comme s'il n'y avait eu aucun
19 paiement qui aurait été fait à monsieur Trépanier
20 en deux mille quatre (2004), puis qu'aucune fausse
21 facture ne date de deux mille quatre (2004).

22 R. Oui. Ça se pourrait que les paiements ont commencé
23 tardivement, là. Mais...

24 LA PRÉSIDENTE :

25 Q. **[445]** Ou le système des fausses factures, comment

1 en êtes-vous venu à ce système-là? Il fallait bien
2 que vous trouviez une façon de payer.

3 R. Oui.

4 Q. **[446]** Alors, est-ce que ça se peut que Genivar, au
5 départ, ait absorbé ces moments-là... ces montants-
6 là et que c'est par la suite que vous ayez mis sur
7 pied le système de fausses factures?

8 R. Non, non.

9 Q. **[447]** Non?

10 R. Je ne crois pas, là. Non. Comment Genivar peut
11 sortir de l'argent comptant? C'est impossible.
12 C'est impossible. Il faut que ça vienne...

13 M. RENAUD LACHANCE, commissaire :

14 Q. **[448]** Est-ce que vous avez déjà pensé offrir à
15 monsieur Bernard Trépanier de le payer
16 essentiellement avec un chèque de Genivar et de
17 voir ça comme une dépense faite à une société?
18 Parce que vous pourriez... faire du comptant, on
19 comprend...

20 R. On aurait bien aimé, t'sais, mais ça ne se fait
21 pas.

22 Q. **[449]** Vous n'avez jamais offert à monsieur
23 Trépanier de le payer en chèque?

24 R. C'est du financement de parti politique illégal,
25 entendons-nous, là, t'sais, on ne peut pas, on ne

1 peut pas sortir un chèque de Genivar comme ça, là.
2 Pour des fondations, pour des trucs, là, t'sais,
3 « légal », ça va, là, mais...

4 Q. [450] Mais là vous ne sortez pas des fausses
5 factures. Faire un chèque...

6 R. Bien, ce n'est pas très... ce n'est pas très beau
7 puis ce n'est pas très honorable, là, mais c'est le
8 seul moyen qu'on...

9 Q. [451] Mais vous en sortez des chèques, là. Toutes
10 ces compagnies-là, Genivar a fait un chèque, là.
11 Donc, vous avez la capacité d'en sortir des
12 chèques.

13 R. Oui, mais bien naïvement à l'époque quand ça a été
14 fait, tous les gens pensaient « bien, regarde,
15 c'est crédible, c'est des services professionnels,
16 c'est ci, c'est du... un relevé d'arpentage »,
17 t'sais. Alors, jamais on aurait cru que toutes ces
18 choses-là auraient été dévoilées au grand jour,
19 hein.

20 (10:53:39)

21 Me PAUL CRÉPEAU :

22 Q. [452] J'imagine, est-ce qu'il aurait été possible
23 de trouver dans ces factures-là des factures de
24 compagnies de gestion? Regardez, je vous pose la
25 question spécifiquement. Monsieur Trépanier avait

1 une compagnie de gestion.

2 R. Ah! Ça, je ne le sais pas.

3 Q. **[453]** O.K. Vous souvenez-vous d'avoir déjà versé à
4 monsieur Trépanier, par chèque de chez Genivar...

5 R. Jamais.

6 Q. **[454]** ... des sommes? Non?

7 R. Jamais.

8 Q. **[455]** O.K. À monsieur Trépanier, ce sont uniquement
9 des sommes d'argent comptant.

10 R. Exact.

11 Q. **[456]** Puis on n'est pas capable de trouver nulle
12 part, dans ces dix-sept (17) fausses factures, un
13 moment où on va aller chercher... on va aller
14 générer deux cent mille (200 000 \$) d'argent
15 comptant?

16 R. Non. Bien, vous le voyez, là, non, t'sais.

17 Q. **[457]** O.K.

18 R. Mais, c'est tout par petits morceaux, t'sais, puis
19 il y en a quand même des... des plus juteuses que
20 d'autres là-dedans, là.

21 Q. **[458]** Oui.

22 R. Oui.

23 Q. **[459]** Oui. Des fois, à un moment donné on ramasse
24 soixante-quinze, quatre-vingt mille (75-80 000 \$),
25 là.

1 R. Exact.

2 Q. **[460]** Maintenant, si vous n'aviez pas payé monsieur
3 Trépanier, auriez-vous continué à avoir votre part
4 de la pointe de tarte à ce moment-là?

5 R. Bien, je ne crois pas, t'sais. C'est facile à dire,
6 là, après coup, là, t'sais, mais, t'sais, si on
7 n'avait pas joué le jeu, je ne crois pas qu'on
8 aurait survécu dans ce monde-là, là.

9 Q. **[461]** O.K. C'est ce qui vous fait conclure que vous
10 avez probablement versé cette somme-là, mais vous
11 n'êtes pas capable de trouver nulle part un
12 paiement unique, là, ou à un moment donné où vous
13 avez ramassé l'argent comptant tout d'un coup pour
14 aller faire un seul versement?

15 R. Ça m'étonnerait. Ça m'étonnerait que ce soit
16 arrivé.

17 Q. **[462]** O.K. Est-ce qu'il est possible, d'après vous,
18 qu'il y ait d'autres factures pour toutes sortes de
19 raisons qu'on n'a pas été capable d'identifier chez
20 vous, de la fausse facturation qui pourrait
21 permettre de retrouver éventuellement des sommes
22 qui compléteraient, là, votre contribution à
23 monsieur Trépanier?

24 R. Oui.

25 Q. **[463]** Peut-être, entre autres, ce deux cent mille-

1 là (200 000 \$)?

2 R. Ça m'étonnerait, mais on ne sait jamais, là,
3 t'sais. Tout est possible, t'sais. Mais tout ce que
4 je sais, c'est que l'enquête qui a été faite, elle
5 a été faite très minutieusement. Et le vérificateur
6 est allé voir le domicile de chacune de ces
7 compagnies-là. Non, non, c'est allé très loin.
8 C'est allé très loin chez nous.

9 Q. **[464]** O.K. Est-ce que ce serait un moment approprié
10 pour penser à prendre la pause?

11 LA PRÉSIDENTE :

12 Alors, nous allons suspendre pour la pause du
13 matin.

14 SUSPENSION DE L'AUDIENCE

15

16 REPRISE DE L'AUDIENCE (11:24:22)

17 Me PAUL CRÉPEAU :

18 Madame la Présidente, si vous me permettez, je
19 voudrais peut-être juste faire un message à tous
20 nos collègues qui représentent les parties. On a
21 distribué tôt ce matin un document qui a été
22 préparé, en fait, la nuit passée et en le
23 révérifiant, parce qu'il a été distribué ce matin
24 en copie papier, on a constaté qu'il y avait une ou
25 deux petites erreurs de chiffres qui ont été

1 corrigées. Et on va préparer et vous remettre tout
2 à l'heure une autre copie papier des contrats de
3 Genivar avec la Ville de Montréal. Alors, vous
4 pouvez jeter la liste précédente.

5 LA GREFFIÈRE :

6 Monsieur Perreault, vous êtes sous le même serment.

7 LA PRÉSIDENTE :

8 À moins que vous fassiez la correction si c'est une
9 ou deux corrections à faire.

10 Me PAUL CRÉPEAU :

11 Malheureusement, je ne la connais pas. Je sais que
12 ça s'est fait cet avant-midi au bureau.

13 LA PRÉSIDENTE :

14 O.K.

15 Me PAUL CRÉPEAU :

16 Alors, je pense qu'il est préférable d'avoir une
17 copie papier là...

18 LA PRÉSIDENTE :

19 Parfait.

20 Me PAUL CRÉPEAU :

21 ... pour que tout le monde ait les bons documents.

22 (11:25:34)

23 Q. **[465]** Monsieur Perreault, on était... Alors, on
24 regardait cet ensemble des différentes fausses
25 factures qui ont été faites et je voudrais juste

1 clore un peu ce sujet-là. Vous nous avez indiqué
2 que, vous, vous avez fait... On a trouvé une ou
3 deux demandes... Vous avez fait une demande de
4 fausse facture, celle de chez Chab?

5 R. Une qui est très précise que je me souviens, oui.

6 Q. **[466]** O.K. Il y en a certaines qui ont été
7 autorisées par vous lorsqu'elles sont arrivées,
8 même si ce n'est pas vous qui avez initié la fausse
9 facture.

10 R. C'est exact.

11 Q. **[467]** O.K. Et il y en a plusieurs qui ont été...
12 qui ne vous sont même pas passées entre les mains.

13 R. C'est exact.

14 Q. **[468]** Monsieur Lortie et, qui a signé dans d'autres
15 cas, c'était madame Brodeur, je pense.

16 R. Non, Monsieur Bouchard.

17 Q. **[469]** Monsieur Bouchard. Bon. O.K.

18 R. Oui.

19 Q. **[470]** Alors, il n'y a pas rien que vous qui va
20 s'occuper de ce dossier-là de fausses factures. Qui
21 étaient les personnes qui étaient autorisées à
22 faire faire des fausses factures ou encore à les
23 approuver chez vous?

24 R. Bien, entendons-nous, il n'y a personne qui est
25 autorisé à faire faire des fausses factures là,

1 t'sais, c'est...

2 Q. [471] Mais, qui en ont fait faire.

3 R. Mais, qui en ont fait faire, ce sont des vice-
4 présidents.

5 Q. [472] Des vice-présidents.

6 R. Alors, les trois personnes qu'on nomme là, incluant
7 moi là, ce sont tous des vice-présidents.

8 Q. [473] O.K. Est-ce qu'il y avait une façon - parce
9 qu'on voit quand même le risque là. On voit
10 monsieur... tiens, monsieur Lortie qui fait faire
11 des fausses factures pour des montants... à un
12 moment donné, c'est soixante-quinze mille dollars
13 (75 000 \$) d'un coup, il y a un risque que
14 quelqu'un dise « bon, bien, je vais en faire faire
15 une couple de plus, puis je vais me mettre de
16 l'argent dans les poches ». Est-ce que vous aviez
17 dans votre stratagème chez vous une mesure pour
18 protéger Genivar contre ça?

19 R. Aucune. La bonne foi, c'est tout.

20 Q. [474] La bonne foi des gens concernés.

21 R. Tout à fait.

22 Q. [475] Et c'est pour ça qu'on a gardé ça au niveau
23 de la haute direction.

24 R. Oui. T'sais, je n'aurais pas voulu que des
25 subalternes ou des ingénieurs de projet touchent à

1 ça là.

2 Q. **[476]** O.K. Monsieur Perreault, on va se parler un
3 petit peu de financement des partis politiques. On
4 va commencer peut-être au niveau municipal, le
5 financement du Parti Union Montréal. Est-ce que à
6 travers... depuis la création de Genivar, est-ce
7 que Genivar a participé au financement du Parti
8 Union Montréal?

9 R. Oui.

10 Q. **[477]** O.K. On va faire un peu l'historique. Au
11 début là, quatre-vingt-dix-sept (97), quatre-vingt-
12 dix-huit (98), quatre-vingt-dix-neuf (99), est-ce
13 qu'à votre connaissance il y avait du financement
14 du... en fait, des partis politiques municipaux à
15 ce moment-là? Au pouvoir, c'était Vision Montréal.

16 R. Non, pas à ma connaissance.

17 Q. **[478]** Pas à votre connaissance.

18 R. Oui.

19 Q. **[479]** À quel moment ça commence ça?

20 R. Avec Union Montréal, avec Union Montréal. Et à ma
21 connaissance, la première fois, c'était, comme je
22 vous l'ai relaté hier, quand monsieur Robert Church
23 m'avait téléphoné pour un petit déjeuner de
24 financement avec le maire Gerald Tremblay.

25 Q. **[480]** O.K. Avec le maire, donc il est déjà maire.

1 Donc, on est après deux mille un (2001)?

2 R. On est après deux mille un (2001).

3 Q. **[481]** Avez-vous participé ou, à votre connaissance,
4 est-ce que des gens de chez Genivar, d'une façon
5 systématique, ont participé à financer les
6 élections de deux mille un (2001)?

7 R. Pas à ma connaissance.

8 Q. **[482]** O.K. Donc, ça commence après deux mille un
9 (2001) avec l'arrivée au pouvoir de l'équipe
10 Tremblay.

11 R. Exact.

12 Q. **[483]** Et monsieur Zampino à ce moment-là.

13 R. Oui, parce qu'il était... il faisait partie de
14 l'équipe là.

15 Q. **[484]** O.K. Alors, expliquez-nous... Quelle était
16 la... Est-ce qu'il y avait une culture, est-ce
17 qu'il y avait une position corporative chez Genivar
18 face aux employés, aux ingénieurs, à la direction
19 concernant le financement du Parti Union Montréal
20 au municipal?

21 R. Bah! Non. Le Parti Union Montréal, il n'y avait pas
22 de position. C'est de l'opportunisme, à toutes fins
23 pratiques, hein, tout simplement. Il n'y a jamais
24 eu de position, de guide de donné là. Comme je vous
25 ai expliqué tantôt, la première fois qu'on a eu un

1 contact, c'est avec monsieur Church et puis on l'a
2 aidé. On a dit « oui, on va vous aider ». Ce
3 n'étaient pas des gros montants là.

4 Q. **[485]** O.K. Vous personnellement, avez-vous
5 contribué aux différents partis politiques
6 municipaux pendant cette période-là, allant là de
7 deux mille (2000) à deux mille dix (2010)?

8 R. À Union Montréal.

9 Q. **[486]** À Union Montréal.

10 R. Oui.

11 Q. **[487]** Si je vous suggère même à Vision Montréal?

12 R. Ça m'étonne, mais ça se pourrait peut-être là.

13 Écoutez, ça...

14 Q. **[488]** Je vais vous montrer.

15 R. Oui.

16 Q. **[489]** Madame Blanchette, peut-être l'onglet numéro
17 3 de la pièce dans le cahier là, c'est la pièce
18 P45-546.

19 R. Mais, ça se peut parce que je me souviens d'être
20 allé à un cocktail de Benoit Labonté. Alors, c'est
21 possible qu'à ce moment-là j'avais fait un chèque,.
22 Je ne sais pas si les dates vont coïncider là,
23 mais...

24 Q. **[490]** Alors, ce serait... oui, c'est ça, à l'onglet
25 numéro 3. Ce n'est pas dans ces pages-là du tout

1 là. C'est l'onglet numéro 3 du cahier, excusez-moi,
2 qui est toujours la même... C'est vrai. Je vais
3 vous donner dans vos pièces à vous là. Ça va être
4 l'onglet numéro 3 de votre liste, ça, Madame
5 Blanchette. Données du Directeur général des
6 élections du Québec concernant des dons faits par
7 monsieur Perreault et sa conjointe aux différents
8 partis politiques municipaux. Voilà. Regardez, ce
9 sont des données qui proviennent du bureau du
10 Directeur général des élections du Québec
11 concernant des dons faits par monsieur Perreault et
12 votre conjointe, on a caviardé le nom, aux partis
13 politiques municipaux. Et on voit, dans la première
14 colonne, François Perreault, différents montants
15 commençant en deux mille (2000), et je vous ferais
16 remarquer que les trois premières, trois premiers
17 dons en deux mille (2000), deux mille un (2001),
18 deux mille deux (2002), sont, il est indiqué Vision
19 Montréal. Ça vous rappelle quelque chose?

20 R. Bien, écoutez, comme je vous dis, là, j'ai un
21 souvenir d'un cocktail, mais de monsieur Labonté.
22 Je ne sais pas si ça a du sens que monsieur Labonté
23 était candidat à cette époque-là, je pense que oui.
24 C'est tout. Mais, regardez, je ne le nie pas.

25 Q. [491] O.K. Deux mille (2000), l'an deux mille

1 (2000), quel parti politique est au pouvoir à Ville
2 de Montréal?

3 R. Bien, c'était Vision Montréal. C'était...

4 Q. **[492]** Vision Montréal?

5 R. Oui.

6 Q. **[493]** Monsieur Bourque?

7 R. Oui.

8 Q. **[494]** Alors, est-ce que c'est compatible avec
9 l'idée que pendant que monsieur Bourque est au
10 pouvoir en deux mille (2000), deux mille un (2001),
11 et deux mille deux (2002), bon, il y a encore un
12 don, mais lui qui est beaucoup plus petit, deux
13 cent cinquante dollars (250 \$), vous contribuez
14 pour le parti qui est au pouvoir, et que par la
15 suite, de deux mille deux (2002) jusqu'à deux mille
16 neuf (2009), vous contribuez encore une fois, mais
17 uniquement au parti au pouvoir à ce moment-là.

18 R. Bien, c'est... C'est véridique, là.

19 Q. **[495]** O.K.

20 R. Maintenant, je ne me souviens plus qui m'avait
21 approché, là, pour Vision Montréal, dans ces
22 années-là.

23 Q. **[496]** O.K. Et je comprends que vous contribuez
24 personnellement au montant maximal, qui est de
25 mille dollars (1 000 \$), à ce moment-là?

1 R. Exact.

2 Q. **[497]** Alors, on retrouve des dons pour dix mille
3 deux cent cinquante dollars (10 250 \$), est-ce que
4 c'est conforme, à peu près, à ce que vous ayez pu
5 donner, à cette époque-là, aux partis politiques
6 municipaux?

7 R. Tout à fait.

8 Q. **[498]** On voit votre conjointe, dont le nom est
9 caviardé, on voit des dons pour un total de huit
10 mille cinq cents (8 500), et, regardez au milieu de
11 la colonne, en deux mille cinq (2005)...

12 R. Oui. Il faudrait baisser la page, là.

13 Q. **[499]** Oui, oui.

14 R. Oui.

15 Q. **[500]** En deux mille cinq (2005), regardez, un don
16 de cinq cents dollars (500 \$) à Vision Montréal.
17 Est-ce que ça peut être là qu'on ait fait affaire
18 avec monsieur Labonté? Que vous ayez assisté à un
19 cocktail avec votre épouse?

20 R. Peut-être que ça serait là. C'est peut-être là.

21 Q. **[501]** O.K. Est-ce qu'on peut dire, je comprends
22 que... Est-ce que votre conjointe travaille chez
23 Genivar?

24 R. Chez Genivar? Non. Pas du tout.

25 Q. **[502]** O.K. Ça provient de la même poche, ça, c'est

1 sans doute...

2 R. Ça provient de la même poche, c'est notre compte
3 familial.

4 Q. **[503]** C'est le compte familial.

5 R. Oui.

6 Q. **[504]** Alors c'est la contribution de la famille
7 Perreault, ça, aux partis politiques municipaux
8 pour cette période-là de dix (10) ans.

9 R. Exactement.

10 Q. **[505]** O.K. Est-ce que... O.K. Alors on voit que
11 vous êtes, je vais dire un citoyen très, très
12 impliqué, vous nous avez expliqué tantôt que c'est
13 carrément par opportunisme... par opportunité...

14 R. Oui. Ce n'est pas par conviction politique, là.

15 Q. **[506]** O.K.

16 R. Vous le savez très bien, là. C'est par
17 opportunisme.

18 Q. **[507]** O.K. Outre cette, ce... Alors, il y a cet
19 aspect-là, où vous-même, personnellement, vous
20 contribuez. Maintenant, est-ce que, chez Genivar,
21 est-ce qu'il y a cette culture-là où on encourage
22 les gens à contribuer aux partis politiques?

23 R. Bien, ce n'est pas qu'on les encourage, mais tout
24 le groupe d'associés, chez Genivar, parce qu'il
25 faut comprendre que Genivar, il y a... Même si on

1 était public en deux mille six (2006), là, jusqu'en
2 deux mille dix (2010) c'était une fiducie de
3 revenu. Alors, Genivar Incorporée était une
4 compagnie privée qui détenait un bloc d'actions de
5 la fiducie de revenu. Alors, il y avait un groupe
6 d'associés, au Québec, on parle de deux cents (200)
7 au moins, deux cents (200) associés, deux cent
8 cinquante (250) associés à l'intérieur de Genivar
9 Inc. Donc, ces gens-là étaient sollicités. Pas
10 encouragés nécessairement, mais sollicités,
11 dépendant des demandes qu'on recevait. Parce qu'on
12 reçoit des demandes. Alors, on se tournait vers nos
13 associés, puis, « Faites votre effort. »

14 Q. **[508]** Alors, ça, on va le régler une fois pour
15 toutes. À toutes les fois que vous parlez des dons,
16 vous dites « parce qu'on est sollicité ». C'est...

17 R. Oui.

18 Q. **[509]** S'il n'y a pas de demande, il n'y a pas de
19 contribution?

20 R. Non. En ce qui me concerne, là, puis je suis pas
21 mal convaincu que c'est comme ça partout chez
22 Genivar, là, c'est parce qu'on reçoit une demande.

23 Q. **[510]** O.K. On est au, on parle au municipal, au
24 provincial aussi?

25 R. Même chose.

1 Q. **[511]** O.K. Alors vous êtes sollicité au niveau
2 municipal, vous nous avez expliqué qu'il y avait un
3 monsieur Church?

4 R. Oui.

5 Q. **[512]** Et après monsieur Church?

6 R. Bien là, ça a été monsieur Trépanier dans...

7 Q. **[513]** O.K.

8 R. Oui.

9 Q. **[514]** Bon.

10 (11:35:48)

11 M. RENAUD LACHANCE, commissaire :

12 Q. **[515]** Quand vous dites sollicité, est-ce que vous
13 avez l'impression que, dans le fond, ça se fait un
14 à un, ou plutôt une démarche structurée de
15 solliciter des gens chez Genivar?

16 R. Il y a deux choses, là. Mettons, parti provincial,
17 là, il y a les régions. Nous on est très, très
18 décentralisé. On a une quarantaine de bureaux au
19 Québec. Alors, c'est sûr que tous nos directeurs
20 régionaux sont sollicités par leurs députés locaux.
21 Qui est un peu normal. Hein, le député local, ils
22 sollicitent pour leur campagne de financement
23 annuelle, puis... C'est souvent des cocktails de...
24 des soirées bénéfice.

25 Il y a le central. Le central sollicitait

1 différemment. Le central allait voir une personne-
2 ressource chez nous, toujours la même, pour
3 demander, là... Là ce n'était pas relié à un
4 événement. De dire, « Bien écoutez, Genivar, là, on
5 aimerait ça que vous nous donniez... On commence
6 notre campagne annuelle, puis on a besoin de vous
7 autres, là. On aimerait ça que vous donniez. »

8 Q. **[516]** O.K. Donc, là c'est vraiment une démarche
9 auprès de l'entreprise Genivar.

10 R. C'est auprès de...

11 Q. **[517]** Parce qu'ils vont voir la personne aux
12 ressources humaines, puis...

13 R. C'est auprès de l'entreprise... Pas ressources
14 humaines.

15 Q. **[518]** Non mais ils vont voir une personne qui
16 travaille aux ressources humaines, vous avez dit?
17 C'est ça?

18 R. Non non non. Non non.

19 Q. **[519]** Non?

20 R. Une personne qui travaille dans le développement
21 des affaires chez nous, là, et qui est connue aux
22 partis, et puis ils viennent nous voir pour... Et
23 là, entendons-nous, là, ils viennent voir Genivar.

24 Q. **[520]** C'est ça.

25 R. Oui.

1 Q. [521] Ils viennent voir Genivar.

2 R. Oui.

3 Q. [522] Ils ne viennent pas voir un individu.

4 R. Non.

5 Q. [523] Ils viennent voir Genivar.

6 R. Oui.

7 Q. [524] Ils passent à travers une personne qui
8 s'occupe du développement des affaires.

9 R. Exact.

10 Q. [525] Là on va dire, « Bon, Genivar, on aimerait de
11 vous un certain montant précis », ou bien on...

12 R. On peut demander des montants précis, oui. Oui.
13 Tout à fait.

14 Q. [526] O.K. Donc, on s'attend que Genivar verse, par
15 exemple, vingt (20), trente mille (30 000), pour
16 notre prochaine cam... notre campagne de...

17 R. Exactement.

18 Q. [527] ... de cette année...

19 R. Exactement.

20 Q. [528] ... puis là cette personne-là se retourne
21 vers des associés puis dit, « Bon... »

22 R. On se retourne vers notre groupe d'associés.

23 Q. [529] Puis là, chacun doit faire des chèques,
24 puis...

25 R. Bien, ceux qui veulent, là. On ne peut pas...

1 Q. **[530]** C'est ça, ceux qui veulent, bien sûr.

2 R. On ne casse pas des bras, hein? T'sais, ceux qui
3 veulent, on leur fait faire des chèques.

4 Q. **[531]** O.K. Mais quand c'est des associés, puis, ça
5 affecte la marge... ça affecte la marge
6 bénéficiaire. Quand c'est des directeurs, par
7 exemple, qui sont amenés à contribuer, on les
8 rembourse de ça? Parce qu'eux autres ils ne veulent
9 pas nécessairement contribuer, parce que c'est...

10 R. Bon. C'est là-dessus, là, ça a toujours été très...
11 un peu secret chez nous, là. Ça tombe dans les
12 opérations régionales, là, et puis... Comment je
13 pourrais dire, donc? Il y a une certaine tolérance
14 à cet effet-là, tu sais? Je sais très bien qu'il y
15 en a plusieurs qui se sont fait rembourser par leur
16 compte de dépenses. Je ne pourrais même pas le
17 retracer, c'est très difficile à retracer. Il y en
18 a d'autres qui sont des plus hauts salariés qui,
19 non, ça fait partie de leurs tâches. Moi, je ne me
20 suis jamais remboursé. Au salaire que je gagne ou
21 que je gagnais, chez Genivar, tu sais, bon, ça fait
22 partie un peu de mon... mon rôle là t'sais. Et
23 donc, c'est un peu comme ça que ça fonctionnait.

24 Q. **[532]** Et quand vous dites sollicité, là, solliciter
25 le central, quand on regarde un peu la politique,

1 probablement que c'est plus les partis politiques
2 provinciaux qui sollicitent le central que... parce
3 qu'à travers Bernard Trépanier...

4 R. Là je vous parle du provin... parti politique
5 provincial.

6 Q. **[533]** Provinciaux.

7 R. Oui.

8 Q. **[534]** Provinciaux.

9 R. Oui.

10 LA PRÉSIDENTE :

11 Q. **[535]** Et de que parle-t-on?

12 R. Parti libéral, Parti québécois, principalement.

13 Me PAUL CRÉPEAU :

14 Q. **[536]** On va continuer, peut-être, à se parler des
15 partis municipaux, ensuite on verra... les partis
16 municipaux à Montréal et ensuite on verra, au
17 provincial, comment ça fonctionne, Monsieur
18 Perreault. Alors, au municipal, vous... en fait, je
19 pose la question. On vous le demandait, vous avez
20 accepté de contribuer. Savez-vous si d'autres... du
21 personnel de chez Genivar aussi contribuait de
22 façon systématique pendant ces années-là?

23 R. Oui. Oui. Ceux qui pouvaient, là, tu sais, puis
24 ceux qui voulaient, tout à fait.

25 Q. **[537]** Si je vous demande, à vous, pourquoi

1 contribuer à des partis politiques municipaux?

2 Quelle est la raison en arrière de ça?

3 R. Bien, écoutez... comment je pourrais dire donc?

4 D'abord, on se fait demander. On est un gros
5 fournisseur de la Municipalité et puis on se fait
6 demander, puis c'est la même chose au provincial,
7 mais c'est sûr qu'au municipal c'est peut-être un
8 peu plus direct, là. On a vu, dans le cas de la
9 Ville de Montréal : « Si tu ne participes, là, tu
10 sais, on va être moins gentil avec toi », t'sais.
11 Au provincial, ce n'est pas le même cas.

12 Q. **[538]** Parlons au municipal. Alors, au municipal,
13 c'est plus direct.

14 R. C'est plus direct, là, oui. C'est presque une
15 obligation. Hein, c'est presque une obligation. Tu
16 es un bon fournisseur de la Ville, bien, quand
17 vient le temps de faire le cocktail annuel de
18 financement, c'est presque une obligation d'y
19 aller, là. Je n'ai jamais vu personne refuser
20 d'aller à ces cocktails-là.

21 Q. **[539]** Parce que c'est un risque d'affaires que vous
22 ne pouvez pas prendre.

23 R. C'est un risque d'affaires qu'on ne peut pas
24 prendre puis c'est un risque d'affaires qui n'est
25 pas très coûteux, là. Quand on parle de ces

1 chèques-là, des campagnes officielles, là, de
2 financement, cocktails, activités, ce n'est pas si
3 coûteux que ça.

4 Q. **[540]** O.K. Parlez-nous des cocktails de financement
5 d'Union Montréal, à votre connaissance, c'est
6 organisé par qui, ça, aux époques où vous avez
7 contribué?

8 R. Moi, à toutes les fois que j'ai été sollicité ou
9 mon collègue, Yves Lortie, a été sollicité c'était
10 par Bernard Trépanier. Sauf la première fois, là,
11 avec monsieur Church.

12 Q. **[541]** O.K. Alors, vous y alliez, vous participez,
13 vous achetez...

14 R. On achète quelques billets...

15 Q. **[542]** Des tables.

16 R. Pas des tables, là, parce que c'est des cocktails
17 dînatoires, tout le monde est debout là-dedans, là.
18 Et ça a lieu une ou deux fois par année dans les...
19 c'est vrai qu'il y avait trois secteurs, là, aussi,
20 j'avais entendu ça ici mais je le confirme, il y
21 avait trois secteurs, l'est, le centre, l'ouest. Et
22 puis on amenait nos chèques et puis on participait
23 à l'activité.

24 Q. **[543]** Vous payiez, à ce moment-là, le prix
25 d'entrée, le prix du billet, qui pouvait être de

1 combien?

2 R. Honnêtement, je ne me souviens pas, là, mais, règle
3 générale, on donnait notre maximum. Tous les mille
4 dollars (1 000 \$) que vous voyez là, de ma part,
5 là, c'est, la plupart du temps, pour ces
6 événements-là.

7 Q. **[544]** Dans le cadre de ces activités-là.

8 R. Alors, si le billet était deux cents dollars
9 (200 \$), on en prenait cinq, là, puis...

10 Q. **[545]** O.K. Et est-ce qu'il est déjà arrivé que vous
11 ayez contribué, en plus, en argent comptant dans...
12 est-ce qu'il y avait un chapeau, à ce moment-là?

13 R. Moi, je n'ai jamais vu de chapeau. C'est une
14 pratique que je ne connais pas. Alors, non, dans
15 ces événements-là c'était vraiment des chèques.

16 Q. **[546]** Des chèques.

17 R. Oui.

18 Q. **[547]** Qui récoltait les chèques, qui s'occupe de la
19 comptabilité, que vous voyez, pour Union Montréal,
20 dans ces cocktails-là?

21 R. Chez Genivar?

22 Q. **[548]** Non, chez Union Montréal.

23 R. Bernard Trépanier.

24 Q. **[549]** Il est là puis lui ramasse les chèques à
25 l'entrée?

1 R. Bien, souvent, là, il l'avait d'avance. T'sais, on
2 allait lui porter d'avance, là, en vue de
3 l'événement.

4 Q. **[550]** Vous, personnellement, est-ce que vous avez
5 déjà organisé une ou des activités de financement
6 pour Union Montréal?

7 R. Jamais pour... non, jamais. Non.

8 Q. **[551]** Vous n'avez pas organisé un déjeuner du
9 maire?

10 R. Ah! O.K. D'accord. Je pense à monsieur Church, là,
11 je n'ai pas fait le lien avec Union Montréal.

12 Q. **[552]** O.K.

13 R. Mais, attention, ce n'est pas moi qui l'ai
14 organisé, là. Tu sais, moi, monsieur Church m'avait
15 appelé, je ne le connaissais pas, qui s'est avéré
16 être un chic type, d'ailleurs, là. Il m'avait
17 appelé, il m'a dit : « On fait des petits-
18 déjeuners... » et on en fait... je pense qu'il
19 m'avait dit qu'on en organise cinq ou dix (10), là,
20 peu importe, « Et on aimerait ça que vous nous
21 aidiez sur un de ceux-là. » Alors, ce que j'ai fait
22 c'est que j'ai sollicité. J'ai appelé des contacts
23 que j'avais, je leur ai vendu des billets et
24 puis... Alors, c'est la seule fois où j'ai
25 organisé, entre guillemets, là, un événement

1 bénéfice, cette fois-là.

2 Q. **[553]** Je vais demander à madame Blanchette de nous
3 projeter la pièce 26P-305, qui a été produite par
4 monsieur Michel Cadotte.

5 LA GREFFIÈRE :

6 Est-ce que vous déposez l'autre document, les
7 données du Directeur général?

8 Me PAUL CRÉPEAU :

9 Oui. Oui.

10 LA GREFFIÈRE :

11 Vous allez attendre plus tard?

12 Me PAUL CRÉPEAU :

13 Non, je vais le faire tout de suite. Alors, c'était
14 l'onglet 3.

15 LA PRÉSIDENTE :

16 Est-ce que le contenu de l'onglet 1, c'est-à-dire
17 tous les... la fausse facturation a été déposée?

18 Me PAUL CRÉPEAU :

19 Oui, sous 45P-546. Est-ce que je peux vous
20 suggérer, Madame... ou vous aimez mieux une cote
21 pour chacune des pièces, là. Parce qu'on peut
22 laisser P-546-1, étant ce qui correspond à l'onglet
23 que vous avez, Madame la Présidente. 1 étant les
24 dix-sept (17) contrats. J'ajouterais P-546-3 étant
25 les contributions politiques de monsieur Perreault

1 président, Yves Lortie, François
2 Perreault, organisateur de cette
3 rencontre.

4 R. Oui.

5 Q. **[555]** O.K., bon, je comprends que c'est la
6 qualification que monsieur...

7 R. En ce sens que c'est moi qui ai fait les
8 invitations, là.

9 Q. **[556]** O.K., peut-être dérouler un petit peu plus
10 bas. Et je comprends que ce n'est pas un document
11 qui émane de vous, mais on voit monsieur Cadotte
12 qui fait un genre de résumé de cette soirée-là et
13 qui raconte un petit peu comment s'est déroulé la
14 soirée...

15 R. Hum, ce n'était pas une soirée, c'était un petit
16 déjeuner.

17 Q. **[557]** ... un petit déjeuner et qui mentionne que
18 les... bon, différentes pers... intervenants ont eu
19 la chance de s'adresser au maire, à ce moment-là.
20 Je comprends que vous dites que ce n'est pas vous
21 qui l'avez organisée, mais elle semble être sous
22 votre responsabilité, cette journée-là?

23 R. Bien, dans quel sens, responsa...

24 Q. **[558]** Souvenez-vous, chez Union Montréal, on
25 demandait à certains contributeurs importants, dont

1 vous-même...

2 R. Hum.

3 Q. **[559]** ... de prendre la responsabilité d'organiser
4 une activité de financement.

5 R. Bien, parce que si je l'avais organisée, c'est moi
6 qui aurais fait les réservations à l'hôtel, et
7 caetera, ce n'est pas nous qui avons fait ça, c'est
8 monsieur Church qui a fait ça.

9 Q. **[560]** O.K.

10 R. Oui.

11 Q. **[561]** Mais de l'avoir chapeauté, à ce moment-là,
12 comme peut-être, responsable... sans l'avoir
13 organisée, mais comme responsable de l'activité.
14 C'est l'activité de François Perreault ou de
15 Genivar?

16 R. Bien, je n'ai pas souvenir que c'était identifié
17 comme l'activité de Genivar. C'est simplement qu'on
18 m'avait demandé de faire les... de trouver les dix
19 (10) ou quinze (15) personnes qui assisteraient à
20 cette activité-là. Bon, entre vous puis moi, ça
21 revient au même, là, mais...

22 Q. **[562]** O.K. est-ce que vous avez trouvé les dix (10)
23 ou quinze (15) personnes?

24 R. Je les ai trouvées.

25 Q. **[563]** O.K. Vous avez vendu tous vos billets?

1 R. J'ai vendu tous les billets.

2 Q. **[564]** O.K. Bon... et peut-être la pièce 26P-359,
3 qui est les suites d'un engagement de monsieur
4 Cadotte envers la Commission... peut-être descendre
5 le texte... Alors, nous avons reçu le courriel de
6 monsieur Cadotte, la réponse suivante, alors :

7 Vous trouverez ci-joint une demande de
8 monsieur François Perreault,
9 ingénieur, vice-président
10 infrastructure chez le Groupe Genivar.
11 Il me demande de faire parvenir un
12 chèque personnel au nom de l'Union des
13 citoyens et citoyennes de l'Île de
14 Montréal.

15 Monsieur nous dit :

16 Je n'ai pas la copie du chèque, par
17 contre, Ipex a émis un chèque à mon
18 nom pour couvrir cette activité-là.

19 Et il explique :

20 Genivar est pour Ipex un client très
21 important. Ce n'est qu'à la suite de
22 cette demande que nous avons participé
23 à cet événement. En tant que directeur
24 des ventes, je suis loin d'être un
25 expert dans les règles de contribution

1 politiques.

2 Et en pièce jointe, la page suivante, Madame
3 Blanchette, une lettre, de Genivar, du vingt et un
4 (21) août deux mille trois (2003), alors, qui est
5 signée de François Perreault, c'est bien vous, ça?
6 Les coordonnées de l'activité du vingt-huit (28)
7 août deux mille trois (2003), au St-James.
8 C'est exact, ça?

9 R. Oui. Oui. Je ne voyais pas encore ma signature, là,
10 oui, c'est moi.

11 Q. **[565]** O.K. Vous souvenez-vous d'avoir demandé à
12 monsieur Cadotte de faire parvenir un chèque
13 personnel au nom d'Union Montréal?

14 R. Bien je lui ai probablement demandé, oui.

15 Q. **[566]** O.K.

16 R. Oui.

17 Q. **[567]** Demandé et insisté?

18 R. Je ne pourrais pas vous dire. Si j'ai écrit cette
19 lettre-là, c'est parce que... la raison pour
20 laquelle j'ai écrit cette lettre-là, je pense que
21 ce que lui, par rapport à ses patrons, devait avoir
22 une demande officielle, alors je lui ai fait une
23 demande officielle de cette façon-là.

24 R. O.K. Et... puis s'il voulait se faire rembourser,
25 parce qu'on voit - à la troisième page, Madame

1 Blanchette - monsieur Cadotte nous ajoute qu'il
2 s'est fait rembourser le mille dollars (1 000 \$)
3 par la compagnie Ipex, là.

4 R. Hum hum.

5 Q. **[568]** Alors, évidemment, ça devient une question
6 d'interprétation, mais est-ce que c'est une
7 contribution d'une corporation ou d'un individu?
8 Avez-vous discuté de ça avec monsieur Cadotte?

9 R. Bien moi, j'assume que j'aurais reçu son chèque
10 personnel, mais, je ne le sais pas.

11 Q. **[569]** Alors, lui, il dit qu'il s'est fait
12 rembourser...

13 R. Oui.

14 Q. **[570]** ... alors vous avez reçu un chèque personnel?

15 R. Oui. Bien, probablement. Je lui avais demandé un
16 chèque personnel et j'espère que je l'ai reçu.

17 Q. **[571]** Avez-vous déjà discuté avec monsieur Cadotte
18 la question de savoir: « Bien, regarde, arrange-toi
19 avec ton employeur, fais-toi rembourser...

20 R. Non.

21 Q. **[572]** ... mais envoie-nous un chèque personnel »?

22 R. Non, pas du tout.

23 Q. **[573]** O.K.

24 R. Non.

25 Q. **[574]** Bon. D'autre part, vous savez que chez

1 Genivar, il y a des gens qui se faisaient
2 rembourser leur contribution politique?

3 R. Oui, oui, je ne peux pas le nier, là.

4 Q. **[575]** O.K. Vous avez parlé d'un cocktail de
5 financement où vous remettiez vos chèques, vos
6 contributions annuelles. On voit que vous avez des
7 contribution jusqu'en... ça c'est deux mille neuf
8 (2009) ou deux mille dix (2010), si je ne me trompe
9 pas, excusez-moi... les contributions, tout à
10 l'heure, s'arrêtaient en deux mille neuf (2009). En
11 passant, le tableau du Directeur général des
12 élections, savez-vous si vous avez fait d'autres
13 contributions aux partis politiques municipaux?

14 R. Non.

15 Q. **[576]** Après deux mille neuf (2009)?

16 R. Non. Je n'en ai pas faites.

17 Q. **[577]** Vous n'en avez pas faites?

18 R. Non.

19 Q. **[578]** Pourquoi?

20 R. On a arrêté. Quand est arrivé la crise, là, en deux
21 mille neuf (2009), on était très médiatisé, nos
22 noms étaient médiatisés, on a dit: « C'est assez ».

23 Q. **[579]** O.K.

24 R. Alors, chez Genivar, là, c'est fini, il n'y a plus
25 aucune implication, contribution politique, depuis

1 deux mille neuf (2009) de personne.

2 Q. **[580]** O.K. En tout cas, pas sur une base
3 corporative, des individus peuvent le faire,
4 mais...

5 R. Oui, mais je doute que les individus aient envie de
6 le faire.

7 Q. **[581]** O.K. Est-ce que... alors, vous avez des
8 contributions jusqu'en deux mille neuf (2009). Vous
9 en avez faites, vous les faisiez à monsieur
10 Trépanier? Deux mille six (2006); deux mille sept
11 (2007); deux mille huit (2008); deux mille neuf
12 (2009). Est-ce que vos contributions avaient encore
13 été faites à monsieur Trépanier?

14 R. Probablement, parce que je ne connais personne
15 d'autre dans le parti politique Union Montréal qui
16 aurait pu me solliciter, à part, peut-être monsieur
17 Bosco Bourcier, que je connaissais un peu, alors
18 peut-être que lui aurait pu me solliciter.

19 Q. **[582]** Mais celui qui vous sollicitait, c'était
20 monsieur...

21 R. Principalement, c'était monsieur Trépanier.

22 Q. **[583]** O.K., même après deux mille six (2006)?

23 R. Oui, oui, oui.

24 Q. **[584]** Vous, avez-vous remarqué des changements dans
25 la façon de solliciter de monsieur Trépanier, avant

1 et après deux mille six (2006)?

2 R. Aucun changement.

3 Q. **[585]** O.K.

4 (11:52:04)

5 LA PRÉSIDENTE :

6 Q. **[586]** Sachant qu'il ne faisait plus partie d'Union
7 Montréal, est-ce que vous ne...

8 R. Oui.

9 Q. **[587]** ... vous n'étiez pas inquiet de...

10 R. Bien honnêtement, Madame la Présidente, on ne
11 savait pas qu'il ne faisait plus partie d'Union
12 Montréal. Ça ne transparaisait pas. Nous, pour
13 nous, il faisait encore partie d'une certaine façon
14 d'Union Montréal. On savait que ce n'était plus
15 celui qui était le directeur du financement de
16 façon officielle, mais on avait tous quand même
17 l'impression qu'il était consultant pour Union
18 Montréal. Il était encore présent. Alors, ce n'est
19 pas si clair que ça.

20 M. RENAUD LACHANCE, commissaire :

21 Q. **[588]** Avez-vous parfois pensé qu'il pouvait peut-
22 être en garder une partie de cet argent comptant
23 pour lui?

24 R. Oui, ça m'est déjà venu à l'esprit, mais...

25 Q. **[589]** Parce que tout le monde lui donne beaucoup

1 d'argent...

2 R. Oui.

3 Q. **[590]** ... d'argent comptant.

4 R. Oui. Et est-ce que cet argent-là va...

5 Q. **[591]** Peut-être qu'il pouvait prendre une cote...

6 R. ... vraiment au Parti?

7 Q. **[592]** C'est ça. Est-ce que cet argent-là allait
8 vraiment au Parti?

9 R. Je ne peux vraiment pas vous dire.

10 Q. **[593]** Mais vous avez déjà douté un peu qu'il
11 pouvait peut-être...

12 R. Ah! On se pose bien des questions. Oui.

13 LA PRÉSIDENTE :

14 Q. **[594]** Mais vous aviez des résultats.

15 R. Exact.

16 (11:53:13)

17 Me PAUL CRÉPEAU :

18 Q. **[595]** Et dans un autre ordre d'idée, on verra
19 aussi, on va rester à Montréal, est-ce qu'il
20 arrivait, est-ce que ça faisait partie de la
21 culture d'entreprise chez Genivar d'offrir des
22 cadeaux aux employés de la Ville de Montréal?

23 R. Oui, oui. Oui, il y avait des cadeaux. Ça faisait
24 partie de la culture de l'ensemble de l'industrie,
25 hein. Ça fait que, oui, les fonctionnaires avec qui

1 nos gens faisaient affaire, là, recevaient des
2 cadeaux à Noël, t'sais, à Noël, des bouteilles de
3 vin, des paniers, des petits cadeaux corporatifs.
4 Ça, c'est sûr.

5 Q. **[596]** Paniers, bouteilles de vin?

6 R. Paniers, bouteilles de vin, cadeaux corporatifs
7 qu'on faisait faire, t'sais, un sac, des trucs
8 comme ça.

9 LA PRÉSIDENTE :

10 Q. **[597]** Portant l'effigie de Genivar...

11 R. Voilà!

12 Q. **[598]** ... c'est ce que vous voulez dire?

13 R. Voilà!

14 Q. **[599]** Des billets de hockey?

15 R. On a des billets de hockey chez nous. Ça, ce
16 n'était pas à Noël. On a quatre billets de hockey
17 que...

18 Q. **[600]** Des billets de saison?

19 R. Des billets de saison.

20 Me PAUL CRÉPEAU :

21 Q. **[601]** Une loge?

22 R. On partage une loge avec une autre entreprise. On a
23 une demi-loge.

24 LA PRÉSIDENTE :

25 Q. **[602]** Et quand vous donniez des billets de hockey,

1 est-ce que c'était la saison ou...

2 R. Non, non, non.

3 Q. **[603]** ... c'était des parties individuelles?

4 R. À la pièce, là. Une paire de billets pour telle
5 partie. Voilà!

6 Me PAUL CRÉPEAU :

7 Q. **[604]** O.K. Alors, une demi-loge, donc vous avez la
8 moitié de la saison?

9 R. On a la moitié de la saison.

10 Q. **[605]** Que vous partagiez avec une autre entreprise?

11 R. Oui.

12 Q. **[606]** Bon. Alors, une demi-saison, ça représente à
13 peu près combien de parties?

14 R. C'est vingt (20) matchs.

15 Q. **[607]** Vingt (20) matchs?

16 R. Vingt (20) matchs de hockey.

17 Q. **[608]** O.K.

18 R. Il faut comprendre, chez nous, ce n'est pas juste
19 le secteur municipal.

20 Q. **[609]** Oui.

21 R. T'sais, toutes les activités qu'on a, toutes les
22 compagnies privées, les compagnies minières,
23 t'sais, il y a beaucoup de clientèle qui passe par
24 là. Mais il y a aussi le monde municipal.

25 Q. **[610]** O.K. Et occasionnellement, vous

1 personnellement, avez-vous déjà invité des gens à
2 la loge, des fonctionnaires municipaux?

3 R. Oui.

4 Q. **[611]** De quel rang? Qui? Avez-vous des noms?

5 R. J'ai déjà invité, on parlait de Robert Marcil, une
6 fois, je me souviens qu'il était venu. Écoutez! Je
7 pense qu'il y a monsieur Vézina qui est déjà venu
8 aussi à la loge, qui était le directeur de la
9 réalisation de travaux. Oui.

10 Q. **[612]** Des politiciens?

11 R. Heuh!

12 Q. **[613]** De Ville de Montréal?

13 R. Monsieur Forcillo est déjà venu une fois. J'étais
14 avec monsieur Lortie, qui le connaissait bien.
15 C'est à peu près tout, je pense.

16 Q. **[614]** Monsieur Guy Hébert?

17 R. Qui était venu à notre loge?

18 Q. **[615]** Oui.

19 R. Non, jamais.

20 Q. **[616]** Non. Vous ne vous souvenez pas.

21 R. Non.

22 Q. **[617]** Vous ne savez pas. O.K.

23 R. Non, non, je ne pense pas qu'il soit venu.

24 Q. **[618]** O.K. Des ingénieurs de la Ville de Montréal?

25 R. Oui. Comme je disais tantôt, à la loge, les

1 directeurs de service. Je me souviens de Marcil et
2 puis monsieur Vézina.

3 Q. **[619]** Outre ce genre de cadeau-là dont vous avez
4 mentionné et les billets pour des parties de
5 hockey, est-ce qu'il y a déjà eu, à votre
6 connaissance, des pots-de-vin qui ont été payés par
7 Genivar?

8 R. Non, pas à ma connaissance. Non.

9 Q. **[620]** Est-ce que... Je comprends que, bon, dans une
10 firme de génie-conseil, vous travaillez sur une
11 base régulière avec les entreprises des grands
12 entrepreneurs en construction, les grands
13 entrepreneurs...

14 R. Oui.

15 Q. **[621]** ... de Montréal principalement?

16 R. Hum, hum.

17 Q. **[622]** O.K. Dans le cadre de la surveillance des
18 travaux, certains témoins nous ont expliqué un
19 phénomène de paiement de faux extras. Savez-vous de
20 quel concept je fais appel à ce moment-là?

21 R. Oui, oui, je sais très bien.

22 Q. **[623]** O.K. Est-ce que, à votre connaissance, chez
23 Genivar, on a déjà accordé des faux extras à des
24 entrepreneurs?

25 R. Non, pas à ma connaissance. Et puis c'est un peu ce

1 que j'expliquais aux enquêteurs, la quantité de
2 chargés de projet qu'il y a chez nous pour
3 surveiller l'ensemble des contrats, et tout, et
4 tout, je ne vois pas comment. Ça m'apparaît presque
5 impossible d'aller faire des malversations dans les
6 bordereaux de quantités, les décomptes finaux des
7 entrepreneurs. Alors, moi, je n'ai pas connaissance
8 de faits comme ça chez nous.

9 Q. **[624]** O.K.

10 M. RENAUD LACHANCE, commissaire :

11 Q. **[625]** Est-ce qu'il vous arrivait parfois de
12 solliciter des entrepreneurs en construction pour
13 participer à l'achat de billets d'activités?

14 R. Oui, ça pouvait arriver. Comme on parlait tantôt du
15 petit déjeuner. J'avais sollicité quelques
16 entrepreneurs en construction.

17 Q. **[626]** Mais dans d'autres occasions aussi vous
18 l'avez fait?

19 R. Dans d'autres occasions aussi.

20 Q. **[627]** Et ces entrepreneurs-là que vous sollicitez
21 pour participer à des activités politiques, est-ce
22 que vous étiez parfois accommodant au niveau, dans
23 certains chantiers pour...

24 R. Non.

25 Q. **[628]** ... les remercier de...

1 R. Non, pas du tout.

2 Q. **[629]** Monsieur Lalonde nous disait que, lui, il
3 l'avait parfois été, entre guillemets,
4 accommodant...

5 R. Oui.

6 Q. **[630]** ... pour certains entrepreneurs...

7 R. Non.

8 Q. **[631]** ... parce que, justement, en retour, il
9 obtenait certaines grâces au niveau du financement
10 des partis politiques. Vous, à votre connaissance,
11 vous n'avez pas fait ça?

12 R. Non. Et puis je peux juste vous confirmer que, chez
13 nous, il y a eu beaucoup d'enquêtes internes dans
14 les dernières années. Et puis il y a eu des
15 enquêtes internes sur les dossiers de Boisbriand.
16 Il y a eu des enquêtes internes sur tous les
17 dossiers de Montréal à cause de tout ce qu'on a
18 entendu ici à la Commission. Et il n'y a rien qui a
19 été trouvé de malversation, de défoncement de
20 quantités. Non. Puis ça ne m'étonne pas.

21 Me PAUL CRÉPEAU :

22 Q. **[632]** On s'en va au ministère des Transports. Qui
23 est un client important chez Genivar?

24 R. Oui.

25 Q. **[633]** Est-ce qu'on peut dire que Genivar est peut-

1 être la plus grosse firme conseil, qui obtient le
2 plus grand nombre de contrats, en valeurs, auprès
3 du ministère des Transports?

4 R. Oui, on est certainement parmi les deux premiers,
5 oui.

6 Q. **[634]** On parle d'un montant qui peut tourner autour
7 de combien en valeurs annuellement?

8 R. On a... surtout les dernières années, c'est dans
9 les quarante millions (40 M\$).

10 Q. **[635]** Dans les dernières années, parce que ce sont
11 des grands programmes d'infrastructures?

12 R. Tout à fait. Beaucoup, beaucoup d'investissements
13 au ministère des Transports dans les dernières
14 années.

15 Q. **[636]** Je vais juste... Avant de parler du MTQ, on
16 va juste terminer Montréal parce que je voulais
17 faire un peu le même exercice avec la valeur des
18 contrats qui ont été octroyés à Genivar et à ses
19 consortiums par la Ville de Montréal, et je vais
20 demander l'onglet 9, Madame Blanchette, un document
21 qui a été préparé ici par les analystes de la...
22 Voilà. Un tableau qui a été préparé par des
23 analystes, ici, de la Commission, des données qui
24 nous proviennent de la Ville, que la Ville de
25 Montréal a fournies à la Commission. Alors, ce qui

1 vous permet de voir... En fait, c'est pour faire le
2 départage des contrats donnés à Genivar, seule,
3 alors qui seront en bleu.

4 R. Hum, hum?

5 Q. **[637]** Et les contrats accordés à des consortiums
6 dans lesquels Genivar participe, qui sont en
7 couleur ocre.

8 R. Oui.

9 Q. **[638]** Deux mille deux (2002). On commence en deux
10 mille deux (2002). Il me semble, là, qu'on ne voit
11 absolument rien, il n'y a aucun consortium à ce
12 moment-là, puis on va terminer en deux mille onze
13 (2011), puis il y en a peut-être un tout petit en
14 bas de la colonne, là, complètement, mais tout le
15 reste, ça appartient à Genivar.

16 R. Oui.

17 Q. **[639]** Mais entre ces deux périodes-là, il apparaît,
18 pendant sept, huit ans, quasiment les deux tiers de
19 la valeur des contrats accordés à Genivar sont
20 accordés aux consortiums dans lequel vous
21 participez, puis il y en a une petite partie qui
22 reflète les contrats obtenus personnellement par
23 Genivar. Est-ce que ces chiffres-là, vous les voyez
24 bien, est-ce que c'est conforme avec ce que vous
25 connaissez de la réalité chez Genivar? Des contrats

1 obtenus de la Ville de Montréal?

2 R. Ça peut faire du sens, là. C'est dur à dire, là.

3 Mais je sais que les bonnes années... Ça pouvait
4 aller jusqu'à quatre à six millions (6 M), peut-
5 être, de contrats avec la Ville de Montréal.

6 Q. **[640]** Alors, regardez, comme en deux mille huit
7 (2008)...

8 R. Oui.

9 Q. **[641]** On a un total de quatorze millions (14 M)
10 donné par la Ville de Montréal, dont au moins
11 trois, et tout près de quatre millions (4 M) en
12 propre à Genivar, et le reste en consortium.

13 R. Oui. C'est... C'est possible, là. Il y a une année
14 là-dedans, là, il y a un consortium là-dedans qui
15 est le projet des tramways de Montréal. Ça c'est un
16 consortium qu'on a avec Systra, un groupe français,
17 et le projet était assez gros au niveau de l'octroi
18 de contrat, mais on ne l'a jamais réalisé au
19 complet, parce qu'on a arrêté dès les premières
20 phases, là. Donc, il figure peut-être aussi...
21 C'est dans ces années-là, là.

22 Q. **[642]** O.K.

23 R. Il figure peut-être là, là.

24 Q. **[643]** Tout à l'heure, regardez, on a reçu la
25 nouvelle... Est-ce qu'on a reçu la nouvelle liste

1 des contrats? Savez-vous si elle a été numérisée?

2 Oui? Alors, là je ne suis pas certain du numéro de
3 l'onglet... Bon. L'onglet 10, Madame Blanchette.

4 LA GREFFIÈRE :

5 Est-ce que vous déposez l'onglet 9 tout de suite,
6 ou...

7 Me PAUL CRÉPEAU :

8 Oui. Oui. Je vais lui donner tout de suite sa cote.
9 Excusez-moi. Ça va être 548, si je ne me trompe
10 pas?

11 LA GREFFIÈRE :

12 C'est ça.

13 (11:59:23)

14

15 45P-548 : Valeur des contrats octroyés à Genivar
16 Inc. et à ses consortiums par la Ville
17 de Montréal (2002 et 2011)

18

19 Me PAUL CRÉPEAU :

20 Non. Ce n'est pas celui-là. Excusez-moi. Par la
21 Ville de Montréal, c'est l'onglet 8, le précédent.

22 Non. Ça, malheureusement, là, regardez, j'ai

23 perdu... Je cherche les contrats... Ah, c'est

24 l'autre, le précédent. Le numéro 7. Les contrats de

25 Genivar avec la Ville de Montréal. On va peut-être

1 le trouver.

2 Q. **[644]** Alors on a un document, là, qui fait tout de
3 même plusieurs pages. Êtes-vous capable de nous
4 dire à peu près à quelle période? Parce que les
5 contrats sont classés...

6 R. À quelle période vous parlez?

7 Q. **[645]** Oui. Ce contrat-là, dont vous parlez...

8 R. Du tramway, là?

9 Q. **[646]** Oui?

10 R. Deux mille huit (2008). Deux mille huit (2008),
11 peut-être.

12 Q. **[647]** Alors on va aller plus loin. Deux mille huit
13 (2008), ça va être les dernières pages,
14 chronologiquement.

15 R. Ça serait... Oui.

16 Q. **[648]** Dans la numérotation, moi je commencerais
17 autour de 14, autour... 14 sur 23. La numérotation
18 est en bas de chaque page, Madame Blanchette. Oups!
19 Pouvez-vous remonter juste un brin?

20 R. J'ai vu de quoi, là, Genivar et ses partenaires...

21 Q. **[649]** Ça nous prend juste...

22 R. Non, ce n'est pas ça.

23 Q. **[650]** Madame Blanchette... C'est ça. On voit, là,
24 la page, c'est 18, celle-là? Remontez jusqu'à 14.
25 Alors...

1 LA PRÉSIDENTE :

2 Ça serait le numéro 118, à la page 15 de 23.

3 Me PAUL CRÉPEAU :

4 118...

5 Q. [651] Oui, regardez, on a...

6 R. Voilà. C'est celui-là.

7 Q. [652] Alors, est-ce qu'il s'agit du contrat dont
8 vous nous parlez?

9 R. Oui. Mais là je vois juste cinq cent treize mille
10 dollars (513 000 \$), là. Ça c'est en deux mille
11 huit (2008). Mais le contrat... C'est parce qu'ils
12 l'ont donné par étapes, là. Mais le contrat total
13 était de huit millions (8 M), si je ne me trompe
14 pas, là.

15 Q. [653] O.K.

16 R. Oui.

17 Q. [654] Et que vous vous partagiez avec...

18 R. Systra.

19 Q. [655] Systra?

20 R. Oui.

21 Q. [656] Dans quelle proportion?

22 R. Oh la la! Juste en passant, ce n'est pas un contrat
23 collusionné, ça.

24 Q. [657] O.K.

25 R. O.K., c'était très ouvert comme appel d'offres, là.

1 Soixante-quinze, vingt-cinq (75-25), peut-être, à
2 peu près, là.

3 Q. [658] O.K. Et il n'est pas collusionné, alors c'est
4 un contrat où vous êtes allés chercher un
5 partenaire pour ses connaissances spécifiques?

6 R. Exactement.

7 Q. [659] O.K. Dans le cas des... Parce que ce qu'on a
8 vu dans le tableau précédent, et là on va laisser
9 le tableau, là, on a vu, pendant cette période-là,
10 deux mille deux (2002) à deux mille neuf (2009), il
11 y a plein, plein, plein de consortiums, vous nous
12 avez déjà expliqué que ce n'était pas la voie
13 naturelle chez Genivar.

14 R. Oui.

15 Q. [660] Ça vous était imposé.

16 R. Oui.

17 Q. [661] O.K. Sauf dans quelques cas, comme celui-là,
18 c'était un contrat légitime.

19 R. Oui.

20 Q. [662] O.K. On va continuer maintenant, on avait
21 commencé à aborder la question du ministère des
22 Transports.

23 M. RENAUD LACHANCE, commissaire :

24 Q. [663] Juste avant qu'on aille au MTQ, au niveau de
25 la Ville de Montréal, vous avez participé à des

1 activités politiques. Est-ce que vous avez déjà
2 rencontré le maire Tremblay dans certaines de ces
3 activités-là?

4 R. Bien oui. Il était souvent présent. Il faisait un
5 discours en avant. Les activités régionales,
6 l'ouest et l'est et tout ça, souvent le maire était
7 présent puis il faisait un discours en avant.

8 Q. **[664]** Connaissez-vous également l'agent officiel,
9 monsieur Deschamps?

10 R. Non. Je ne connais pas.

11 Q. **[665]** Non. Vous n'avez jamais été tenté de peut-
12 être parler à monsieur Tremblay du système qui
13 existait à Montréal pendant ces années-là?

14 R. Non. Peut-être facile de dire ça après coup, là,
15 mais non. Parce que, dans le fond, on n'était pas
16 seul là-dedans, là, et puis... on n'a jamais fait
17 ça.

18 Q. **[666]** Entre vous, entre les firmes... là vous
19 parlez avec monsieur Lalonde, clairement, là, mais
20 avec d'autres firmes, est-ce que vous échangez un
21 peu sur ce système-là?

22 R. Tout ce que je peux dire, oui, sur certains... les
23 remises d'argent, là, étaient un irritant majeur
24 pour bien des gens que je connais, dans d'autres
25 firmes, là. Ils ne faisaient pas ça de gaieté de

1 coeur, ils n'aimaient pas ça. Mais, t'sais, à un
2 moment donné, quand tout le monde est là puis tout
3 le monde en retire son... son intérêt, à toutes
4 fins pratiques, là, bien, tu sais, c'est facile à
5 dire après coup, tu sais, on aurait pu dénoncer
6 tout ça, hein, et puis arrêter tout ça, mais... tu
7 sais, ça n'a jamais été fait.

8 Q. **[667]** Parce que je cherche un peu à comprendre
9 comment un tel système, impliquant autant de
10 joueurs, peut durer aussi longtemps, c'est pour ça
11 que... mes questions (inaudible)?

12 R. Oui, je dirais que le système, à Montréal, c'était
13 exagéré. C'est vraiment exagéré, là, puis ça a
14 atteint des sommets inégalés, là, ça n'a pas de bon
15 sens.

16 Q. **[668]** Mais pourquoi ça peut atteindre de tels
17 sommets, pourquoi avoir duré aussi longtemps,
18 quelles sont les causes, selon vous?

19 R. Je ne sais pas, c'est dur à dire, là. T'sais,
20 c'est... les « leaders » à la tête de ça,
21 certainement, là, les... les gens qui l'ont mis sur
22 pied. C'est dur à dire.

23 Q. **[669]** Si je vous en suggérais quelques-unes...

24 R. Oui.

25 Q. **[670]** ... dans les faits, les « leaders », on ne

1 peut pas penser que seulement deux, trois personnes
2 peuvent, je dirais, autant régimenter autant de
3 personnes, de firmes de professionnels, de haut
4 niveau comme la vôtre, notamment, c'est un peu...
5 Dans le fait que ça a duré longtemps, j'ai compris
6 tout à l'heure que... vous avez dit, hier, que
7 lorsque la Loi 106 est arrivée, vous avez passé de
8 négociation sur la compétence seulement, de gré à
9 gré...

10 R. Hum hum.

11 Q. **[671]** ... vers maintenant un système de
12 qualification et de prix.

13 R. Hum.

14 Q. **[672]** Il y a comme eu peut-être... les prix ont
15 peut-être baissé, une forme de guerre de prix,
16 d'autres sont venus le dire. Est-ce que vous avez
17 senti ça dans votre milieu que, lorsque... après la
18 Loi 106, que là, maintenant que le prix jouait, il
19 peut y avoir une guerre de prix entre les firmes?

20 R. Oui, il y a une guerre de prix entre les firmes, ça
21 c'est sûr. Mon opinion sur la Loi 106, là, c'est
22 une plaie cette loi-là, O.K.? Et cette loi-là, je
23 crois, a amené plus de troubles que de bien. Avant
24 juin deux mille un (2001), les habitudes dans les
25 Municipalités étaient du gré à gré. La Ville de

1 Montréal, non. La Ville de Montréal avait son
2 processus interne d'appel d'offres mais c'était la
3 sélection basée sur la compétence et, après ça, on
4 appliquait le décret. D'autres Villes étaient du
5 gré à gré, pur et simple, puis on choisit qui on
6 veut. Évidemment, ça amène le problème de la
7 proximité avec les politiciens et le financement de
8 partis politiques, et caetera. Tu sais, donc, je
9 pense qu'il n'y a pas de système parfait. Alors,
10 quand est arrivée la Loi 106, oui, il y a eu
11 beaucoup de compétition sur la base du prix. Mais
12 une Ville comme Montréal a dit... ou, du moins, les
13 intervenants à Montréal ont dit : « On va continuer
14 à choisir les... on veut choisir les firmes qu'on
15 veut bien. On va partager la tarte, là », et puis
16 ça a amené de la collusion. La Loi 106 a amené un
17 phénomène de collusion qui n'existait pas dans le
18 génie-conseil. Il y avait une proximité politique
19 qui existait, malheureusement.

20 Q. **[673]** Avant la Loi 106?

21 R. Oui. Mais la Loi 106 a amené des effets pervers. Et
22 aujourd'hui ce n'est pas mieux parce que, même s'il
23 n'y a plus de collusion, il y a une guerre de prix
24 incroyable et puis vous n'y gagnez pas. C'est sûr,
25 les Municipalités n'y gagnent pas.

1 Q. **[674]** Mais pourquoi?

2 R. Ce n'est pas vrai qu'on peut faire faire des
3 services d'ingénierie à cinquante pour cent (50 %)
4 des barèmes, trente pour cent (30 %) des barèmes et
5 ne pas perdre sur la qualité du projet en bout de
6 ligne, t'sais. Le meilleur client, là... puis je
7 vais m'avancer un peu là-dessus, là. Le meilleur
8 client que j'ai eu à cet effet-là, qui était très
9 sensible à ça, c'était Clément Demers, au Quartier
10 international de Montréal. Lui, sa philosophie, le
11 professionnel bien rémunéré, justement rémunéré,
12 pas trop, pas pas assez, mais bien rémunéré va être
13 capable de bien travailler son projet, de
14 l'optimiser, d'offrir le service. Sinon, on tombe
15 dans la commodité. Là c'est de l'ingénierie de
16 commodité et on le fait à trente pour cent (30 %)
17 de ce qu'on est capable puisqu'il faut absolument
18 qu'on gagne le projet. Mais si on génère une
19 conception qui n'est pas optimisée, qui va coûter
20 deux, trois cent mille (300 000) de plus au niveau
21 du coût des travaux, personne ne le voit ça. Tu
22 sais, c'est... c'est simplement que l'ingénierie
23 n'est pas assez peaufinée, là. Puis le Quartier
24 international a été un grand succès à cet effet-là,
25 tu sais, parce que, les services professionnels, on

1 a pu s'investir totalement dans le projet, on était
2 rémunéré correctement, là.

3 Q. **[675]** Bon, je comprends que la Loi 106 arrive,
4 entraîne une guerre prix puis, après ça, vous avez
5 dit, hier : « Arrive maintenant le système. »

6 R. Oui.

7 Q. **[676]** Dans le fond, le système, pour le décrire
8 correctement, ce n'est pas seulement un système de
9 collusion, votre système, c'est un système de
10 collusion et corruption, avec l'argent que vous
11 donnez à Bernard Trépanier, qui va dans les partis
12 politiques?

13 R. Tout à fait.

14 Q. **[677]** Donc, ce qu'on fait, ce n'est pas seulement
15 de la collusion qui implique uniquement que les
16 joueurs extérieurs, il y a de la corruption dans
17 votre système. Pendant quatre ans, il y a autant de
18 personnes impliquées, personne ne parle. Bon, je
19 vois un avantage évident, vous avez évité la guerre
20 de prix, donc vous avez été plus rentable pendant
21 ces années-là plutôt que de vous compétitionner
22 entre vous.

23 R. C'est sûr.

24 Q. **[678]** Ça c'est une chose.

25 R. C'est sûr.

1 Q. **[679]** Mais je vois également le malaise, parce que
2 vous saviez que vous faisiez quelque chose de pas
3 correct, c'est de la collusion et de la
4 corruption...

5 R. Oui.

6 Q. **[680]** ... pourtant personne parle. Est-ce que
7 c'est... quand il y a de la collusion seulement, on
8 peut aller au Bureau de la concurrence puis le
9 premier qui parle, vous savez, obtient la clémence,
10 les autres ont une certaine pénalité.

11 R. Hum.

12 Q. **[681]** Dans le cas de la corruption, qui est un
13 autre type de fraude, est-ce que vous avez eu peur
14 parfois de dénoncer le système, pas seulement parce
15 que vous feriez moins d'argent mais, entre autres,
16 parce que vous auriez pu, peut-être, être poursuivi
17 personnellement puis aller en prison?

18 R. Ah c'est sûr que oui. C'est sûr que ce n'est pas
19 simple de dénoncer un système comme ça. Moi, j'ai
20 des collègues dans d'autres boîtes, qui étaient
21 très mal à l'aise avec tout ça. Vers la fin, là,
22 deux mille huit (2008), tout ça, on a dit:
23 « Écoutez... », les gens commençaient à être très
24 mal à l'aise, là...

25 Q. **[682]** Mal à l'aise parce qu'ils avaient peur de se

1 faire prendre...

2 R. Ils avaient peur...

3 Q. **[683]** ... pas tant parce qu'ils étaient mal à
4 l'aise, là.

5 R. Ils avaient peur, ils avaient peur.

6 Q. **[684]** C'est ça, là, c'est la peur.

7 R. C'est pas compliqué, bien oui. Tout à fait.

8 Q. **[685]** Mais donc, si... parce qu'un système de
9 collusion pur qui dure pendant quatre ans puis
10 qu'il y a autant de joueurs, c'est assez rare qu'on
11 voit ça, parce qu'à quelque part, il y a un joueur
12 qui va tricher les autres puis qui va aller se
13 dénoncer pour se protéger en premier.

14 R. Oui.

15 Q. **[686]** Mais dans ce cas-ci, c'est le mélange avec la
16 collusion et la corruption qui a fait en sorte que
17 personne n'a parlé parce qu'on avait un peu peur
18 des sentences qui pouvaient venir des éléments de
19 corruption?

20 R. Possiblement. Tout ce que je peux vous dire, c'est
21 que d'avoir toutes les firmes, là, on parle...
22 toutes les firmes...

23 Q. **[687]** Oui.

24 R. ... qui sont dans le marché public, là, toutes les
25 firmes, ce n'est pas normal. Il y a un problème.

1 Bon, le problème est chez nous, là, ça c'est sûr,
2 en partie, mais ce n'est pas normal.

3 LA PRÉSIDENTE :

4 Q. **[688]** Ça veut donc dire que toutes les firmes
5 avaient l'appât du gain et peu de conscience
6 sociale, parce que si on avait eu une conscience
7 sociale, il y a quelqu'un qui aurait dénoncé le
8 système...

9 R. Hum.

10 Q. **[689]** ... d'autant plus que si c'était quelques
11 personnes qui ont mis en place ce système-là,
12 mais...

13 R. Vous avez raison. Toutes les firmes, oui, l'appât
14 du gain ou du moins l'appât d'aller chercher sa
15 part de marché.

16 M. RENAUD LACHANCE, commissaire :

17 Q. **[690]** Ou la peur d'aller en prison, parce qu'on
18 corrompt des fonctionnaires en même temps aussi,
19 parce que c'est de la fraude, essentiellement.

20 R. Vous avez raison.

21 Q. **[691]** Vous savez que probablement qu'à chaque
22 année, quand on fait la vérification des états
23 financiers de Genivar, vous, comme haut dirigeant,
24 vous devez peut-être signer une attestation à
25 l'effet qu'à votre connaissance, il n'y a pas de

1 fraude dans l'organisation? Est-ce que ça, vous
2 vous rappelez...

3 R. Bien oui.

4 Q. [692] ... d'avoir signé un tel document?

5 R. Bien oui.

6 Q. [693] Est-ce qu'il y a des vérificateurs externes
7 qui ont fait de telles... faisaient cette
8 vérification sur... ont fait un travail que vous
9 jugiez suffisant pour s'assurer que dans les faits,
10 il n'y avait pas de... surtout quand vous transigez
11 dans le monde de la construction, tout le monde
12 entendait parler de fausses factures.

13 R. Hum hum.

14 Q. [694] Aviez-vous l'impression, parfois, que le
15 vérificateur externe pouvait vous donner un peu de
16 chaleur pour peut-être voir si, oui ou non, il y
17 avait de la fraude ou non, vous remplissiez des
18 formulaires et on ne posait plus de questions là-
19 dessus?

20 R. Non, non, il posait la question directement, mais
21 écoutez, je n'étais pas pour répondre « Oui, il y a
22 des malversations chez nous », là. Est-ce qu'ils
23 ont fait leur travail? Je pense que oui. Je pense
24 que oui...

25 Q. [695] Quand Genivar est allé entrer à la bourse, il

1 n'y pas une série de papiers qu'on doit remplir,
2 justement pour...

3 R. Bien oui.

4 Q. **[696]** ... parler de la gouvernance et parler des
5 systèmes mis en place pour lutter contre la fraude
6 et tout ça? Vous comme haut dirigeant, vous avez
7 tous signé ceci avec les autres...

8 R. Bien, quand on est rentré à la bourse, est-ce que
9 j'ai signé, je ne le sais, mais par après, de toute
10 façon, oui, là, j'ai signé, comme haut dirigeant,
11 là, les attestations trimestrielles, et caetera.

12 Q. **[697]** O.K. Puis à ce moment là, vous avez eu
13 connaissance qu'il y avait des travaux
14 supplémentaires qui ont pu être faits par les
15 instances de contrôle à votre entrée en bourse,
16 pour s'assurer que les systèmes étaient mis en
17 place pour éviter de telles comportements?

18 R. Je ne pourrais pas vous confirmer. Il y a eu
19 énormément d'honoraires de dépensés, là...

20 Q. **[698]** Oui, ça...

21 R. ... je ne pourrais pas vous confirmer, là, jusqu'où
22 on est allé, là, dans l'étude de la gouvernance qui
23 était mise en place chez Genivar. Je pense qu'elle
24 est venue tranquillement, cette gouvernance-là. Je
25 sais qu'elle est bien en place aujourd'hui, là,

1 mais...

2 Q. [699] Mais vous ne diriez pas que vous avez eu peur
3 de vous faire prendre par les travaux faits par les
4 gens qui pouvaient contrôler cet aspect-là, soit au
5 moment de votre entrée en bourse ou soit par vos
6 vérifications annuelles?

7 R. Non. Non. Je n'ai jamais eu cette crainte-là. Non.
8 Non.

9 LA PRÉSIDENTE :

10 Q. [700] Vous nous avez dit, aussi, c'est que comme
11 vous étiez haut dirigeant de l'entreprise et que
12 tous les hauts dirigeants de l'entreprise étaient
13 au courant, ce que vous nous dites, finalement,
14 c'est que tous les hauts dirigeants de votre
15 entreprise jouiez dans le dos de votre président?

16 R. C'est un grand mot, là, on jouait dans le dos de
17 notre président, mais peut-être, là, quand on dit
18 hauts dirigeants, là, c'était les vice-présidents
19 qui étaient impliqués dans le marché du municipal,
20 alors, c'est sûr que personne ne se vantait de ça.

21 Q. [701] Je comprends...

22 R. Oui.

23 Q. [702] ... mais ce que vous nous dites, c'est que le
24 président n'était pas au courant?

25 R. Je ne crois pas. Je ne crois pas qu'il était au

1 courant.

2 Me PAUL CRÉPEAU :

3 Q. [703] Je ne crois pas qu'il était au...

4 M. RENAUD LACHANCE, commissaire :

5 Q. [704] Toujours à ce moment-là... excusez-moi, là, à
6 Montréal, est-ce que vous avez déjà obtenu des
7 contrats de gré à gré, à Montréal?

8 R. Oui, bien des petits montants, gré à gré, à
9 Montréal, c'était en bas de vingt-cinq mille
10 (25 000 \$), là... même c'était en bas de quinze
11 mille (15 000 \$) je pense.

12 Q. [705] Et des appels d'offres sur invitation, est-ce
13 que vous avez déjà été invité?

14 R. Oui, on a eu des invitations.

15 Q. [706] Ça, c'est en bas de cent mille (100 000 \$)
16 les appels d'offres sur invitation?

17 R. C'est en bas de cent mille (100 000 \$), oui.

18 Q. [707] Est-ce que...

19 R. Bien, en bas de cent... les règles à la Ville de
20 Montréal, même en bas de cent mille (100 000 \$),
21 ils y vont public, là, souvent, là, alors, mais on
22 en a eu sur invitation.

23 Q. [708] Vous avez eu des appels d'offres sur
24 invitation?

25 R. Oui.

1 Q. [709] Avez-vous l'impression que ce que vous avez
2 fait avec Bernard Trépanier et tout ça, a pu
3 influencer le fait que vous avez été choisi pour
4 être invité?

5 R. Non.

6 Q. [710] Vous n'avez pas jamais demandé, vous, à
7 Michel Lalonde, particulièrement, qu'on vous mette
8 sur un appel d'offres sur invitation...

9 R. Non.

10 Q. [711] ... pour essayer de...

11 R. Non, pas du tout, ça vient des fonctionnaires qui
12 nous connaissaient, non.

13 Q. [712] Essentiellement, c'est les fonctionnaires qui
14 vous connaissaient...

15 R. Qui voulaient nous inviter.

16 Q. [713] ... sans nécessairement d'avantages
17 particuliers...

18 R. Non.

19 Q. [714] ... (inaudible)

20 R. Non.

21 Q. [715] C'est beau, parfait.

22 Me PAUL CRÉPEAU :

23 Je vais peut-être produire la pièce parce que tout
24 à l'heure, je l'ai laissée en plan, pour madame la
25 greffière, alors les contrats de Genivar avec la

1 Ville de Montréal, entre deux mille deux (2002) et
2 deux mille onze (2011). 549.

3

4 45P-549 : Contrats de Genivar inc. avec la Ville
5 de Montréal entre 2002 et 2011.

6

7 Q. [716] Je veux juste reprendre, monsieur Perreault,
8 suite à deux des questions des commissaires. Celle
9 d'abord de Madame Charbonneau, qui vous demandait,
10 est-ce que vous avez l'impression que le président,
11 chez vous, c'est monsieur Shoiry, était au courant?

12 R. Non, je n'ai pas l'impression qu'il était au
13 courant.

14 Q. [717] Est-ce que vous avez l'impression qu'il
15 n'était pas au courant parce que, comme d'autres
16 membres de la haute direction, on ne voulait pas
17 savoir?

18 R. Non, je ne crois pas. Monsieur Shoiry n'est plus
19 dans les opérations depuis dix ans et plus, hein,
20 t'sais, il est à un autre niveau. Il était d'abord
21 beaucoup plus à l'extérieur du Québec pour faire
22 des acquisitions, notre croissance en Ontario, dans
23 l'Ouest du Canada et par après à l'international.
24 Alors, je pense que c'est plus ça. Toutes ces
25 histoires-là sont restées au niveau des opérations.

1 Puis les opérations, bien, c'est moi en descendant.

2 Q. [718] Et vous le faisiez évidemment au bénéfice de
3 la compagnie Genivar?

4 R. Bien, c'est sûr que c'est au bénéfice de la
5 compagnie, là.

6 Q. [719] Mais sans jamais aviser votre président ou
7 même les gens du conseil d'administration...

8 R. Non.

9 Q. [720] ... qu'il y avait un système de collusion
10 dans lequel vous vous sentiez obligé de participer?

11 R. Exact.

12 Q. [721] O.K.

13 LA PRÉSIDENTE :

14 Q. [722] J'en reviens aussi encore au fait, lorsque
15 vous êtes devenu public...

16 R. Hum, hum.

17 Q. [723] ... là, ça interpellait des gens qui ne sont
18 pas, qui investissent dans votre entreprise.

19 R. Oui.

20 Q. [724] Des gens innocents qui investissent dans ça.
21 Ça ne vous a pas mis un frein à ce système-là de
22 craindre que ça fasse bien mauvaise réputation à
23 Genivar si un jour ça se découvre?

24 R. C'est sûr. Mais, t'sais, à un moment donné, quand
25 la roue tourne puis que tu es dedans, elle est dure

1 à arrêter. Mais c'est sûr. On parle de deux mille
2 six (2006) et après. Il faut faire attention, on
3 avait encore une compagnie privée jusqu'en deux
4 mille dix (2010). Mais c'est sûr que, disons que ça
5 devient plus... on y pense, t'sais. On y pense. On
6 est plus prudent. Et, là, il s'est mis... Quand
7 même, t'sais, Genivar n'a pas été inactif. Il s'est
8 mis en place des processus d'enquêtes internes.
9 Genivar n'est pas resté inactif dans tout ça. Peut-
10 être un peu tardivement, malheureusement.

11 Me PAUL CRÉPEAU :

12 Q. **[725]** À une autre question tout à l'heure que
13 monsieur Lachance vous a posée, vous avez... Il
14 vous a demandé si vous n'aviez pas pensé à en
15 parler au maire, peut-être pendant un de ces
16 cocktails-là ou à une autre occasion, le maire
17 Tremblay. Vous avez dit : « Non. » Ça ne vous est
18 pas passé par la tête? Pourquoi?

19 R. C'est la même question. Ce n'est pas facile à
20 répondre pourquoi.

21 Q. **[726]** Je vais vous en suggérer une réponse.

22 R. Oui.

23 Q. **[727]** Vous ne l'avez pas fait parce que vous
24 pensiez que ça changerait rien? Est-ce que c'est
25 possible ça?

1 R. C'est possible. C'est possible, mais en même temps,
2 on était conscient que ça ne durerait pas. T'sais,
3 ça ne pouvait pas être ad vitam aeternam durer
4 comme ça. C'était quand même très lourd à
5 supporter. Puis de toute façon, chez nous, là,
6 t'sais, après... à partir du moment où les fausses
7 factures ont été découvertes, il n'y en avait plus
8 une seule qui aurait pu passer chez nous. On aurait
9 fait quoi? On aurait fait quoi?

10 Q. **[728]** On est en deux mille dix (2010), là. Mais je
11 vous ramène au moment où vous vous trouvez dans le
12 coeur, dans le processus de collusion, les années
13 deux mille cinq (2005), deux mille six (2006), deux
14 mille six (2006), deux mille huit (2008), ça dure
15 pendant quatre ans, vous dites, c'est même infernal
16 pour la compagnie, tout le monde trouve ça
17 inconfortable, et je pense que d'autres témoins ont
18 expliqué aussi qu'ils trouvaient ça inconfortables,
19 pourtant il semble que personne ne s'en soit plaint
20 à la plus haute direction de la Ville de Montréal,
21 le maire?

22 R. C'est vrai.

23 Q. **[729]** D'après vous, à cette époque-là, qui
24 contrôlait ce réseau-là de collusion, la plus haute
25 autorité que vous pouvez voir qui avait une

1 autorité pour la distribution des contrats?

2 R. Monsieur Zampino. C'est ce que je vous ai dit hier,
3 monsieur Zampino.

4 M. RENAUD LACHANCE, commissaire :

5 Q. **[730]** Vous nous dites ça, mais vous l'avez vu une
6 seule fois.

7 R. Oui.

8 Q. **[731]** Vous n'en avez pas parlé non plus? C'est
9 monsieur Trépanier qui vous disait ça?

10 R. Bien oui.

11 Q. **[732]** Il vous l'a dit régulièrement que c'est
12 Zampino?

13 R. Quand j'allais voir monsieur Trépanier pour lui
14 demander une faveur : « Est-ce que je peux être
15 placé sur un tel projet », il me disait tout le
16 temps, « il faut que j'en parle au boss. » Bien,
17 moi, quand on me dit « il faut que j'en parle au
18 boss », il faut que j'en parle à monsieur Zampino.

19 Me PAUL CRÉPEAU :

20 Q. **[733]** Lui avez-vous demandé spécifiquement quand il
21 vous disait « le boss », c'est qui le boss? Lui
22 avez-vous demandé?

23 R. Non. Je comprenais très bien.

24 Q. **[734]** Vous compreniez. Est-ce que ça avait été
25 discuté avec... Vous, l'aviez-vous discuté avec

1 monsieur Lalonde?

2 R. Non.

3 Q. **[735]** À savoir c'était qui le boss de ce réseau-là?

4 R. Non. Non.

5 Q. **[736]** Non?

6 R. Non.

7 M. RENAUD LACHANCE, commissaire :

8 Q. **[737]** Je reviens toujours. Tout à l'heure vous
9 disiez, ça devrait être seulement un système de
10 qualification puis après ça, un tarif qui vient
11 d'un décret, parce que vous dites que si on n'a pas
12 ça, on se lance dans une guerre de prix entre
13 firmes puis, entre guillemets, on arrondit les
14 coins dans notre travail. C'est à peu près ça?

15 R. Oui.

16 Q. **[738]** Est-ce que c'est parce que vous pensez que
17 les contrôles sur la qualité du travail fait par
18 les firmes de génie par l'Ordre des ingénieurs, les
19 syndicats, ne sont pas suffisants pour s'assurer...

20 R. Non, pas du tout.

21 Q. **[739]** ... que vous donniez du travail de qualité?

22 R. Non, pas du tout. Mais à partir du moment où on
23 place les firmes de génie-conseil sur une
24 compétition sur la base du coût, indéniablement on
25 pousse les prix à la baisse et...

1 Q. [740] Oui.

2 R. ... excessivement. Si vous voulez une bonne
3 méthode, là, j'ai vu dernièrement un organisme qui
4 s'appelle Halifax Water, et si on veut apporter un
5 élément prix dans un appel d'offres pour services
6 professionnels, c'est le plus bel exemple que j'ai
7 vu dernièrement, ça fait à peine un mois ou deux
8 que j'ai vu ça, il y a un volet qualification
9 technique de soixante-dix pour cent (70 %) ou
10 soixante-quinze pour cent (75 %), il y a un volet
11 prix qui est vingt-cinq (25 %) ou trente pour cent
12 (30 %). Et ils prennent la moyenne de tous les prix
13 soumissionnés. Plus on est près de la médiane, on a
14 le plein pointage, vingt-cinq (25) points par
15 exemple ou trente (30) points, et plus on s'éloigne
16 de la médiane, moins on a de points, jusqu'à zéro.
17 Alors, tu n'as pas avantage à soumissionner trop
18 cher, tu ne l'auras pas. Tu n'as pas avantage à
19 être trop bas, tu ne l'auras pas. Tu as avantage à
20 avoir le juste prix. J'ai trouvé que c'était un bon
21 système.

22 Q. [741] Mais, vous savez, les entrepreneurs en
23 construction, eux, lorsqu'on fait... lorsqu'ils
24 vont... ils participent à un appel d'offres public,
25 c'est le prix seulement qui...

1 R. Je sais.

2 Q. **[742]** Parce qu'on doit... quand je prends votre
3 raisonnement, j'en conclurais que parce que c'est
4 le prix seulement, eux aussi leurs travaux ne sont
5 pas parfaits parce qu'ils se compétitionnent
6 uniquement sur le prix.

7 R. Oui, mais c'est du... c'est de l'entreprise de
8 construction. Nous, c'est du service professionnel.
9 Du service professionnel, c'est du temps.

10 Q. **[743]** Bien, c'est justement. Je croirais que parce
11 que ce sont des services professionnels, le
12 « professionnel » ferait un travail de qualité,
13 même s'il n'est jugé que par le prix.

14 R. Oui, mais... Oui, je suis d'accord là, mais il est
15 pris dans une situation où il y a l'aspect
16 commercial et il y a l'aspect service professionnel
17 à rendre. Et l'aspect commercial lui dicte que,
18 bien, s'il ne coupe pas son prix suffisamment, il
19 n'aura pas le contrat.

20 Q. **[744]** Et en quoi c'est différent pour un
21 entrepreneur en construction?

22 R. Bien, ce n'est pas nécessairement différent, mais
23 eux autres là, c'est de la main-d'oeuvre, c'est de
24 la machinerie, ce sont des matériaux, alors ils
25 font leur cost. Écoutez, moi, je défends mon

1 industrie et non pas celle de la construction.
2 Celle de la construction, c'est vrai, ils ont la
3 même maladie, hein, t'sais, au niveau des
4 entrepreneurs quand ils sont en concurrence libre
5 là, bien, c'est le plus bas prix. Moi, j'ai déjà
6 participé à des appels d'offres pour entrepreneur
7 justement avec monsieur Clément Demers, à l'époque
8 là, où on a fait une préqualification et après ça
9 une soumission sur les prix. Mais, c'est... c'était
10 bien, t'sais. Ça a très bien fonctionné.

11 Q. **[745]** Mais, si on fait l'hypothèse que l'Ordre des
12 ingénieurs et le Syndic des ingénieurs font leur
13 travail et donc on s'assure de la qualité du
14 travail qui est fait par les firmes de génie civil,
15 comme vous aviez fait un (inaudible)...

16 R. Mais l'Ordre ne s'assure pas...

17 Q. **[746]** ... de « qualification ».

18 R. Oui.

19 Q. **[747]** Après ça, en quoi c'est pénalisant de les
20 mettre en concurrence sur le prix si on veut... Si
21 on pense du côté des citoyens qui veulent, bien
22 sûr, en avoir pour son argent et payer un prix
23 raisonnable.

24 R. Oui, mais l'Ordre ne surveille pas les firmes.

25 L'Ordre surveille les individus. Alors, quand on a

1 un contrat chez nous, l'individu qui va réaliser le
2 projet là, si la soumission qui a été faite par la
3 firme est trop basse, bien, l'ingénieur qui va
4 faire le projet, t'sais, oui, lui, il a la
5 responsabilité de faire le projet jusqu'au...
6 t'sais, dans la totalité du service professionnel
7 qu'il a à rendre et en vertu de son Code de
8 déontologie et tout, et tout. Mais là, si le prix
9 n'est pas là, bien, la rentabilité ne sera pas là.
10 Et puis, c'est un cercle vicieux tout ça là.

11 Alors, vous n'avez pas tort, t'sais, c'est
12 sûr. Comment je pourrais dire donc? Et d'ailleurs,
13 on ne voit pas, dernièrement là, les prix bas qu'on
14 a vus, il n'y a pas de mauvais service qui est
15 rendu. Le service est bien rendu. Je suis convaincu
16 que les projets ne sont pas optimisés autant qu'ils
17 devraient l'être, mais le service est bien rendu.
18 Les ingénieurs demeurent professionnels dans ce
19 qu'ils font, c'est sûr.

20 Q. **[748]** Je reviens sur l'Ordre des ingénieurs, vous
21 dites que, dans les firmes on va regarder la
22 qualité du travail d'un individu.

23 R. Oui.

24 Q. **[749]** Est-ce que vous avez l'impression que cet
25 examen-là de la qualité du travail d'un individu

1 est suffisant pour vraiment que l'Ordre puisse
2 conclure que dans l'ensemble pour l'industrie, oui,
3 j'ai mis les contrôles assez en place pour
4 m'assurer de la qualité des services rendus par les
5 professionnels qui font partie de mon ordre?

6 R. C'est parce que l'Ordre là, elle va regarder au
7 niveau déontologique là. Si on regarde au niveau de
8 remplir les exigences contractuelles pour un
9 client, une municipalité, je ne suis pas convaincu
10 là que l'Ordre peut intervenir là dans... t'sais,
11 qu'ils ont tous les pouvoirs là pour s'assurer de
12 la qualité de ce qui se fait, t'sais. Le travail
13 peut être bien fait au niveau déontologique,
14 professionnel et tout, mais peut-être qu'il n'est
15 pas aussi bien fait que ça. Il n'est pas aussi
16 optimisé qu'on aurait souhaité au niveau du contrat
17 qu'on fait avec la municipalité, par exemple.

18 Q. **[750]** Je ne suis pas ingénieur, mais dans un autre
19 professionnel que je connais, je sais que l'Ordre
20 professionnel a des contrôles sur la qualité du
21 travail livré par le professionnel. Est-ce que vous
22 me dites là qu'à l'Ordre des ingénieurs, on ne fait
23 pas de contrôle sur la qualité du travail?

24 R. Non, on fait du contrôle sur la qualité du travail,
25 c'est-à-dire les dossiers sont bien tenus, les

1 notes de calculs sont... sont bien faites, et
2 caetera, et caetera. Oui, à ce niveau-là, mais ça
3 ne veut pas dire que le projet en bout de ligne est
4 bien optimisé. T'sais, un projet là, on peut
5 travailler cent (100) heures sur le projet, on peut
6 travailler trois cents (300) heures sur le projet.
7 Il y a un équilibre dans tout ça là, t'sais.

8 Q. **[751]** Mais, le cent (100) heures, est-ce que
9 l'Ordre met en place les contrôles suffisants pour
10 s'assurer que ce cent (100) heures-là, lui, a été
11 bien fait.

12 R. Oui. Oui. Oui.

13 Q. **[752]** Et vous pensez que l'Ordre dispose des moyens
14 suffisants pour enquêter ou vérifier une firme de
15 votre taille à vous?

16 R. Ah! Oui, tout à fait. Ils sont venus chez nous là,
17 hein, puis quand ils rentrent là, ils vont enquêter
18 tous les ingénieurs là dans notre bureau.

19 Q. **[753]** Mais, ce sont qui... ce sont qui ces gens-là
20 qui viennent justement vous enquêter? Ils
21 viennent... ils sont de d'autres firmes?

22 R. Non, non, non, ce sont des permanents de l'Ordre
23 des ingénieurs du Québec.

24 Q. **[754]** Et à la permanence de l'Ordre, on a la taille
25 suffisante pour avoir... aller chercher de

1 l'expertise pour aller enquêter des Genivar de ce
2 monde?

3 R. Oui. Oui.

4 Q. [755] Oui!

5 R. Oui.

6 Q. [756] Très bien.

7 (12:29:29)

8 LA PRÉSIDENTE :

9 Q. [757] Bon. Alors, ce que vous venez de dire, c'est
10 que, si je comprends bien, c'est qu'en raison des
11 prix, vous allez avoir une tendance à mettre cent
12 (100) heures plutôt que trois cents (300) heures.

13 R. Bien oui.

14 Q. [758] Bon. Mais, vous avez dit aussi que la qualité
15 était excellente, que les projets sont très bien
16 faits...

17 R. Oui.

18 Q. [759] ... et qu'il n'y a pas de difficulté à ce
19 niveau-là.

20 R. Oui. Mais, pas nécessairement optimisés.

21 Q. [760] Bien, c'est-à-dire que... c'est-à-dire que
22 vous prenez le tiers du temps pour faire le travail
23 que, si vous vouliez l'optimiser...

24 R. Oui.

25 Q. [761] ... à souhait, vous prendriez trois cents

1 (300) heures.

2 R. Oui.

3 Q. **[762]** Mais, ça veut peut-être dire qu'il y a deux
4 cents (200) heures de trop aussi.

5 R. Bah!

6 Q. **[763]** Si le travail est bien fait en cent (100)
7 heures.

8 R. Je ne suis pas d'accord, je ne suis pas d'accord
9 parce qu'il y a... il y a quand même un effort
10 minimum d'investissement dans l'ingénierie.

11 Q. **[764]** Et il n'est pas fait l'effort minimum?

12 R. Minimum, oui. O.K. Mais, il y a... Le cent (100)
13 heures de plus qu'on peut mettre là va peut-être
14 sauver un demi million (500 000 \$) sur le projet,
15 t'sais, si on trouve là... peu importe le projet
16 là, si on trouve une meilleure idée, si on raffine
17 notre conception, que ce soit un dimensionnement de
18 poutres d'acier - là je parle de cas bien simple là
19 - à des projets beaucoup plus complexes. Des
20 projets de traitement d'eau potable, par exemple
21 là, il y a beaucoup d'heures qui se dépensent en
22 étude d'avant-projet, beaucoup. Pourquoi? Parce que
23 c'est important là, à cette étape-là, d'optimiser
24 les systèmes, de fouiller tout ça et puis...

25 Q. **[765]** Mais, il y a un danger aussi que si on

1 octroie trois cents (300) heures que ça en soit
2 seulement deux cents (200) qui soient travaillées.

3 R. C'est sûr. Hum!

4 Me PAUL CRÉPEAU :

5 Q. **[766]** Est-ce que c'est un bon moment pour prendre
6 la pause du midi?

7 SUSPENSION DE L'AUDIENCE

8

9 REPRISE DE L'AUDIENCE

10 LA GREFFIÈRE :

11 Monsieur Perreault, vous êtes toujours sous le même
12 serment.

13 (14:02:06)

14 Me PAUL CRÉPEAU :

15 Q. **[767]** Alors, Monsieur Perreault, on s'est laissé ce
16 matin puis, à un moment donné, on a dévié un petit
17 peu, mais on commençait à aborder la question du
18 ministère des Transports et des contrats. Je vous
19 ai demandé d'établir l'ordre de grandeur des
20 contrats que Genivar obtient du ministère des
21 Transports. Je ne me souviens pas, m'avez-vous
22 donné un chiffre?

23 R. À peu près quarante millions (40 M\$) au Québec.

24 Q. **[768]** Et si je vous proposais, à ce moment-ci,
25 peut-être de vous montrer un tableau cumulatif

1 préparé par la Commission ici. Madame Blanchette,
2 ça va être le tableau, excusez-moi, c'est l'onglet
3 2 de notre volume que je produirai sous la
4 prochaine cote qui est 550.

5 LA GREFFIÈRE :

6 C'est exact.

7 Me PAUL CRÉPEAU :

8 Q. [769] Merci.

9

10 45P-550 : Tableaux représentant le nombre de
11 contrats, la valeur des contrats et
12 part de marché de six firmes de génie
13 civil pour l'octroi des contrats de
14 conception des plans et devis et de
15 surveillance des travaux du MTQ 1997 à
16 2012

17

18 Monsieur Perreault, regardez. Alors, il s'agit d'un
19 contrat qui fait référence, en fait - un contrat -
20 un graphique qui fait référence au nombre de
21 contrats, la valeur de ces contrats et les parts de
22 marché des six grandes firmes de génie civil dans
23 l'octroi des contrats, conception des plans et
24 devis et de surveillance des travaux par le
25 ministère des Transports.

1 Alors, on va y traiter, dans la première
2 colonne, chez Genivar, CIMA+, SNC-Lavalin, Dessau,
3 BPR, Roche et finalement tous les autres dans la
4 dernière catégorie. On voit que, on va de mil neuf
5 cent quatre-vingt-dix-sept (1997), c'est la
6 première colonne à gauche, jusqu'à deux mille onze
7 (2011), deux mille douze (2012), la dernière
8 colonne.

9 Je vous demanderais de regarder dans la
10 colonne « Genivar », au niveau du pourcentage, et
11 on constate qu'en mil neuf cent quatre-vingt-dix-
12 sept (1997) Genivar obtient six contrats, valeur de
13 un million (1 M\$) pour six pour cent (6 %) de la
14 valeur des contrats du ministère. Et on avance
15 jusqu'en deux mille onze (2011), deux mille douze
16 (2012), à cent quatre-vingt-douze (192) contrats
17 pour quarante millions (40 M\$). Et on peut même
18 constater que les années précédentes ça a été
19 quarante-huit millions (48 M\$), cinquante-cinq
20 millions (55 M\$), quarante-six millions (46 M\$).
21 Alors, on peut dire que de deux mille huit (2008) à
22 deux mille onze (2011), ça a été des très bonnes
23 années...

24 R. Oui.

25 Q. [770] ... chez Genivar au niveau du nombre de

1 contrats et de leur valeur totale.

2 R. Oui.

3 Q. **[771]** Vos pourcentages des parts de marché qui vont
4 de six pour cent (6 %) en quatre-vingt-dix-sept
5 (97) et qui vont augmenter même pour atteindre
6 jusqu'à vingt-deux pour cent (22 %) en deux mille
7 six (2006), se maintenir par la suite. Regardez,
8 dix-sept (17 %), dix-neuf (19 %), seize (16 %),
9 vingt (20 %), seize pour cent (16 %), on met une
10 moyenne totale à seize pour cent (16 %) sur ces
11 années-là, mais c'est en progression depuis les
12 dernières années.

13 R. D'accord.

14 Q. **[772]** Si on venait qu'à faire le même exercice avec
15 les autres firmes, on va constater que chez CIMA,
16 la valeur qui, elle aussi, a augmenté les dernières
17 années en pourcentage, va atteindre treize (13 %),
18 quatorze (14 %), quinze pour cent (15 %), là, les
19 dernières années, une moyenne de quatorze (14 %),
20 treize pour cent (13 %) chez SNC-Lavalin, douze
21 (12 %) chez Dessau, huit (8 %) chez BPR et huit
22 pour cent (8 %) chez Roche. On peut donc dire,
23 c'est de là l'affirmation que Genivar est un, en
24 fait, le principal récipiendaire des contrats du
25 ministère des Transports, aujourd'hui.

1 R. Tout à fait.

2 Q. **[773]** Regardez, d'autre part, la dernière colonne
3 « Autre », pas tellement pour le nombre de contrats
4 ou la valeur, mais regardez les pourcentages à
5 côté. Mil neuf cent quatre-vingt-dix-sept (1997),
6 quatre-vingt-dix-huit (98), les autres, tous les
7 autres ensemble obtiennent soixante et onze pour
8 cent (71 %) des contrats en quatre-vingt-dix-sept
9 (97), quatre-vingt-dix-huit (98). Et regardez la
10 chute de ce chiffre-là. Soixante et onze (71 %),
11 soixante-cinq (65 %), soixante-quatre (64 %),
12 quarante-quatre (44 %), cinquante-sept (57 %),
13 quarante-deux (42 %), vingt-neuf pour cent (29 %),
14 quarante et un (41 %), vingt-deux (22 %), trente
15 (30 %), vingt-quatre (24 %), vingt-cinq (25 %) et
16 dix-sept (17 %).

17 R. D'accord.

18 Q. **[774]** Il y a une concentration assez intense chez
19 les six principaux... six principales firmes de
20 génie maintenant de tous les contrats du ministère.

21 R. Tout à fait, oui.

22 Q. **[775]** Est-ce qu'il y a de la collusion au ministère
23 des Transports?

24 R. Il n'y en a pas, je suis convaincu. Il y a une
25 concentration parce qu'il y a eu beaucoup de

1 consolidations du marché, hein, dans les dix (10)
2 dernières années. Alors, les firmes, les grandes
3 firmes sont devenues plus grandes. Il y a plusieurs
4 des petites firmes qui recevaient des contrats.
5 J'ai déjà un exemple chez nous. Ryan Labelle qui
6 travaillait dans Les Laurentides, qui travaillait
7 et qui devait être parmi les autres avant, mais qui
8 sont chez nous maintenant.

9 Q. [776] Est-ce que c'est rien que le fruit de la
10 concentration ou si c'est parce que les plus petits
11 ont dû s'écraser ou se faire avaler?

12 R. Ils se sont fait avaler, ça c'est sûr, de par la
13 consolidation du monde du génie-conseil. Ça, c'est
14 indéniable, t'sais. Bon. « Écraser » là, le terme,
15 je ne sais pas s'ils se sont fait écraser.

16 Évidemment, vous remarquez chez nous, là, en mil
17 neuf cent quatre-vingt-dix-sept (1997) quand je
18 suis arrivé chez Genivar, on venait de se faire
19 acheter par Genivar, on faisait à peu près pas de
20 contrats au ministère des Transports, on n'avait
21 pas d'équipe, puis on l'a développée avec les
22 années, puis on est... on a développé une grosse
23 équipe pour le transport. Puis à un moment donné,
24 t'as de l'expertise, t'as des... t'as des
25 réalisations qui t'amènent à être mieux qualifié

1 sur le prochain appel d'offres. Et j'avoue que,
2 oui, on a bien réussi de ce côté-là.

3 Q. [777] O.K. Et vos principaux contrats au ministère
4 des Transports sont de quelle nature?

5 R. Il y a de toutes natures. Il y a des grands
6 projets, l'échangeur 640-15, l'échangeur Dorval,
7 Turcot, on est un peu impliqué dans Turcot. Toutes
8 les dalles de béton autour de Montréal, les
9 autoroutes, la 40, la 15, les reconstructions de
10 dalles de béton, je pense qu'on a eu la majeure
11 partie des contrats dans ce domaine-là. Je
12 dirais...

13 (14:08:01)

14 LA PRÉSIDENTE :

15 Q. [778] Est-ce que c'est un consortium ou seulement
16 Genivar?

17 R. C'est souvent en consortium.

18 Q. [779] O.K. Et je note, en regardant les chiffres,
19 que particulièrement en deux mille onze (2011),
20 deux mille douze (2012), que les chiffres sont à
21 peu près tous égaux. C'est-à-dire, seize pour cent
22 (16 %) Genivar, quatorze pour cent (14 %) CIMA+,
23 quinze pour cent (15 %) SNC-Lavalin, quinze pour
24 cent (15 %) Dessau, dix pour cent (10 %) BPR, et
25 treize pour cent (13 %) Roche.

1 R. Oui.

2 Q. **[780]** C'est pas mal une part égale des contrats
3 divisés entre chacun des...

4 R. Oui, mais il n'y a pas de division des contrats,
5 j'en suis convaincu, il n'y a pas de division des
6 contrats au ministère des Transports. C'est la Loi
7 17. Alors c'est les appels d'offres, basés sur
8 la... la sélection basée sur la compétence, avec
9 l'application du décret. Évidemment, nous on est
10 souvent en consortium avec CIMA, avec SNC-Lavalin,
11 avec Dessau aussi. Je pense que c'est les
12 principaux avec qui on fait des consortiums.

13 Alors, quand on est en consortium, c'est
14 souvent cinquante, cinquante (50-50), et là ce
15 n'est pas des consortiums imposés, là, c'est de
16 nous-mêmes, qui formons ces consortiums-là. Alors,
17 peut-être un peu normal qu'il y ait un peu cette
18 répartition-là, où on est tous ensemble dans ces
19 projets-là. Mais...

20 Q. **[781]** Dans ces cas-là, ça passe par les comités de
21 sélection, si j'ai bien compris?

22 R. Ça passe par les comités de sélection.

23 M. RENAUD LACHANCE, commissaire :

24 Q. **[782]** Bon. Vous, il y a une consolidation dans
25 l'industrie, vous êtes de plus en plus gros.

1 R. Oui.

2 Q. **[783]** Ce sont des travaux qui sont... Bon. Là, ça
3 c'est... Les documents qu'on nous montre, c'est des
4 contrats de conception, de plans et devis,
5 surveillance des travaux, c'est des routes, ça fait
6 longtemps qu'on en fait, c'est des ponts, ça fait
7 longtemps qu'on en fait.

8 R. Oui.

9 Q. **[784]** Ce n'est pas des... Ce n'est pas des... C'est
10 des travaux de nature, je dirais, exceptionnelle,
11 là. C'est du grand volume de types de contrats.
12 Pourquoi, dans vos firmes, qui êtes rendus d'une
13 taille assez grande, vous sentez le besoin de vous
14 mettre en consortium, alors que vous avez la taille
15 suffisante pour... C'est quoi...

16 R. C'est une question qu'on s'est souvent posée. Tu
17 sais, à un moment donné, pourquoi se mettre en
18 consortium. C'est qu'à un moment donné, tu es en
19 consortium sur un projet. Arrive le prochain
20 projet, là tes ressources... Ce sont des projets
21 qui mobilisent beaucoup de ressources. Les
22 surveillances de chantier, au ministère des
23 Transports, c'est des équipes de douze (12), seize
24 (16) personnes qu'il faut mettre au chantier.
25 Alors, à partir du moment où on est pris dans des

1 consortiums, bien, les prochains projets, à un
2 moment donné on va manquer de monde, on va
3 continuer à faire un consortium, et on va le faire
4 aussi par... Comment je pourrais dire, donc? Par
5 opportunité, là. À savoir, là... Je sais qu'on a
6 fait des consortiums, je me demande si ce n'est pas
7 avec Dessau, où eux étaient plus présents, comme
8 dans la région de Saint-Jérôme, la DT de Saint-
9 Jérôme, vous avez un bureau là-bas. Nous, à
10 l'époque on n'en avait pas. Alors, ça nous donne
11 des points pour la proximité. Parce que le barème
12 est ainsi fait comme... Pas le barème, là, mais la
13 grille de sélection est ainsi faite comme ça, il y
14 a des points pour la proximité, le ministère des
15 Transports favorise beaucoup le régionalisme.

16 Vice versa, nous, on a beaucoup, beaucoup
17 de bureaux régionaux. Alors, on se fait approcher
18 souvent, par exemple en Abitibi, la route des Monts
19 Otish, qui est dans le plan du Grand Nord. Là c'est
20 Tecsalt qui nous a approchés pour se mettre avec
21 nous. Nous, on a une toute petite équipe à Amos.
22 Alors, on les a pris avec nous autres.

23 Alors, il n'y a pas... Il n'y a pas de
24 collusion. Tu sais, il n'y a pas... Il n'y a pas
25 de... d'intention, là, d'étouffer le marché. C'est

1 sûr, quand on se met tous en consortium, bien, au
2 lieu d'être... Les chances sont plus fortes. Hein?
3 On s'entend, là, les chances sont plus fortes de
4 gagner le projet. Alors... Mais ce n'est pas fait
5 comme à la Ville de Montréal, ce n'est pas fait
6 intentionnellement, pour se partager le marché. Pas
7 du tout. C'est très concurrentiel.

8 Q. [785] Quand vous vous mettez en consortium, ça
9 réduit nécessairement le nombre de soumissionnaires
10 potentiels, là.

11 R. C'est ça.

12 Q. [786] Supposons qu'il y a huit firmes, puis, neuf
13 firmes, puis on décide de former un consortium de
14 trois, on tombe à trois firmes qui vont se
15 compétitionner.

16 R. C'est sûr.

17 Q. [787] C'est ça. C'est des consortiums de trois...

18 R. Quand je vous dis ça nous donne plus de chances, on
19 a plus de chances.

20 Q. [788] Mais c'est ça, mais ça réduit la compétition,
21 le fait que vous êtes en consortium, là. Vous avez
22 moins de joueurs qui vont déposer un appel
23 d'offres.

24 R. C'est indéniable.

25 Q. [789] Parce que ce qui est frappant dans cette

1 industrie, c'est que tout le monde fraie avec tout
2 le monde, aussi. Normalement, on pourrait penser
3 qu'une firme de génie civil va s'acoquiner plus
4 souvent avec une autre, puis va rester avec elle,
5 puis va bouger avec elle, alors que là vous avez de
6 multiples occasions où vous travaillez en
7 partenariat avec une de temps en temps, puis vous
8 la surveillez dans un autre chantier, parce que là
9 vous n'êtes pas avec elle, et vous refaites un
10 partenariat avec cette firme-là quelque temps
11 après. Est-ce que c'est une pratique de l'industrie
12 que vous voyez hors Québec? Parce que vous avez des
13 activités hors Québec?

14 R. Oui. Hors Québec, oui. À l'international aussi,
15 oui. On s'est mis en consortium pour des appels
16 d'offres pour des grands projets en Ontario.
17 L'autoroute 400... Je ne me souviens plus, là,
18 400... Peu importe, là. On fait des consortiums.
19 Parce que les...

20 Q. [790] Mais on peut comprendre, pour un très grand
21 projet, pour des grands projets, qu'on aille
22 chercher des partenaires.

23 R. Oui.

24 Q. [791] Mais pour des projets, parce que ce n'est pas
25 tous des contrats de cent millions (100 M)...

1 R. C'est des projets de cinq, dix millions (10 M),
2 hein? C'est des gros projets au ministère des
3 Transports. Ils sont rares, les petits projets. Les
4 petits projets sont à l'intérieur de la
5 qualification régionale, parce qu'une fois par
6 trois ans, je crois, là, le ministère des
7 Transports qualifie les firmes au niveau régional,
8 et si on est qualifié, par exemple, en routes,
9 après ça on se fait appeler pour des contrats en
10 gré à gré, cent mille (100 000), deux cent mille
11 (200 000), je pense qu'ils ont le droit jusqu'à
12 moins de deux cent mille (200 000) d'honoraires.

13 Q. **[792]** C'est ce qu'on lit, là.

14 R. Le reste c'est souvent, souvent des projets de
15 deux, trois, quatre millions (2-3-4 M) et plus.

16 Q. **[793]** Est-ce que je comprends que, si le ministère
17 des Transports avait des contrats un peu plus
18 petits, vous seriez moins porté à faire des
19 consortiums...

20 R. C'est sûr.

21 Q. **[794]** ... vous seriez un plus grand nombre de
22 soumissionnaires pour pouvoir vraiment faire jouer
23 un peu plus la compétition entre vous?

24 R. Oui. Un projet de l'ordre de un million (1 M)
25 d'honoraires, là, on n'aura pas tendance à faire un

1 consortium. Pas à la grosseur qu'on a, nous,
2 aujourd'hui.

3 Q. **[795]** Donc, la taille des contrats du ministère des
4 Transports vous invite à des consortiums?

5 R. Oui.

6 Q. **[796]** Puis vous n'avez jamais, jamais pensé que
7 vous étiez un peu en conflit d'intérêts quand, dans
8 les faits, pour un chantier, vous êtes en
9 partenariat avec une firme puis, pour l'autre
10 chantier d'à côté, vous êtes en train de la
11 surveiller au niveau des plans... vous prenez ses
12 plans et devis et vous regardez la qualité de ses
13 plans et devis? Est-ce que c'est déjà arrivé que,
14 dans le fond...

15 R. Oui. Oui, c'est sûr, ça soulève cette question-là.
16 En plus, si on amène les PPP. Là, nous, on a fait
17 l'autoroute 25 en PPP, alors on était en
18 partenariat avec un entrepreneur, on est sous-
19 traitant d'un entrepreneur, qui est Hewitt, pour ne
20 pas le nommer, et CIMA était la firme représentante
21 du client, qui surveillait l'ensemble du processus.
22 Alors, oui, ça donne une apparence de conflit,
23 c'est indéniable. Je pense que c'est une question
24 que l'industrie se pose depuis plusieurs années,
25 vous avez raison.

1 Q. **[797]** Mais je comprends de vos propos que les
2 pratiques du ministère des Transports vous incitent
3 à ça aussi, là, à la création de consortium? Si ces
4 pratiques-là étaient changées, par exemple si les
5 contrats étaient plus petits, vous n'iriez pas
6 nécessairement en partenariat, en consortium?

7 R. On n'irait pas en partenariat. Sauf que je ne suis
8 par sûr qu'ils seraient capables de faire les
9 contrats plus petits. Quand il y a un échangeur de
10 cent cinquante millions (150 M) de coûts de
11 travaux, ça devient un gros contrat, là.

12 Q. **[798]** Oui, c'est ça, mais...

13 R. Le morceler, des fois...

14 Q. **[799]** ... cent cinquante millions (150 M), je
15 comprends, mais une route à l'extérieur de
16 Montréal, ça ne doit pas coûter cent cinquante
17 millions (150 M) à chaque fois, là.

18 R. Non, je suis d'accord. Mais, nous, on a été
19 beaucoup, beaucoup impliqués dans les grands
20 projets d'infrastructure de la région de Montréal.
21 Des échangeurs, des réfections de ponts, des... la
22 reconstruction de dalles de béton sur des
23 kilomètres de...

24 Q. **[800]** Donc, en pratique, comment ça se déroule,
25 c'est-à-dire quand le ministère des Transports

1 lance un appel d'offres public, là j'imagine que
2 les téléphones partent, là, puis vous vous appelez
3 entre vous pour savoir...

4 R. Les téléphones ont lieu avant.

5 Q. **[801]** Avant l'appel... comment vous savez que...

6 R. Oui. On sait que... souvent on va signer une
7 entente qui va être valable pour un an. Deux ans,
8 des fois. Parce qu'on sait que le projet s'en
9 vient. On ne sait pas quand est-ce qu'il va être
10 dans la programmation du ministère des Transports.
11 Alors, les alliances se font souvent avant. Bien
12 avant.

13 Q. **[802]** De quelle façon, avant? Comment vous dites...
14 je voudrais comprendre un peu comment...

15 R. Bien, un an avant que le projet sorte, comme par
16 exemple, le pont Champlain actuellement, les
17 alliances sont en train de se faire, là, l'appel
18 d'offres n'est pas sorti. Les alliances se font,
19 là, les téléphones se font, les... Qui va être mon
20 meilleur partenaire? Il n'y a personne qui va aller
21 sur ce projet-là seul. Personne.

22 Q. **[803]** Ça, je comprends, c'est un très gros projet.
23 Mais pour un bout de route, là, en région, par
24 exemple, vous ne l'apprenez pas avant, que le
25 projet va sortir?

1 R. Bien, on a fait, par exemple, le contournement de
2 Rouyn, on le savait avant. C'est des projets
3 majeurs, quand même, là. Mais, un bout de route,
4 non. Ça, tu sais, on va le faire... ça arrive aussi
5 que l'appel d'offres sort et puis là on n'est
6 toujours pas branché, à savoir on y va seul... on
7 évalue nos risques, nos opportunités, nos chances.
8 Et puis si quelqu'un nous approche ou, nous, on
9 approche quelqu'un puis on dit : « Bien, on a peut-
10 être plus de chances d'y aller à deux », on va y
11 aller à deux. Mais, la plupart du temps, les
12 alliances sont faites bien avant.

13 Q. **[804]** Bien avant. Mais, quand vous déposez une
14 soumission en consortium, est-ce que vous dites
15 que, souvent, vous auriez pu le faire seul?

16 R. C'est comme je vous disais, c'est comme l'oeuf ou
17 la poule, hein. Tu sais, à partir du moment où tu
18 es pris dans plein de consortiums, bien, tu as de
19 la misère à sortir de là après ça, là, parce que là
20 tu vas manquer de ressources. Mais on s'est souvent
21 posé la question et on... et on se la pose encore
22 aujourd'hui, là, à savoir, on est-tu mieux d'y
23 aller seul? Des fois on a pris des décisions, on y
24 va seul, sachant que tous les autres étaient en
25 consortiums, on était les seuls quand même.

1 Q. **[805]** Est-ce que parfois vous vous êtes dit : « Je
2 vais y aller en consortium parce que ça va réduire
3 la compétition puis j'ai plus de chances de le
4 gagner »?

5 R. Bien, réduire la compétition... plus de chances de
6 gagner, oui.

7 Q. **[806]** Mais réduire la compétition...

8 R. Bien, c'est l'effet...

9 Q. **[807]** Par la réduction de la compétition.

10 R. L'effet est là quand même, t'sais. L'effet est là.

11 Q. **[808]** Vous avez un concurrent de moins, si vous
12 vous associez avec lui.

13 R. Tout à fait.

14 Q. **[809]** Vous êtes en train de partager... à Montréal
15 vous partagez les contrats, mais là vous êtes en
16 train de partager un peu les honoraires qui
17 résultent d'un appel d'offres, en partageant... en
18 vous créant un consortium. Est-ce que ce n'est pas
19 un peu cet effet-là?

20 R. Partager les honoraires?

21 Q. **[810]** Vous dites : « Bon, je vais y aller avec
22 Dessau », puis, le contrat, c'est un point cinq
23 million (1.5 M), « On va tout de suite s'entendre,
24 c'est chacun sept cent cinquante (750) puis on va
25 soumettre une seule proposition », quelque chose

1 comme ça?

2 R. Oui. Oui, oui. Oui, oui.

3 Q. **[811]** Et, parfois, c'est des ententes qui viennent
4 avant même l'appel d'offres, quand, bien sûr, les
5 travaux sont prévisibles, c'est un peu ça que vous
6 m'avez dit?

7 R. Oui. Oui.

8 Q. **[812]** Bien. Merci.

9 LA PRÉSIDENTE :

10 Q. **[813]** Alors, au fond, vous avez pris goût à la
11 culture qui a été implantée à Montréal et vous...

12 R. Non, ça n'a rien à voir.

13 Q. **[814]** Bien, c'est-à-dire, sans la ristourne de
14 trois pour cent (3 %)...

15 R. Non, mais même l'habitude de faire des consortiums
16 à Montréal, ça n'a rien à voir. Cette habitude-là
17 existe au ministère des Transports bien avant. Bien
18 avant.

19 Q. **[815]** Mais maintenant vous avez forcément réalisé
20 que ça élimine plus facilement la compétition et ça
21 donne de l'argent à tout le monde?

22 R. Ce n'est pas comme ça qu'on le voit. Honnêtement,
23 là, on regarde chaque projet, un par un, et puis on
24 regarde l'opportunité, oui, non, on se met en
25 consortium, on ne se met pas en consortium. Il n'y

1 a pas de relation directe, là.

2 Q. **[816]** Tantôt, vous avez dit que, oui, vous étiez en
3 conflit d'intérêts lorsqu'il vous arrive de
4 surveiller une compagnie avec laquelle vous allez
5 par la suite travailler. Est-ce que vous avez déjà
6 songé à une façon d'éliminer ce conflit d'intérêts
7 justement?

8 R. Bien, j'ai dit : « Il y a apparence de conflit
9 d'intérêts », là, t'sais. On n'est pas
10 nécessairement en conflit, mais il y a apparence de
11 conflit d'intérêts. Ce n'est pas simple. T'sais, ce
12 n'est pas simple. Avec la venue des grands projets
13 clé en main, PPP, ces situations vont... Comment je
14 pourrais dire donc? On pourrait... Surtout dans les
15 projets en PPP, il y a un rôle pour l'ingénieur
16 indépendant, il y a un rôle pour l'ingénieur qui
17 est en conception, qui est dans le projet, puis il
18 y a un rôle pour l'ingénieur qui agit comme
19 représentant du maître d'ouvrage qui, lui,
20 surveille tout le processus.

21 Notre choix, c'est davantage d'être dans la
22 conception. Conception, plans et devis, d'être dans
23 le projet. Alors, quand on fait ce choix-là, nous,
24 c'est le choix qu'on a fait, donc on embarque avec
25 les entrepreneurs, t'sais, pour être dans leur

1 équipe, pour réaliser le projet. Mais en même
2 temps, est-ce qu'on va faire le choix de dire,
3 c'est juste ça qu'on fait puis on laisse tomber les
4 projets directs avec le maître d'ouvrage, qui est
5 le ministère des Transports, dans d'autres projets?
6 Bien non. On voudrait quand même pas tout mettre
7 nos oeufs dans le même panier.

8 Mais c'est... Comme je vous disais, c'est
9 une question que l'industrie se pose beaucoup.
10 C'est vrai que ça crée ces situations-là qui sont
11 des apparences de conflit d'intérêts où on se
12 retrouve tous ensemble. On est... Il y a encore
13 beaucoup de compétition, t'sais, entre les firmes.
14 Mais, t'sais, de temps en temps, on est
15 compétiteurs; de temps en temps, on se retrouve
16 partenaires. Alors, c'est vrai que ça peut paraître
17 un peu incestueux tout ça.

18 Me PAUL CRÉPEAU :

19 Q. **[817]** Et c'est peut-être parce que ça peut paraître
20 incestueux, mais il n'est pas exact aussi que
21 l'expérience des quatre années, deux mille quatre
22 (2004), deux mille cinq (2005), deux mille neuf
23 (2009) à Montréal, a démontré, du moins aux firmes
24 de génie, qu'il y a un certain intérêt, là je le
25 mets entre guillemets, à faire de la collusion, en

1 ce sens qu'il n'y a plus de compétition, il y a des
2 revenus pour tout le monde, les revenus sont plus
3 faciles à prévoir, et ils sont peut-être maximisés
4 aussi parce qu'il n'y a pas de compétition sur le
5 prix?

6 R. Bien, non, je ne suis pas vraiment d'accord avec
7 ça, parce qu'à Montréal, c'est une collusion
8 dirigée par le client. C'est le client qui veut
9 nourrir tout le monde. Et puis, bon, c'est sûr
10 qu'on en est bien heureux, là. Les projets du
11 Ministère, non. Comme je vous dis, les firmes, il y
12 a eu beaucoup, beaucoup de consolidation dans les
13 firmes. Il y a moins de compétition d'emblée. Au
14 Québec, dans ces projets-là, il y a moins de
15 compétition. Il faut comprendre que les projets du
16 ministère des Transports, moi-même, je ne suis pas
17 tellement expert. Je ne connais pas tellement les
18 gens au Ministère.

19 Mais c'est... Comment je pourrais dire? Les
20 procédures sont très strictes. Il faut faire les
21 plans avec InRoads qu'on appelle, qui est un
22 logiciel très spécialisé. Il y a beaucoup de... Je
23 ne pense pas que le Ministère veut faire... T'sais,
24 il y a un « learning curve » là-dedans. T'sais, je
25 ne pense pas que le Ministère veut faire

1 l'enseignement, recommencer avec des nouveaux à
2 chaque fois. Nous, on l'a vécu, ça. Il a fallu
3 qu'on apprenne. Et puis... Bon. Alors, est-ce qu'on
4 en vient à une étape où, finalement, seules les
5 firmes qui sont habituées ont droit au chapitre?

6 T'sais, la façon dont les appels d'offres
7 sont faits au ministère des Transports, il faut que
8 tu démontres que tu as cinq projets, je ne me
9 trompe pas, là, cinq projets semblables pour la
10 firme. Et quand je dis « semblables », semblables,
11 t'sais, si c'est un échangeur de cinquante millions
12 (50 M\$), il faut démontrer qu'on en a fait des
13 échangeurs de cinquante millions (50 M\$). Cinq
14 projets pour le chargé de projet.

15 Alors, ce qu'on fait dans nos firmes, c'est
16 qu'on monte nos chargés de projet, on les embarque
17 sur un projet, bon, voilà, tu l'as réalisé, tu en
18 as un, tu en as un deuxième, puis quand tu en auras
19 cinq, là, là peut-être qu'on pourra te proposer
20 comme chargé de projet au ministère des Transports.
21 Alors, les règles sont très strictes, très
22 strictes.

23 Q. [818] Est-ce que ces règles-là qui sont maintenant
24 très strictes empêchent l'arrivée en jeu de
25 nouveaux compétiteurs?

1 R. Je ne crois pas. Je ne crois pas. On l'a fait,
2 nous. Les règles ne sont pas moins strictes, plus
3 strictes qu'elles l'étaient en mil neuf cent
4 quatre-vingt-dix-sept (1997). C'est pareil. C'est
5 la même chose. On l'a fait. D'autres peuvent le
6 faire aussi. Non, je ne crois pas.

7 (14:24:22)

8 M. RENAUD LACHANCE, commissaire :

9 Q. **[819]** Combien vous avez d'activités hors Québec?
10 Vous avez des bureaux à quel endroit au Canada?

11 R. Partout, dans toutes les provinces. Écoutez, on a à
12 peu près quarante (40 %), quarante-cinq pour cent
13 (45 %) de nos activités au Québec. Le reste en
14 Ontario. La deuxième plus grosse, c'est en Ontario.
15 On travaille beaucoup avec le ministère des
16 Transports de l'Ontario. Et toutes les provinces de
17 l'ouest, les provinces de l'Atlantique.

18 Q. **[820]** Est-ce que le marché est plus compétitif en
19 Ontario qu'il l'est au Québec au sens du nombre de
20 firmes qui peuvent soumissionner sur un contrat?

21 R. Là, j'ai moins de connaissances là-dessus. Mais
22 je...

23 Q. **[821]** Vos collègues...

24 R. ... ne crois pas. On voit encore beaucoup de
25 grandes firmes en Ontario. Aecom est très présent

1 en Ontario. Et c'est un peu le même phénomène qui
2 se passe. Est-ce qu'il y a autant de consortiums?
3 Je ne saurais vous dire. Je pense qu'il y a un
4 volume beaucoup plus gros en Ontario au niveau des
5 travaux en transport.

6 Q. **[822]** Est-ce que les appels d'offres régionalisés,
7 on fait... Le ministère fait de plus en plus appel
8 à des appels d'offres régionalisés. Est-ce que ça a
9 amené une réduction du nombre de soumissionnaires
10 potentiels, ou comment a réagi l'industrie à cette
11 approche-là?

12 R. Non, au contraire. Les appels d'offres régionalisés
13 favorisent toutes les firmes en région. Non. Non.
14 Je pense que de ce côté-là, ça a été...

15 Q. **[823]** La firme qui n'a pas de bureau dans la région
16 ne peut pas soumissionner, là.

17 R. Non. À moins de se mettre en consortium avec une
18 firme locale. Et c'est souvent ce qu'on voit, tu
19 sais? Une petite firme locale, à un moment donné il
20 y a un projet qui est très grand, qui sort dans son
21 territoire, et qui... Elle va s'associer avec une
22 grande firme qui n'a pas son bureau là, mais qui va
23 l'aider pour avoir le projet.

24 Q. **[824]** Donc, va s'offrir au plus offrant, hors
25 région, assez gros pour pouvoir soumissionner à

1 l'appel d'offres régionalisé.

2 R. Oui. Ça arrive. Oui.

3 Q. **[825]** Au ministère des Transports, vous l'avez dit
4 d'ailleurs, là, c'est uniquement que la
5 qualification, et par la suite une grille de
6 tarifs. À la Ville de Montréal...

7 R. Exact.

8 Q. **[826]** ... vous savez, c'est un prix ajusté, là...

9 R. Oui.

10 Q. **[827]** On tient compte du... C'est un prix ajusté
11 par la qualité de la proposition. Comment ça
12 influence la façon que vous faites une soumission,
13 cette façon de faire-là?

14 R. Bien, on ne fait pas de soumission, d'abord on fait
15 une proposition de services qui est simplement
16 technique, hein?

17 Q. **[828]** Oui, bien c'est ça, une soumission, pour moi,
18 voulait dire également l'aspect technique. Quand
19 vous savez que vous n'avez qu'à présenter
20 uniquement que la qualité, est-ce que vous
21 cherchez, par là, encore plus à aller chercher
22 peut-être le partenaire qui a la compétence, le
23 nombre d'années d'expérience, que...

24 R. C'est sûr. Tu sais, c'est arrivé... C'est arrivé
25 souvent, tu sais? On avait... On n'avait pas le

1 chargé de projet que ça prenait. Hein? Alors, là on
2 va s'associer avec, par exemple, SNC-Lavalin, qui a
3 un meilleur chargé de projet que nous, là. Tu sais,
4 comme nous, dans les ponts, les structures, on a
5 une grande équipe, mais on n'a peut-être pas
6 toujours le chargé de projet de haut niveau que ça
7 prend pour un projet particulier. Alors, souvent on
8 s'associait avec SNC-Lavalin, qui avait des
9 meilleurs chargés de projet que nous. Et le chargé
10 de projet compte dans la grille d'évaluation, là.
11 Là je n'ai pas les pourcentages, mais compte
12 certainement pour beaucoup, là. Vingt (20), trente
13 pour cent (30 %) de ta note technique.

14 Q. **[829]** Parce que la logique veut que si on n'évalue
15 une soumission d'un proposant uniquement que sur la
16 qualité de l'équipe, bien sûr, on va aller
17 chercher, si on ne l'a pas à l'interne, le
18 partenaire pour se compléter. Alors que si on a un
19 ajustement prix-qualité, on sait que le prix peut
20 influencer aussi le choix du soumissionnaire. Donc
21 on devrait voir, normalement, plus de consortiums
22 au MTQ que - en proportion, j'entends, pour des
23 contrats, bien sûr, des travaux où c'est possible -
24 versus le monde municipal. Or, à Montréal, on en
25 voyait beaucoup de consortiums, là. Donc, c'est la

1 demande...

2 R. Dans le monde municipal?

3 Q. **[830]** Dans le monde... À Montréal, on en voyait
4 beaucoup de consortiums, à Montréal, vous l'avez
5 dit.

6 R. Oui. Mais vous savez pourquoi aujourd'hui.

7 Q. **[831]** C'est ça. Donc, n'eût été de la demande, on
8 aurait dû voir moins de consortiums à Montréal,
9 mais...

10 R. Tout à fait. D'ailleurs, Montréal interdit
11 maintenant les consortiums.

12 Q. **[832]** Puis comment vous avez réagi, dans votre...
13 Si le ministère des Transports interdisait, demain
14 matin, les consortiums?

15 R. Bien, on va suivre les règles, puis on va y aller
16 tout seul. Tu sais? C'est sûr.

17 Q. **[833]** Et puis donc, ça augmenterait le nombre de
18 soumissionnaires potentiels pour un...

19 R. Oui, mais je ne suis pas sûr que ça donnerait des
20 chances à, mettons, les ceux qui ne sont pas les
21 cinq grandes firmes que je vois là, là.

22 Me PAUL CRÉPEAU :

23 Les autres.

24 R. Je ne suis pas sûr qu'ils vont avoir des chances,
25 là.

1 M. RENAUD LACHANCE, commissaire :

2 Q. [834] O.K. Merci.

3 Me PAUL CRÉPEAU :

4 Q. [835] O.K. Sur ce processus-là au ministère des
5 Transports, il y a des comités de sélection. Est-ce
6 qu'il n'est pas exact que chez Genivar, on s'est
7 toujours intéressé aux gens qui siègent sur les
8 comités de sélection, et vous avez demandé, en
9 vertu de la Loi sur l'accès à l'information, si je
10 ne me trompe pas, d'avoir accès aux noms des gens
11 qui siégeaient sur les comités de sélection après
12 l'appel d'offres?

13 R. Après, oui.

14 Q. [836] O.K. Vous n'y avez pas accès avant, là, ça
15 c'est...

16 R. Non.

17 Q. [837] O.K. Après. Alors, vous vous êtes intéressés
18 à ça d'une façon assez systématique. D'ailleurs,
19 vous n'êtes pas les seuls, je pense, là. Mais c'est
20 un phénomène qui a été dénoncé...

21 R. Hum, hum.

22 Q. [838] ... où Genivar allait toujours savoir qui
23 était, siégeait sur le comité de sélection.

24 R. Oui. Oui.

25 Q. [839] Pourquoi?

1 R. Bon bien ça, ce qu'on m'a rapporté, là, parce que
2 je n'étais pas partie prenante à ces décisions-là,
3 ces démarches-là, mais ce qu'on m'a rapporté, là,
4 c'est qu'on voulait savoir comment notre offre
5 avait été jugée. Bien, c'est une offre qui est
6 jugée par un comité, une offre technique, alors,
7 voir, dépendant des gens qui étaient sur le comité,
8 est-ce qu'on a jugé l'offre plus en fonction du
9 chargé de projet, est-ce qu'on a aimé le plus la
10 méthodologie, pour...

11 LA PRÉSIDENTE :

12 Q. **[840]** Ça, vous n'avez pas besoin de savoir qui est
13 le chargé... qui sont sur les comités de sélection
14 pour savoir ça. Vous n'avez qu'à obtenir votre
15 fiche technique, et vous allez savoir comment vous
16 avez été jugé.

17 R. Oui.

18 Q. **[841]** Alors, pourquoi l'intérêt de savoir qui a
19 jugé quoi?

20 R. Oui, la fiche technique ne dira pas grand-chose,
21 là. Mais pour... Comment je pourrais dire, donc?
22 Pour améliorer nos offres subséquentes, là, et puis
23 pour savoir sur quel angle elle a été jugée... On
24 connaît, tu sais, je ne vous le cacherai pas, les
25 gens chez nous connaissent certains de ces gens-là,

1 et ils disent, bien, « Ah, tiens, un tel, avec qui
2 on a travaillé sur tel projet, était sur le comité
3 de sélection, donc il a aimé mon chargé de projet,
4 parce que ça a bien été dans l'ancien projet. »

5 Q. **[842]** Mais là, Monsieur Perreault, je vous en prie.

6 R. Oui.

7 Q. **[843]** Vous pouvez voir les chiffres pour savoir
8 quelle fut votre cotation sans nécessairement
9 savoir qui était sur les comités de sélection.
10 Alors, il y avait certainement... certainement un
11 autre avantage que juste de me dire : « Ah! celui-
12 ci était bien gentil pour nous. » Je suis sûre que
13 vous avez autre chose qui vous intéressait.

14 R. Je ne pense pas. Honnêtement, je ne pense pas. Pour
15 avoir parlé aux gens chez nous, là, qui ont demandé
16 ça, là... je ne vois pas d'autre chose. Ce n'était
17 pas pour dire : « O.K., on va aller porter un
18 cadeau », ou quoi que ce soit, ce n'était pas ça.

19 Me PAUL CRÉPEAU :

20 Q. **[844]** Ça ne faisait pas partie, même pas cette
21 idée-là, peut-être pour savoir qui inviter aux
22 matchs de hockey dans la loge avec le service,
23 là...

24 R. Non...

25 Q. **[845]** ... ce n'est pas...

1 R. Non, bien, les gens qui sont invités dans la loge
2 puis tout ça, c'est les gens avec qui nos gens
3 travaillent au jour le jour, tu sais, c'est des
4 chefs de service, c'est des... des chargés de
5 projet au ministère des Transports. Ces gens-là
6 peuvent se retrouver sur des comités de sélection,
7 bien sûr, qu'ils peuvent s'y retrouver.

8 Q. **[846]** Est-ce qu'il y en a déjà eu, des membres de
9 comités de sélection, à votre connaissance, qui ont
10 été invités à la loge?

11 R. Je ne pourrais pas vous dire. Je ne les connais
12 même pas moi-même, je ne pourrais pas vous dire.

13 LA PRÉSIDENTE :

14 Q. **[847]** Je ne pense pas que monsieur Forcillo était
15 quelqu'un avec qui vous travailliez au jour le
16 jour?

17 R. Non. Non, je vous parle du ministère, là. Oui.

18 Me PAUL CRÉPEAU :

19 Q. **[848]** Est-ce que Genivar a déjà embauché de
20 nombreux anciens hauts fonctionnaires ou
21 fonctionnaires du ministère des Transports?

22 R. Oui.

23 Q. **[849]** Il y en a toujours au sein de son équipe, là?

24 R. Il y en a encore qui sont là.

25 Q. **[850]** Quel est l'avantage d'engager... ce que

1 j'allais dire, même systématiquement des gens au
2 ministère des Transports, quand vous avez eu la
3 chance de mettre le grappin dessus, là?

4 R. Bien, « systématiquement », peut-être pas
5 nécessairement, là...

6 Q. **[851]** Assez souvent.

7 R. ... mais souvent. Oui, oui, tout à fait, là, oui.
8 Bien, ces gens-là sont connaisseurs, tu sais, de la
9 machine du ministère des Transports, ils sont très
10 connaisseurs. Alors, il y a des gens de tous
11 niveaux là-dedans, je vous parlais de Pierre-André
12 Dugas ce matin, c'est un ancien du ministère,
13 Pierre-André Dugas. Alors, il connaît bien le
14 milieu, il connaît bien la machine, il connaît bien
15 la... la culture au ministère. Alors, je ne vous
16 cache pas que c'est aidant, c'est sûr.

17 Q. **[852]** Ça ne nuit pas aux affaires, en tout cas.

18 R. Bien, non, ça ne nuit pas aux affaires, c'est
19 aidant.

20 Q. **[853]** Et vous êtes là pour faire des affaires.

21 Alors, est-ce que ça peut faire partie de la
22 composante de se dire : « Bien, on va aller engager
23 untel, untel, qui était un directeur jusqu'à tout à
24 fait récemment au ministère, il a encore ses
25 entrées, ça ne nous nuira pas pour faire des

1 affaires avec le ministère »?

2 R. Oui, vous avez raison. Tout à fait.

3 Q. **[854]** On va peut-être passer sur la question
4 maintenant... on a parlé, ce matin, du financement
5 au niveau des partis municipaux, on va regarder la
6 question du financement au niveau des partis
7 politiques provinciaux. Vous-même, personnellement,
8 Monsieur Perreault, vous avez participé, vous avez
9 fait des dons aux partis politiques provinciaux?

10 R. Oui.

11 Q. **[855]** J'aimerais vous montrer, pour le moment...
12 Madame Blanchette, ça va être l'onglet 4. Alors,
13 c'est une pièce que j'ai demandé de produire, il
14 s'agit des données qui nous proviennent... un
15 tableau monté par les gens de la Commission, ici.
16 Données du Directeur général des élections du
17 Québec concernant les dons faits par monsieur
18 Perreault et votre conjointe, son nom est caviardé,
19 aux partis politiques provinciaux. On est rendu à
20 551?

21 LA GREFFIÈRE :

22 C'est exact.

23

24 45P-551 : Données du Directeur général des
25 élections du Québec (DGE) concernant

1 les dons faits par François Perreault
2 et sa conjointe aux partis politiques
3 provinciaux.

4
5 Q. [856] On voit, Monsieur Perreault, que de deux
6 mille un (2001) à deux mille dix (2010), vous avez
7 contribué, en fait, aux trois partis... trois
8 principaux partis qui se retrouvent à l'Assemblée
9 nationale. Commençant, deux mille un (2001), deux
10 mille trois (2003), alors en deux mille un (2001),
11 peut-être, de mémoire, qui était au pouvoir?

12 R. Ça doit être le PQ.

13 Q. [857] Vous le dites parce que vous voyez un
14 montant?

15 R. Oui. Non, mais, de mémoire, oui, je pense que
16 c'était le PQ qui était au pouvoir.

17 Q. [858] O.K. Et c'est peut-être comme ça avec ce
18 raisonnement-là, en regardant où est l'argent,
19 qu'on est capable de voir qui est au pouvoir ou qui
20 avait la chance de le prendre cette année-là. Est-
21 ce que c'est exact comme suggestion?

22 R. Comme je vous expliquais, là, ça c'est en lien
23 direct avec les sollicitations qu'on recevait. S'il
24 n'y a personne du Parti québécois qui nous
25 appelait, une année donnée, c'est sûr qu'il n'avait

1 rien.

2 Q. **[859]** O.K. Êtes-vous en train de me dire qu'il n'y
3 a personne du Parti libéral qui a cherché à obtenir
4 du financement de vous ou, encore, des gens chez
5 Genivar, en deux mille un (2001)?

6 R. Non, en... non, je ne suis pas prêt à dire ça,
7 mais, moi, je n'en ai pas fait, tout simplement.

8 Q. **[860]** O.K. Alors, en deux mille un (2001), cinq
9 cents (500), deux cent cinquante (250). En deux
10 mille trois (2003), oups! on a un don de trois
11 mille (3 000) à l'ADQ. Deux mille trois (2003)
12 étant une année électorale, si je ne me trompe pas?

13 R. Oui, c'est possible, là, Oui. Hum.

14 Q. **[861]** Bien, depuis ce temps-là, on voit... vous
15 contribuez, deux mille quatre (2004), au Parti
16 libéral; cinq et six, au Parti québécois; deux
17 mille sept (2007), au Parti libéral; deux mille
18 huit (2008), Parti québécois et depuis ce temps,
19 jusqu'en deux mille dix (2010), tout près du
20 maximum annuel, là?

21 R. Oui.

22 Q. **[862]** Qui est de trois mille (3 000). Alors, ça
23 vous donne un total de quinze mille dollars
24 (15 000 \$) au Parti libéral, sept mille deux cent
25 cinquante (7 250) au Parti québécois et trois mille

1 (3 000) à l'ADQ. Bon. Est-ce que c'est pas mal
2 conforme à votre souvenir ça, de vos dons...

3 R. Oui.

4 Q. **[863]** ... que vous avez enregistrés? O.K.

5 R. Oui, tout à fait.

6 Q. **[864]** Et peut-être descendre, Madame Blanchette.

7 Pour le reste, là, on voit que votre conjointe, de
8 deux mille deux (2002) à deux mille dix (2010),
9 fait sensiblement les mêmes dons mais surtout au
10 Parti libéral?

11 R. Oui.

12 Q. **[865]** Si je vous demandais, est-ce que c'est par
13 grand souci de la démocratie, que vous y croyez...

14 R. Non.

15 Q. **[866]** ... à la grande cause?

16 R. Je crois à la démocratie, là, mais ce n'est pas par
17 implication politique, là.

18 Q. **[867]** O.K. Et vous dites, encore une fois : « C'est
19 parce qu'on était sollicité. »

20 R. Oui.

21 Q. **[868]** Je comprends, d'autre part, que de deux mille
22 deux (2002) à deux mille dix (2010), les années où
23 vous donnez au Parti libéral, êtes-vous en train de
24 dire que vous n'avez pas été sollicité du côté du
25 Parti québécois et vice versa, là?

1 R. Non, non. Pas du tout, là, mais fort probable qu'on
2 a été sollicité aussi par le Parti québécois mais
3 ce n'est pas moi ai donné.

4 Q. **[869]** Vous avez fait des choix aussi dans vos dons?

5 R. Oui, j'ai fait des choix dans mes dons en fonction
6 de... à un moment donné, il y a une certaine
7 capacité financière aussi, là, je n'ai pas pu faire
8 des dons de dix mille dollars (10 000 \$) par année,
9 là.

10 Q. **[870]** Vous n'en avez pas fait pour... vous en avez
11 fait pour à peu près combien, je vous dirais, dans
12 les dix (10) dernières années? Êtes-vous capable de
13 nous donner une idée approximative combien, vous et
14 votre conjointe, j'ai compris que c'était... c'est
15 le même...

16 R. Oui, c'est le même portefeuille.

17 Q. **[871]** ... compte en banque?

18 R. Oui.

19 Q. **[872]** Vous avez pu donner combien à différents
20 partis?

21 R. Une quarantaine de mille, là, à peu près. On a
22 donné pas mal au maximum à chaque année.

23 Q. **[873]** Alors, ça, vous dites, on était sollicité,
24 l'entreprise était sollicitée?

25 R. Oui.

1 Q. **[874]** Pouvez-vous nous expliquer comment ça
2 fonctionne au niveau des entreprises? Chez Genivar
3 qui vous sollicitait au nom de ces grands partis-
4 là?

5 R. On ne me sollicitait pas moi personnellement. Je
6 n'étais pas nécessairement connu. Le Parti libéral
7 sollicitait un de nos développeurs, qui était à
8 Québec. Son nom est William Keays pour ne pas le
9 nommer. Lui, il se faisait solliciter par une
10 personne du Parti libéral, une dénommée Violette
11 quelque chose. Je n'ai pas son nom. Et au Parti
12 québécois, c'était Yves Lortie qui se faisait
13 solliciter ici à Montréal par la représentante du
14 Parti québécois, qui est une dénommée Ginette
15 Boivin.

16 Q. **[875]** Si je vous suggérais Violette Trépanier?

17 R. Oui, c'est ça.

18 Q. **[876]** Je ne vous demande pas s'il y a des liens de
19 parenté.

20 R. Je n'ai aucune idée.

21 Q. **[877]** Alors, cette demande-là était faite, était
22 adressée de quelle façon selon ce que vous en savez
23 à Genivar?

24 R. Elle est adressée directement. Comme à William
25 Keays, par exemple, la personne le contacte et puis

1 lui demande : « Regarde, on est en campagne cette
2 année pour le central -je vous parle du central- et
3 puis on aimerait une collaboration. »

4 Q. [878] O.K. Essayez de nous dire plus que ce que ça
5 voulait dire? Qu'est-ce qu'on vous demandait? Est-
6 ce qu'on vous fixait un objectif de financement?
7 Est-ce qu'on s'attend à des montants particuliers?

8 R. Je ne pourrais pas vous dire qu'ils nous fixaient
9 un objectif. Mais c'est sûr qu'il y avait des
10 montants de demandés, là.

11 Q. [879] Oui.

12 R. Peut-être un vingt mille (20 000 \$) ou quoi que ce
13 soit. Comment je pourrais dire? Ça ne voulait pas
14 nécessairement dire, on vous demande que ce soit
15 Genivar qui donne ça. Mais la question, la demande
16 est adressée quand même à une personne de Genivar.
17 On aurait pu se virer de bord et puis aller faire
18 des sollicitations dans nos familles, peu importe.
19 Mais dans les faits, ce n'est pas comme ça que ça
20 se passe. On se vire de bord puis on demande à nos
21 associés : « Il faudrait que vous fassiez des
22 chèques pour le Parti libéral. » Alors, c'est comme
23 ça que ça fonctionne tout simplement. Et puis des
24 deux côtés, là.

25 Q. [880] Des deux côtés?

1 R. Parti québécois aussi.

2 Q. **[881]** O.K.

3 R. Oui.

4 Q. **[882]** Et ce financement-là, sentez-vous...

5 expliquez-nous comment vous vous... comment Genivar
6 se sent là-dedans? Comment Genivar réagit à ces
7 demandes-là qui reviennent année après année de
8 financer des activités d'un parti politique? Quel
9 est le risque? Quels sont les avantages? Qu'est-ce
10 que vous sentez?

11 R. Écoutez, moi, j'ai toujours perçu ça comme, t'sais,
12 quand on a nos clients privés, puis le client privé
13 a sa fondation, puis il nous demande : « On
14 aimerait que vous participiez à notre fondation. »
15 Bien, nous, on est... Vous l'avez vu, là, on est un
16 fournisseur important du gouvernement du Québec. Ce
17 n'est pas juste le ministère des Transports, c'est
18 les hôpitaux, les commissions scolaires, et cetera.
19 Alors, bien, on nous demande du côté gouvernemental
20 de participer au niveau du financement des partis.
21 Alors, j'ai toujours vu ça comme ça. Puis on n'a
22 jamais dit non. Qu'est-ce que ça nous apporte?
23 Honnêtement, là, je ne peux pas vous dire que ça
24 nous apporte de quoi. Est-ce que ça nous aurait
25 nuit de dire non?

1 Q. **[883]** Est-ce qu'il y a un risque?

2 R. Peut-être.

3 Q. **[884]** O.K.

4 R. Hein, c'est plus dans ce sens-là que j'interprète.

5 Q. **[885]** Pourquoi prendre une chance!

6 R. Voilà!

7 Q. **[886]** O.K. Alors, quand on a décidé de faire ces
8 contributions-là, à l'intérieur de l'entreprise,
9 vous passez le message à vos associés, c'est peut-
10 être ceux qui étaient chez Genivar incorporée?

11 R. Oui.

12 Q. **[887]** En fait, les anciens associés, les dirigeants
13 de l'entreprise...

14 R. Hum, hum.

15 Q. **[888]** ... c'est le temps de contribuer. Puis ces
16 gens-là, s'ils demandent d'être remboursés, j'ai
17 compris que, vous, vous ne le demandiez pas...

18 R. Non.

19 Q. **[889]** ... mais ceux qui demandaient d'être
20 remboursés, ils le sont?

21 R. Bien, il n'y avait pas de ligne directrice claire
22 chez nous à cet effet-là. Comme je vous disais
23 tantôt, c'était un peu comme décentralisé dans les
24 opérations, puis « arrangez-vous! »

25 Q. **[890]** « Arrangez-vous! »

1 R. « Arrangez-vous avec ça! » Juste pour vous dire, on
2 a fait... parce qu'il y a eu beaucoup d'enquêtes
3 internes chez Genivar dans la dernière année, il y
4 a eu une enquête interne à cet effet-là aussi.
5 Alors, tous les gens qui ont contribué aux partis
6 politiques dans les dix dernières années, selon le
7 répertoire du DGE, ont tous été enquêtés à
8 l'interne pour savoir s'ils avaient été remboursés.
9 Et je vous confirme que, oui, il y en a qui ont été
10 remboursés quand même une certaine partie. Il y en
11 a non.

12 Q. **[891]** O.K. Il y en a qui ont été remboursés. Puis
13 de quelle façon chez Genivar on remboursait?

14 R. Principalement ceux qui sont remboursés, c'est dans
15 leurs comptes de dépenses, t'sais, du kilométrage,
16 dans leurs comptes de dépenses.

17 Q. **[892]** Quelque chose qui se passe assez facilement
18 au niveau de comptabilité?

19 R. Assez facilement, oui.

20 M. RENAUD LACHANCE, commissaire :

21 Q. **[893]** La proportion? Vous dites, il y en a qui ont
22 été remboursés, il y en a qui ne l'ont pas été.

23 D'après vous?

24 R. Oui. C'est moins de cinquante pour cent (50 %).

25 Q. **[894]** Qui ont été remboursés?

1 R. Oui, moins de cinquante pour cent (50 %).

2 LA PRÉSIDENTE :

3 Q. **[895]** Et c'était quoi la ligne de conduite pour
4 rembourser l'un et pas l'autre?

5 R. Il n'y en avait pas de ligne de conduite. C'est ça
6 que je vous dis.

7 Q. **[896]** C'est juste parce que les autres ne le
8 demandaient pas?

9 R. Non, c'est ça.

10 Q. **[897]** Et quand vous dites que c'était fait dans les
11 comptes de dépenses, par exemple le kilométrage, il
12 faut que ce soit par rapport à un dossier en
13 particulier?

14 R. Non, non. Parce que, t'sais, c'est... Nous, on a
15 des rubriques de développement d'affaires ou
16 gestion qu'on appelle. Alors, ça passe dans le
17 département mais pas dans les projets.

18 Me PAUL CRÉPEAU :

19 Q. **[898]** Bon. Vous dites, certains ont été remboursés
20 par des comptes de dépenses. Est-ce qu'il y en a
21 qui ont été remboursés en argent comptant?

22 R. Bien, j'ai su, oui, parce qu'on avait une... notre
23 directrice qui était au bureau de Longueuil,
24 Johanne Brodeur, qui, j'ai su, qu'elle avait eu une
25 partie de remboursement comptant et j'ai su que ce

1 comptant-là provenait de la petite caisse du bureau
2 de Longueuil, petite caisse, à savoir, il y a
3 certaines petites municipalités où la vente des
4 documents d'appels d'offres ne se fait pas à la
5 municipalité, elle se fait dans nos bureaux.

6 Alors, la plupart des entrepreneurs qui
7 viennent collecter les documents d'appels d'offres
8 amènent un chèque, mettons que ça coûte deux cent
9 cinquante dollars (250 \$) pour ramasser les
10 documents, certains payent comptant. Alors j'ai su
11 que cet argent-là a servi à...

12 Q. [899] O.K.

13 R. ... à rembourser.

14 Q. [900] Et on va regarder maintenant, on va
15 redescendre plus spécifiquement, peut-être à
16 l'intérieur des deux grands partis, là, qui ont
17 formé le pouvoir les quinze (15) dernières années,
18 au Parti québécois, particulièrement, vous-même,
19 avez-vous contribué?

20 R. Si j'ai contribué... au?

21 Q. [901] Si vous avez contribué au Parti québécois?

22 R. Oui, oui, oui.

23 Q. [902] O.K. Faites de quelle façon, vos
24 contributions?

25 R. Au Parti québécois?

1 Q. [903] Oui.

2 R. Chèque.

3 Q. [904] Par chèque?

4 R. Oui.

5 Q. [905] O.K. Savez-vous si d'autres associés de votre
6 bureau ont contribué... vous dites qu'il y a eu une
7 enquête interne qui a été faite, là, est-ce que
8 vous avez été en mesure de déterminer à quel parti
9 les contributions ont été faites par les associés
10 du bureau?

11 R. Non, bien, l'enquête interne, premièrement, je n'ai
12 pas eu accès à ça...

13 Q. [906] O.K.

14 R. ... c'est très récent, là...

15 Q. [907] O.K.

16 R. ... je n'ai pas eu accès à ça. Maintenant, bien,
17 c'est chez vous, là, que j'ai vu le tableau de
18 l'ensemble de nos associés avec les chèques qui ont
19 été faits au deux partis.

20 Q. [908] O.K. Je veux juste retrouver les documents,
21 Madame la Présidente... J'ai demandé... il s'agit
22 de... il s'agit de l'onglet 11, Madame Blanchet.
23 Document qu'on a... qui a été retouché ce matin,
24 alors, il s'agit d'un document préparé ici, par la
25 Commission. Graphique des contributions faites aux

1 deux partis qui ont formé le gouvernement de 1996 à
2 2011, par des personnes à l'emploi de Genivar et
3 certains de leurs proches, généralement, c'est les
4 conjoints, là. Et cette liste-là, vous avez vu le
5 grand tableau, les grandes listes, vous avez été en
6 mesure, vous, de vérifier qui était encore à
7 l'emploi, qui n'y était plus?

8 R. Exact.

9 Q. **[909]** O.K. On regarde juste ce grand tableau là,
10 qui indique des grandes tendances. Regardez la
11 ligne rouge, la ligne bleu, dans le tableau de
12 gauche «Valeur des contributions aux Parti libéral
13 et au P.Q.». On regarde, quatre-vingt-dix-huit
14 (98), quatre-vingt-dix-neuf (99), jusqu'en deux
15 mille un (2001), c'est relativement constant, à
16 moins de dix mille dollars (10 000 \$) au sein des
17 deux partis. On contribue toujours un peu plus au
18 Parti québécois qu'au Parti libéral et tout à fait
19 par hasard, c'est le Parti québécois qui est au
20 pouvoir...

21 R. Hum hum.

22 Q. **[910]** ... à ce moment-là. Bon. Regardez à partir de
23 deux mille un (2001). On a une courbe tout de même
24 assez remarquable où les dons vont monter jusqu'à
25 soixante-mille dollars (60 000 \$), vont plafonner,

1 redescendre et bon, se tenir bon an mal an pour
2 revenir jusqu'à tout près de vingt mille dollars
3 (20 000 \$) en deux mille dix (2010). Est-ce que ça
4 vous semble exact, selon ce que vous en savez...

5 R. Oui.

6 Q. [911] ... au sein des entreprises?

7 R. Oui, ça fait du sens.

8 Q. [912] O.K., chez Genivar, on contribuait et vous
9 remarquerez qu'au P.Q., la ligne bleue en bas, là,
10 ça reste en bas. O.K.?

11 R. Oui.

12 Q. [913] On contribuait au Parti libéral qui a été...
13 les années au pouvoir on a contribué à grands coups
14 d'argent. C'est exact, ça?

15 R. Bien, oui, oui, tout à fait. À cette hauteur-là,
16 oui.

17 Q. [914] À cette hauteur-là? Et regardez, juste le
18 tableau de droite, ce sont uniquement les
19 contributions au montant maximal de trois mille
20 dollars (3 000 \$). Il n'y en a pas avant deux mille
21 un (2001) et tout à coup, regardez, tout de même,
22 le nombre de contributions qui vont nous amener
23 jusqu'à... bon, vingt mille dollars (20 000 \$), là,
24 mais on voit qu'au Parti libéral, il y a tout de
25 même beaucoup de contributions au montant maximal.

1 R. Oui.

2 Q. **[915]** La question est simple, monsieur Perreault,
3 est-ce qu'il y a un lien de cause à effet entre le
4 grand nombre de contrats obtenus au MTQ et vos
5 contributions au parti politique, alors qu'ils sont
6 au pouvoir?

7 R. Je ne pourrais pas vous dire. Peut-être que les
8 sollicitations sont devenues plus importantes dans
9 ces années-là, là, mais je ne pourrais pas vous
10 dire le lien de cause à effet, là.

11 Q. **[916]** On a parlé des sollicitations, c'est évident.
12 Sauf que dites-nous pas qu'au niveau du Parti
13 québécois, il n'y avait pas de sollicitation dans
14 ces années-là...

15 R. Hum hum.

16 Q. **[917]** Il y a des sollicitations mais vous
17 choisissez de contribuer au parti au pouvoir?

18 R. Bien de la difficulté à vous répondre à ça. Moi,
19 l'impression que j'ai, c'est qu'on a été davantage
20 sollicité par le Parti libéral dans ces années-là,
21 tout simplement.

22 Q. **[918]** Le tableau c'est... 552.

23

24 45P-552 : Graphique des contributions faites aux
25 partis qui ont formé un gouvernement

1 de 1996 à 2011 par des personnes à
2 l'emploi de Genivar et par certains de
3 leurs proches
4

5 M. RENAUD LACHANCE, commissaire :

6 Q. [919] Donc, vous n'avez pas la conviction ou
7 l'impression que quand vous contribuez, vous avez
8 plus de contrats en échange?

9 R. Non.

10 Q. [920] À travers le ministère des Transports ou un
11 autre ministère?

12 R. Pas du tout. Non.

13 Me PAUL CRÉPEAU :

14 Q. [921] Mais quand vous contribuez, c'est pour ne pas
15 prendre la chance de ne pas en avoir?

16 R. Bien, c'est un peu ça. En partie, là.

17 Q. [922] Je comprends que rendu en deux mille dix
18 (2010), dans ce grand tableau... excusez-moi.

19 R. Hum, hum.

20 Q. [923] Je pense qu'on... Oui, on voit... on est
21 rendu à vingt-six mille dollars (26 000 \$) en deux
22 mille dix (2010). Ce ne sont pas les convictions
23 démocratiques des ingénieurs de Genivar qui ont
24 disparues, c'est que vous n'y voyez plus d'intérêt
25 à contribuer.

1 R. Bien, je pense que les gens, ils en ont assez de
2 voir leur nom dans les journaux là, tout
3 simplement, t'sais. Hein! On a tous été enquêté par
4 le DGE, soit dit en passant là, les individus chez
5 nous. Alors, ce n'est pas... ce n'est pas agréable
6 là.

7 Q. **[924]** Je vous lance un chiffre. Si je vous dis que
8 dans les années entre quatre-vingt-dix-huit (98) et
9 deux mille onze (2011), les contributions des
10 ingénieurs et de leurs conjointes, conjoints - je
11 dis les « ingénieurs » - les dirigeants de chez
12 Genivar ont atteint la somme de cinq cent...
13 environ cinq cent mille dollars (500 000 \$).

14 R. Oui.

15 Q. **[925]** Est-ce que c'est un ordre de grandeur avec
16 lequel vous êtes à l'aise?

17 R. Ça fait du sens.

18 Q. **[926]** O.K.

19 R. Oui.

20 Q. **[927]** Moi, je n'ai... en principe, je n'ai plus de
21 question pour le témoin. Je vais remercier monsieur
22 Perreault de sa présence et je vais peut-être
23 indiquer à madame la Présidente, monsieur le
24 Commissaire et au témoin, ainsi qu'aux parties, que
25 on a décidé comme... un peu comme vous l'avez

1 annoncé, Madame la Présidente, il y a un certain
2 temps. On a un plan de match, un certain
3 déroulement à faire et vous avez déjà annoncé qu'on
4 ferait les dossiers de la Ville de Montréal avant
5 de passer à d'autres choses. Alors, il y a eu des
6 questions soulevées relativement à quand est-ce
7 qu'on va faire les dossiers de la Ville de Laval.

8 Alors, pour le moment, je vais proposer
9 qu'on laisse ça en plan et on redemandera à
10 monsieur Perreault de revenir témoigner là lorsque
11 nécessaire sur ces dossiers-là parce qu'on ne veut
12 pas déranger l'ordre actuellement déjà prévu pour
13 partir dans une autre voie. Alors, ça termine ce
14 que j'avais à faire.

15 LA PRÉSIDENTE :

16 Parfait. Est-ce que les parties ont des questions à
17 poser? Maître Tremblay, je vous vois...

18 Me ESTELLE TREMBLAY :

19 J'en aurai quelques-unes, oui.

20 LA PRÉSIDENTE :

21 Parfait. Est-ce que d'autres personnes auront des
22 questions à poser?

23 Me DENIS HOULE :

24 Quant à moi, je dois consulter, alors peut-être
25 s'il y a un ajournement tout à l'heure, je vous

1 reviendrai.

2 LA PRÉSIDENTE :

3 Bien, on peut... comme il est deux heures
4 cinquante-trois (14 h 53), on peut... Maître
5 Tremblay, est-ce que vous en avez pour longtemps?

6 Me ESTELLE TREMBLAY :

7 J'aimerais aussi faire le point sur mes questions
8 pour ne pas inutilement allonger le travail de la
9 Commission. Si je bénéficiais de l'ajournement,
10 peut-être que j'arriverais à être encore plus
11 synthétique.

12 LA PRÉSIDENTE :

13 Il n'y a pas de problème, il est deux heures
14 cinquante-quatre (14 h 54), alors nous allons...
15 Oui, Maître Houle?

16 Me DENIS HOULE :

17 Non, mais j'aurai peut-être deux questions à poser,
18 si vous voulez que je le fasse immédiatement,
19 Madame, je n'ai pas de problème.

20 LA PRÉSIDENTE :

21 Bien, c'est que je vais voir. Votre collègue...

22 Me DENIS HOULE :

23 Ce ne sont pas les mêmes sujets.

24 LA PRÉSIDENTE :

25 O.K.

1 Me DENIS HOULE :

2 Ce ne sont pas les mêmes sujets.

3 LA PRÉSIDENTE :

4 Parfait. Votre collègue derrière vous a aussi son
5 micro ouvert.

6 Me FRANÇOIS-XAVIER ROBERT :

7 Oui. Bonjour, Madame la Présidente, j'avais une
8 question. En fait, peut-être même plutôt deux, deux
9 questions pour le témoin.

10 LA PRÉSIDENTE :

11 Bon.

12 Me PAUL CRÉPEAU :

13 Est-ce que ce seraient les questions que vous
14 m'aviez suggérées?

15 Me FRANÇOIS-XAVIER ROBERT :

16 Oui.

17 Me PAUL CRÉPEAU :

18 Me permettez-vous, Madame la Présidente. Mon
19 confrère m'a vu sur l'heure du midi, il m'a proposé
20 des choses et compte tenu du statut de participant
21 de l'Ordre des ingénieurs, me permettez-vous de les
22 poser?

23 LA PRÉSIDENTE :

24 Parfait.

25

1 Me PAUL CRÉPEAU :

2 C'est suite au dernier débat qu'on a eu juste avant
3 l'heure du midi où est-ce que monsieur Lachance et
4 monsieur Perreault ont eu la chance de s'expliquer
5 un peu sur le rôle de l'Ordre du syndic. Et je
6 comprends que mon confrère aimerait que ce soit
7 précisé, peut-être aussi bien... C'est parce qu'il
8 y a eu des questions qui portaient sur le rôle de
9 l'Ordre. Et monsieur Perreault a parlé aussi du
10 rôle du Syndic et je pense qu'il y avait peut-
11 être... On demandait qu'il y ait des précisions qui
12 soient amenées par le témoin sur les limites du
13 pouvoir d'inspection et les limites du pouvoir du
14 syndic parce qu'il y a une différence entre les
15 deux.

16 R. Oui, je comprends.

17 Q. **[928]** O.K. Pouvez-vous juste élaborer un petit peu
18 là-dessus et faire les distinctions?

19 R. Bon.

20 Q. **[929]** Vous disiez que des fois l'Ordre était limité
21 dans son pouvoir d'enquêter. Vous faisiez référence
22 à quoi?

23 R. Je ne me souviens pas que j'aie dit que l'Ordre
24 était limité dans ses pouvoirs d'enquêter, mais je
25 confirmais que l'Ordre enquête là...

1 Q. **[930]** Oui.

2 R. ... t'sais, ils viennent faire des enquêtes
3 sporadiques là. Ils sont venus dans nos bureaux.
4 Quand ils viennent dans un bureau, ils prennent
5 tous les ingénieurs et puis ils font enquête et
6 prévention là, si je peux dire, en même temps. Un
7 syndic, c'est autre chose là, t'sais. Là c'est
8 quand on enquête sur des faits précis là, je pense
9 là.

10 Q. **[931]** Oui. Et quand on parlait peut-être de la
11 capacité de livrer un travail de qualité, t'sais,
12 on donnait un exemple à un moment donné « bien, si
13 on coupe trop les prix, on met tant d'heures, on ne
14 sera pas en mesure d'optimiser le projet », tout
15 ça. Est-ce que le Bureau du Syndic a autorité pour
16 enquêter sur la qualité du service professionnel
17 rendu?

18 R. Oui, ils ont autorité pour enquêter sur la qualité
19 du service professionnel, mais ce n'était pas tout
20 à fait ça que je disais, moi, tantôt là, t'sais.

21 Q. **[932]** O.K.

22 R. J'essayais de me placer dans la - comment je peux
23 dire - l'entente contractuelle qu'on a avec un
24 client là, t'sais.

25 Q. **[933]** Oui. O.K. Au niveau de la capacité d'aller

1 optimiser et donner le meilleur...

2 R. Oui. Oui.

3 Q. **[934]** ... produit possible...

4 R. Oui.

5 Q. **[935]** ... dans la mesure où on est payé pour le
6 faire.

7 R. Oui.

8 Q. **[936]** O.K.

9 R. C'est ça.

10 Q. **[937]** Et peut-être une dernière question. On m'a
11 suggéré que dans toutes les autres provinces, sauf
12 le Québec et, je pense, la Colombie-Britannique, il
13 semblerait que les grandes firmes ont l'obligation
14 de s'enregistrer auprès de la corporation
15 professionnelle et que les... et la corporation
16 professionnelle a le droit d'enquêter sur la firme
17 et non pas seulement sur ses membres.

18 R. Oui, c'est possible. C'est vrai qu'ailleurs, oui,
19 la firme est membre de la corporation
20 professionnelle. Maintenant, quels sont les
21 pouvoirs d'enquête? Ça là, je n'en sais rien là.

22 Q. **[938]** O.K.

23 R. Alors, qu'ici au Québec, l'Ordre des ingénieurs du
24 Québec, ce sont les individus.

25 Q. **[939]** Les individus.

1 R. Oui.

2 Q. [940] De sorte, vous avez des bureaux en Ontario,
3 la firme Genivar est soumise ultimement à l'Ordre
4 en Ontario parce que la firme a dû s'enregistrer
5 pour travailler.

6 R. Je ne pourrais pas vous dire spécifiquement pour
7 l'Ontario, mais je le sais que dans d'autres
8 provinces, c'est comme ça. Oui.

9 Q. [941] Merci. Est-ce que ça va, Maître, c'est assez?

10 LA PRÉSIDENTE :

11 Alors, donc nous allons prendre la pause pour que
12 les collègues puissent faire les... Ça vous va,
13 Maître Houle?

14 Me DENIS HOULE :

15 Oui, Madame.

16 LA PRÉSIDENTE :

17 Oui! O.K. Parfait.

18 SUSPENSION DE L'AUDIENCE

19

20 REPRISE DE L'AUDIENCE (15:28:05)

21 Me PAUL CRÉPEAU :

22 Madame la Présidente, pendant la pause, ma
23 collègue, maître Tremblay, m'a demandé s'il y avait
24 moyen d'avoir un tableau, un tableau qui indiquait
25 le départage des contributions politiques des

1 employés de Genivar, leur conjoint, conjointe. On
2 avait déjà ça, je l'ai validé avec monsieur
3 Perreault. Et j'aimerais peut-être, Madame
4 Blanchette, peut-être reproduire, c'est ce qui est
5 à l'onglet 12 maintenant, ce tableau-là, d'une
6 page, et vous allez me permettre de vous en
7 remettre une copie papier. Tous les gens l'ont eu.
8 Alors, tous les participants l'ont eu en copie
9 papier. Et le tableau est là pour le bénéfice de
10 tout le monde.

11 LA GREFFIÈRE :

12 Ce sera sous la cote 45P-553.

13 Me PAUL CRÉPEAU :

14 C'est exact. Je vous remercie beaucoup.

15

16 45P-553 : Contributions faites aux deux partis
17 qui ont formé un gouvernement de 1996
18 à 2011, par des personnes à l'emploi
19 de Genivar par certains de leurs
20 proches.

21

22 LA PRÉSIDENTE :

23 Alors, est-ce que, Maître Tremblay, vous désiriez
24 contre-interroger? Est-ce que vous voulez être la
25 première aussi?

1 Me ESTELLE TREMBLAY :

2 Je peux aller dans l'ordre des parties (inaudible).

3 LA PRÉSIDENTE :

4 C'est comme vous voulez. Les parties s'entendent
5 pour que maître Tremblay...

6 Me DENIS HOULE :

7 Je suis prêt, moi, Madame.

8 LA PRÉSIDENTE :

9 Bon. Allez-y.

10 LA GREFFIÈRE :

11 Alors, Monsieur Perreault, vous êtes toujours sous
12 le même serment.

13 CONTRE-INTERROGÉ PAR Me DENIS HOULE :

14 Q. **[942]** Bonjour, Monsieur Perreault. Denis Houle, je
15 représente l'Association des constructeurs de
16 routes et grands travaux du Québec. Le seul sujet
17 sur lequel je veux qu'on s'entretienne tous les
18 deux, ça a intéressé vivement la Commission, c'est
19 sur les consortiums. Alors, on sait que ce n'est
20 pas illégal, vous êtes d'accord avec moi.

21 R. (Inaudible).

22 Q. **[943]** Vous en avez pratiqué beaucoup, de façon
23 forcée, à Montréal, ça, vous l'avez bien expliqué.
24 Et, avec le ministère des Transports, vous avez
25 donné les explications qui suggéraient que c'était

1 utile pour les firmes d'ingénieurs de s'allier,
2 entre autres, oui?

3 R. Oui. Oui, ça va.

4 Q. **[944]** Et vous avez parlé, entre autres, de
5 mettre... de conjuguer votre énergie au niveau des
6 spécialités des différentes firmes, c'est ça?

7 R. Oui, tout à fait.

8 Q. **[945]** Et que c'était un avantage?

9 R. Tout à fait.

10 Q. **[946]** Et, si les consortiums n'étaient pas
11 possibles, vous ne pourriez pas, peut-être, offrir
12 la même qualité de service sur des gros contrats?

13 R. C'est ce que je pense, oui.

14 Q. **[947]** O.K. Effectivement, êtes-vous en mesure
15 d'apprécier le montant que peut représenter un
16 consortium, le coût, autrement dit, que peut
17 représenter un consortium par rapport à, le fait de
18 l'exécuter par une seule entreprise? Est-ce que ça
19 majore les coûts...

20 R. Vous voulez dire le surcoût à cause de la
21 complexité...

22 Q. **[948]** Non. Est-ce que le fait que ce soit un
23 consortium, avec deux ou trois firmes d'ingénieurs,
24 augmente ou non les coûts pour le ministère des
25 Transports et pour les contribuables ou ça les

1 minimise?

2 R. Non, d'après moi, c'est pareil. C'est sûr que ça
3 amène une complexité parce que là il y a deux
4 cultures différentes, là, qui travaillent ensemble.

5 Q. **[949]** Il faut les marier, oui.

6 R. Il y a un « leader ». S'il y a un bon « leader »
7 qui gère le consortium, habituellement ça se
8 déroule très bien. Au niveau coûts, là, c'est
9 pareil, parce qu'on est... les coûts sont établis
10 en fonction du décret, du barème, là, que ce soit
11 un consortium, une firme seule, c'est pareil.

12 Q. **[950]** Parce qu'il n'est pas question du plus bas
13 soumissionnaire, là, quand on parle de firmes de
14 génie? Il n'est pas question du plus bas
15 soumissionnaire?

16 R. En vertu de la Loi 17, là, sur les contrats
17 gouvernementaux.

18 Q. **[951]** Et vous...

19 R. Le ministère des Transports du Québec.

20 Q. **[952]** Et ça veut dire quoi? Quel est le critère, en
21 fait?

22 R. Sélection basée sur la compétence, point à la
23 ligne.

24 Q. **[953]** Sur la compétence.

25 R. Oui.

1 Q. **[954]** O.K. Une des dernières questions que vous
2 posait monsieur Lachance, il soulevait la
3 possibilité que le MTQ puisse interdire les
4 consortiums. Et je ne pense pas avoir saisi votre
5 réponse. Avez-vous un commentaire à faire sur cette
6 suggestion-là de monsieur Lachance?

7 M. RENAUD LACHANCE, commissaire :

8 Question.

9 Me DENIS GALLANT :

10 Une question. Une bonne question.

11 R. Oui.

12 Q. **[955]** J'ai vu que vous l'aviez notée.

13 R. Oui. Oui. Je ne me souviens plus qu'est-ce que je
14 lui ai répondu, là. Je vous disais que la Ville de
15 Montréal les a interdits maintenant. Je trouvais ça
16 peut-être un peu déplorable que le Ministère
17 interdise les consortiums, surtout pour des gros
18 contrats. Je trouverais ça peut-être difficile à
19 gérer. Qu'il les interdise sur des contrats de
20 moyenne ou moindre envergure, je n'y verrais pas de
21 problème.

22 Q. **[956]** Ça va. Je n'ai pas d'autres questions. Merci.

23 LA PRÉSIDENTE :

24 Maître Tremblay?

25 (15:33:05)

1 CONTRE-INTERROGÉ PAR Me ESTELLE TREMBLAY :

2 Q. [957] Bonjour, Monsieur Perreault.

3 R. Bonjour.

4 Q. [958] Je représente le Parti québécois.

5 R. Bonjour.

6 Q. [959] Je vais vous questionner sur la période où le
7 Parti québécois a dirigé le gouvernement. Donc, de
8 mil neuf cent quatre-vingt-seize (1996) jusqu'au
9 quatorze (14) avril deux mille trois (2003).

10 R. D'accord.

11 Q. [960] Et relativement aux faits personnels qui sont
12 à votre connaissance.

13 R. D'accord.

14 Q. [961] Alors, on a vu dans la pièce 45P-551 que vous
15 avez fait deux contributions au Parti québécois...

16 R. Oui.

17 Q. [962] ... pendant que le Parti québécois dirigeait
18 le gouvernement du Québec. Soit une contribution de
19 cinq cents dollars (500 \$) en deux mille un (2001),
20 et une contribution de deux cent cinquante dollars
21 (250 \$) en deux mille trois (2003). Vous avez ici
22 le tableau.

23 R. D'accord.

24 Q. [963] Alors, vous reconnaissez avoir fait ces
25 contributions-là?

1 R. Oui. Il faut juste faire attention, il y a un autre
2 François Perreault qui est répertorié dans le
3 répertoire du DGE, qui a contribué au Parti
4 québécois des petits montants comme ça. Je ne suis
5 pas sûr s'il n'y a pas une confusion, là, mais...

6 Q. [964] Vous n'êtes pas certain que c'est vous.

7 R. Je ne suis pas certain. Je ne suis pas certain,
8 mais, admettons.

9 Q. [965] Parce que les contributions sont
10 effectivement plus basses que ce que, la moyenne
11 que vous donnez habituellement.

12 R. Oui. C'est la seule question que je me pose.

13 Q. [966] D'accord.

14 R. Oui.

15 Q. [967] Donc, vous n'auriez pas donné pendant la
16 période où le Parti québécois était au pouvoir, si
17 je comprends bien votre témoignage?

18 R. Et...

19 Q. [968] Ou vous n'en êtes pas certain?

20 R. Bien, ce que je vois là, j'aurais donné, là. Mais
21 il faudrait être bien sûr que c'est le bon François
22 Perreault. Parce que j'avais noté ça.

23 Q. [969] Parfait. Et par conséquent, est-ce que vous
24 avez été remboursé de ces contributions-là...

25 R. Non.

1 Q. [970] ... ou vous ne pouvez pas me le dire?

2 R. Non mais de toute façon, là, aucune de ces
3 contributions-là, je...

4 Q. [971] Aucune contribution n'a été remboursée.

5 R. Non, compte tenu du salaire que je gagne chez
6 Genivar, là, je suis quand même un dirigeant bien
7 rémunéré, là.

8 Q. [972] Et c'est la même chose pour votre conjointe.

9 R. Pareil pour ma conjointe.

10 Q. [973] Si, maintenant... Pourriez-vous montrer au
11 témoin la pièce 45P-550? Je vous annonce que ce
12 sont les contrats que vous avez eus au MTQ. Alors,
13 Genivar a obtenu trois cent onze millions deux cent
14 six mille cinq cents dollars (311 206 500 \$) de
15 contrats pendant la période sous étude. Et pendant
16 la période de gouvernance du Parti québécois,
17 c'est-à-dire du trente et un (31) mars quatre-
18 vingt-dix-sept (97) au trente et un (31) mars deux
19 mille trois (2003), ce serait trente-deux millions
20 cent onze mille huit cent dix dollars
21 (32 111 810 \$), selon les calculs que je fais.
22 Alors donc, dix pour cent (10 %) des contrats
23 obtenus par Genivar l'ont été sous la période du
24 gouvernement péquiste. Vous me suivez?

25 R. Oui.

1 Q. **[974]** D'accord. Alors est-ce que vous reconnaissez,
2 d'abord, que Genivar a obtenu ces contrats-là?

3 R. Tout à fait.

4 Q. **[975]** Oui. Est-ce que vous reconnaissez qu'il n'y a
5 aucun lien entre les contributions politiques que
6 vous avez faites et ces contrats publics?

7 R. Aucun lien.

8 Q. **[976]** Toujours pendant la période du gouvernement
9 péquiste. Maintenant...

10 R. Il n'y a aucun lien, il n'y a aucun lien après non
11 plus.

12 Q. **[977]** Est-ce que la majorité de ces contrats
13 publics là vous a été octroyée - quand je dis vous,
14 Genivar, là - par appels d'offres?

15 R. Oui, par appels d'offres, oui.

16 Q. **[978]** Par appels d'offres publics.

17 R. Oui. Probablement, oui, publics, là. Oui.

18 Q. **[979]** Oui. Est-ce que vous avez fait des démarches
19 auprès d'un élu du Parti québécois en vue d'obtenir
20 l'un ou l'autre de ces contrats publics?

21 R. Non.

22 Q. **[980]** Est-ce qu'un élu du Parti québécois vous a
23 fait une promesse, une représentation, ou même,
24 voire même une menace, à l'effet que vous n'auriez
25 pas l'un ou l'autre de ces contrats publics...

1 R. Non.

2 Q. **[981]** ... si vous ne faisiez pas de contributions?

3 R. Non.

4 Q. **[982]** Est-ce que vous avez participé à une
5 collusion relativement à l'un ou l'autre de ces
6 contrats publics?

7 R. Non.

8 Q. **[983]** Est-ce que vous avez transmis à des personnes
9 non autorisées des informations privilégiées
10 relativement à l'un ou l'autre de ces contrats
11 publics?

12 R. Non plus.

13 Q. **[984]** Est-ce que vous avez participé à un
14 stratagème de faux extra en rapport avec l'un ou
15 l'autre de ces contrats publics?

16 R. Non plus.

17 Q. **[985]** Est-ce que vous avez corrompu un
18 fonctionnaire du gouvernement du Québec en rapport
19 avec l'un ou l'autre de ces contrats publics?

20 R. Non.

21 Q. **[986]** Est-ce que vous avez corrompu un membre d'un
22 comité de sélection en rapport avec l'un ou l'autre
23 de ces contrats publics?

24 R. Non.

25 Q. **[987]** Est-ce que vous avez corrompu un élu du Parti

1 québécois en rapport avec l'un ou l'autre de ces
2 contrats publics?

3 R. Non.

4 Q. **[988]** Est-ce que vous... le Parti québécois vous a
5 incité à faire des contributions pour obtenir l'un
6 ou l'autre de ces contrats publics?

7 R. Non.

8 Q. **[989]** Ça termine mes questions.

9 LA PRÉSIDENTE :

10 Merci, Maître Tremblay.

11 Me ANDRÉ DUGAS :

12 J'aurais des questions.

13 LA PRÉSIDENTE :

14 Maître Dugas.

15 R. Bonjour.

16 CONTRE-INTERROGÉ PAR Me ANDRÉ DUGAS :

17 Q. **[990]** Bonjour, Monsieur Perreault. Moi, je
18 représente le Parti libéral du Québec et vous allez
19 voir, je vais vous poser des questions un petit peu
20 de façon semblable aux questions qui viennent
21 d'être posées par maître Tremblay.

22 LA PRÉSIDENTE :

23 Voulez-vous prendre la liste de maître Tremblay?

24 Me ANDRÉ DUGAS :

25 J'avais les miennes quand même.

1 Q. [991] On parle de l'époque où le Parti libéral est
2 au pouvoir à partir de l'an deux mille trois
3 (2003). Alors, je vais vous demander, évidemment,
4 dans le cadre de l'octroi de contrats à votre
5 société Genivar qui sont mentionnés dans la pièce
6 45P-550. Alors, est-ce que le financement donné par
7 vous ou par les gens de Genivar ont été l'occasion
8 pour vous ou une opportunité pour vous de corrompre
9 soit un élu, soit un fonctionnaire pour toute cette
10 période-là?

11 R. Non.

12 Q. [992] Alors, je pense que vous connaissez la ligne
13 de questions. Est-ce qu'il y a eu de la collusion à
14 ce niveau-là depuis deux mille trois (2003)?

15 R. Non.

16 Q. [993] Est-ce qu'il y a eu des informations
17 privilégiées qui ont été données, distinguées qui
18 vous ont donné peut-être une aide pour pouvoir
19 obtenir ces contrats-là?

20 R. Non.

21 Q. [994] Est-ce qu'il y a eu des faux extra?

22 R. Non.

23 Q. [995] Est-ce que vous avez corrompu ou obtenu des
24 informations qui vous ont aidé de la part d'un
25 membre de comité de sélection pour obtenir ces

1 mêmes contrats?

2 R. Non.

3 Q. **[996]** Je vous ai posé la question, mais au niveau
4 d'un fonctionnaire, est-ce que un ou l'autre des
5 fonctionnaires a pu être corrompu par vous ou, à
6 votre connaissance, par les gens de votre société
7 dans le cadre de l'octroi de ces contrats-là?

8 R. Non.

9 Q. **[997]** Alors, ce serait mon bref contre-
10 interrogatoire.

11 R. Merci.

12 Q. **[998]** Merci, Monsieur.

13 LA PRÉSIDENTE :

14 Merci, Maître Dugas. Quelqu'un d'autre?

15 Merci beaucoup, Monsieur Perreault.

16 R. Avec plaisir.

17 Q. **[999]** Et j'ai compris que vous devrez vous tenir à
18 la disposition, les procureurs vous diront...

19 R. Oui, pas de problème.

20 Q. **[1000]** Parfait.

21 R. Merci.

22 Q. **[1001]** Merci, Monsieur Perreault.

23 Me PAUL CRÉPEAU :

24 Juste avant que monsieur Perreault quitte...

25

1 LA PRÉSIDENTE :

2 Oui.

3 Me PAUL CRÉPEAU :

4 Q. **[1002]** Pendant que... suite aux questions de maître
5 Tremblay, on a fait des vérifications d'adresse au
6 bureau du DGA...

7 LA PRÉSIDENTE :

8 O.K.

9 Me PAUL CRÉPEAU :

10 Q. **[1003]** ... et c'est la même adresse qu'on retrouve
11 qui était votre adresse résidentielle dans ces
12 années-là.

13 R. C'est correct. C'est correct.

14 Q. **[1004]** Alors, pour votre mémoire.

15 R. Pas de problème.

16 LA PRÉSIDENTE :

17 Q. **[1005]** Ou votre information.

18 R. Hum, hum.

19 Q. **[1006]** Alors, merci beaucoup, Monsieur Perreault.

20 Me PAUL CRÉPEAU :

21 Merci.

22

23 ET LE TÉMOIN NE DIT RIEN DE PLUS

24

25

1 Me PAUL CRÉPEAU :

2 Et ma collègue maître Roy va prendre la relève,

3 Madame la Juge... Madame la Commissaire.

4 LA PRÉSIDENTE :

5 Parfait.

6 Bonjour, Monsieur.

7 Me CLAUDINE ROY :

8 Bonjour.

9 LA GREFFIÈRE :

10 Je peux l'assermenter?

11 Me CLAUDINE ROY :

12 Oui.

13

14

15

1 L'AN DEUX MILLE TREIZE, ce treizième (13e) jour du
2 mois de mars,

3

4 A COMPARU :

5

6 CHARLES MEUNIER,

7

8 LEQUEL, affirme solennellement ce qui suit :

9

10 (15:41:13)

11 INTERROGÉ PAR Me CLAUDINE ROY :

12 Q. **[1007]** Merci. Oui. Alors, bonjour. Monsieur
13 Meunier, vous venez de mentionner que vous êtes...

14 LA PRÉSIDENTE :

15 Non, mais avant de l'interroger...

16 Me CLAUDINE ROY :

17 Pardon. Oui.

18 LA PRÉSIDENTE :

19 ... est-ce que vous pourriez simplement dire
20 brièvement le...

21 Me CLAUDINE ROY :

22 Excusez.

23 LA PRÉSIDENTE :

24 ... le sujet?

25

1 Me CLAUDINE ROY :

2 Les raisons de...

3 LA PRÉSIDENTE :

4 Oui, c'est ça.

5 Me CLAUDINE ROY :

6 ... de la présence de monsieur Meunier. Alors,
7 monsieur Meunier vient d'indiquer qu'il est
8 travailleur autonome. Cependant, dans les dernières
9 années, il a travaillé pour la compagnie BPR et,
10 dans le cadre de son travail à la compagnie BPR, il
11 a été appelé à être en contact avec, entre autres,
12 monsieur Bernard Trépanier dans un contexte qu'il
13 va être à même de nous expliquer.

14 LA PRÉSIDENTE :

15 D'accord. Merci.

16 Me CLAUDINE ROY :

17 Q. **[1008]** Alors, Monsieur Meunier, je venais de vous
18 mentionner que vous avez dit que vous étiez
19 travailleur autonome. Est-ce que vous voulez nous
20 dire pour quelle compagnie comme travailleur
21 autonome vous agissez?

22 R. Bien, je travaille à mon compte. Ma compagnie,
23 c'est... je l'ai appelée Meunier affaires
24 publiques. C'est moi, je suis seul là-dedans.

25 Q. **[1009]** Et votre formation, quelle est-elle?

1 R. Je suis ingénieur civil de formation de l'École
2 Polytechnique gradué en mil neuf cent quatre-vingt-
3 huit (1988). Et j'ai aussi fait une maîtrise à
4 l'UQAM, un MBA, en quatre-vingt-treize (93).

5 Q. **[1010]** Est-ce que vous êtes en mesure de nous
6 donner votre parcours professionnel de façon
7 succincte?

8 R. Après Polytechnique, j'ai... en fait, moi, j'ai
9 grandi dans le domaine de l'entreprise familiale,
10 John Meunier incorporée. Et c'est une compagnie qui
11 était spécialisée dans le domaine de l'eau. On
12 vendait des équipements de traitement d'eau. Puis
13 après mon... En fait, quand je suis rentré à la
14 Polytechnique, c'était pour éventuellement
15 retourner dans l'entreprise familiale puis, dans
16 mes rêves un jour, prendre la place de mon père. Et
17 donc, après Polytechnique, je suis allé travailler
18 dans un bureau d'ingénieur-conseil parce que
19 c'était intéressant pour moi de connaître le milieu
20 du génie-conseil avant de retourner chez John
21 Meunier.

22 Et j'ai travaillé donc chez Gendron
23 Lefebvre pendant un certain... peut-être un an,
24 avant d'aller s'installer à Montréal, une partie de
25 Gendron Lefebvre, qui s'appelle Asseau sur la rue

1 Laurier, avec mon patron, à ce moment-là, Pierre
2 Lavallée, un petit groupe d'experts en hydrologie
3 urbaine. Moi, c'était plus l'assainissement de
4 l'eau, mais assainissement industriel puis
5 hydrologie urbaine. Un petit groupe où on s'est
6 installé là-bas. Et j'ai travaillé chez Asseau
7 pendant... jusqu'en fait fin quatre-vingt-dix (90),
8 où là je suis retourné ensuite dans l'entreprise
9 familiale, comme j'avais prévu, et comme j'avais
10 dit même avant quand j'étais arrivé chez Gendron
11 Lefebvre.

12 Je suis resté chez BPR de... Non. Chez John
13 Meunier de mil neuf cent quatre-vingt-dix (1990),
14 ou début quatre-vingt onze (91), je ne me rappelle
15 pas, jusqu'à tant que... à ce moment-là, John
16 Meunier appartenait à mon père, à cinquante et un
17 pour cent (51 %) ou à peu près, et puis la Caisse
18 de dépôt était actionnaire aussi et la Compagnie
19 générale des eaux. Et en quatre-vingt-dix-huit
20 (98), mon père a dû vendre ses actions à la
21 Compagnie générale des eaux et quitter son poste de
22 président de l'entreprise. Donc, l'entreprise
23 familiale s'est arrêtée là.

24 Puis là, c'est à ce moment-là que j'ai
25 changé, j'ai... en tout cas, pour être bref, je

1 suis retourné travailler avec Pierre Lavallée chez
2 BPR. En quatre-vingt-dix-huit (98) jusqu'à début
3 deux mille dix (2010), où là je suis parti à mon
4 compte.

5 Q. **[1011]** Quand vous dites que monsieur Lavallée était
6 rendu chez BPR, c'est parce que Asseau s'était
7 joint à BPR?

8 R. Effectivement, Asseau au début, c'était une
9 particule de Gendron Lefebvre qui s'est
10 dissociée... Pierre Lavallée s'est dissocié de
11 Gendron Lefebvre et c'est devenu son entreprise. Et
12 puis éventuellement après que, moi, j'aie quitté,
13 éventuellement, ça deviendra une partie de BPR.

14 Q. **[1012]** BPR, on dit BPR, c'est BPR inc., mais il y a
15 différentes filiales; leur bureau chef est à quel
16 endroit?

17 R. C'est un bureau à l'origine de Québec. Mais il y a
18 des bureaux un peu partout dans le Québec. Et puis
19 le bureau à Montréal, c'est le bureau, l'ancien
20 bureau d'Asseau ou le groupe d'experts en
21 hydrologie et en eau.

22 Q. **[1013]** Quand vous vous joignez à BPR en mil neuf
23 cent quatre-vingt-dix-huit (1998), quel est votre
24 rôle au sein de la compagnie?

25 R. Au début, quand j'arrive chez BPR, ma mission,

1 c'est d'aller vendre un service spécialisé. Moi, je
2 suis ingénieur, mais je suis une espèce d'hybride
3 ingénieur et relationniste. Et puis je ne suis pas
4 un vrai ingénieur de détail, disons. Mais je
5 connais l'eau techniquement. Et puis chez BPR, je
6 sais qu'il y a des experts en eau. C'est une force,
7 une spécialité qu'ils ont, puis ils ont développé
8 un procédé ou un service vraiment particulier pour
9 le contrôle en temps réel des réseaux d'égout
10 combinés en temps d'orage. Pour être simple quand
11 même, juste vous dire que c'est peu commun, puis
12 qu'on pouvait donc exporter ce service-là, et on
13 essayait d'aller vendre ça. BPR essayait d'aller
14 vendre ça aux États-Unis. Et ma première mission,
15 c'était de faire du développement d'affaires dans
16 le nord-est surtout des États-Unis pour ce service-
17 là.

18 Q. **[1014]** À un moment donné, un peu las d'être à
19 l'extérieur, vous demandez d'être plus souvent au
20 Québec, c'est exact?

21 R. Oui.

22 Q. **[1015]** Et, ça, on se situe à ce moment-là en quelle
23 année?

24 R. Là, on a sauté juste un petit bout de Halifax, mais
25 ce n'est pas grave, ça ne changera rien pour le

1 reste. Ça fait que, rendu en deux mille un (2001),
2 je demande d'avoir une mission plus québécoise
3 effectivement. Et je... Donc, c'est ça, en deux
4 mille un (2001). Et puis... C'est ça, en deux mille
5 un (2001).

6 Q. **[1016]** D'accord. En deux mille un (2001). Et
7 justement à qui vous vous adressez pour demander de
8 rester plus sur le territoire...

9 R. Je vais demander à Pierre Lavallée de me donner une
10 mission plus québécoise. Et puis il accepte de
11 me... En fait, BPR à ce moment-là n'est pas très
12 impliquée à Montréal, comme je vous dis. Je sais
13 que BPR a déjà travaillé à Montréal sur en
14 particulier un projet de... Bien, en fait, ce que
15 vous avez sûrement entendu sur les pertes de trente
16 à quarante pour cent (30-40 %) d'eau dans le réseau
17 d'eau potable de Montréal, ça, je pense que c'est
18 une étude que BPR a faite avant que j'arrive et
19 c'est donc, à peu près, le seul ou, en tout cas, le
20 seul, à ma connaissance, projet que BPR a, de ce
21 temps-là, à Montréal, donc ma mission, ce sera
22 d'aider BPR à développer ses affaires à Montréal.

23 Q. **[1017]** Et...

24 R. Pour s'implanter davantage, parce qu'il y a
25 plusieurs autres gros bureaux d'ingénierie, à

1 Montréal, mais BPR n'est pas présent.

2 Q. **[1018]** Donc, dans le fond, on vous demande de
3 tenter de percer le marché de...

4 R. Oui.

5 Q. **[1019]** ... des contrats à Montréal?

6 R. J'aurais dû dire ça de même, là, ça aurait été
7 bien.

8 Q. **[1020]** Et, à ce moment-là, quand on vous le
9 propose, est-ce qu'on vous donne une marche à
10 suivre ou on vous laisse toute latitude?

11 R. En fait, moi, la discussion qu'on aura, puis que la
12 façon que je vais vouloir m'y prendre, c'est BPR
13 n'est pas connu à Montréal, BPR a une expertise
14 vraiment pointue dans le domaine de l'eau, qui nous
15 différencie, d'après moi, même si je ne sais pas
16 exactement, là, qu'est-ce que les autres
17 entreprises produisent, mais je crois vraiment que
18 BPR se différencie avec ça. Et donc, je vais... je
19 veux faire la promotion de ça. Faire connaître BPR,
20 faire connaître son expertise dans le domaine de
21 l'eau et à qui? Aux élus. Et là, en fait, BPR n'a
22 pas vraiment besoin de moi à cette époque-là pour
23 se faire connaître auprès des élus parce qu'ils
24 travaillent déjà, comme je disais, avec les élus de
25 cette époque-là, qui était l'équipe du maire

1 Bourque, mais il y a des élections qui s'en
2 viennent à la fin deux mille un (2001) où là... et
3 là, on est peut-être à l'été deux mille un (2001),
4 là, ou à... oui, à l'été deux mille un (2001). Et
5 il y a une équipe de Gérald Tremblay qui est en
6 train de s'organiser, puis moi je suggère à Pierre
7 Lavallée que je vais essayer de me rapprocher de
8 cette équipe-là, puis même s'ils sont un peu en
9 arrière dans les sondages, là, si jamais ils
10 gagnent, bien, moi, ça va me permettre de
11 développer une relation avec ces gens-là, puis
12 d'être utile pour BPR éventuellement, parce que je
13 vais faire la promotion des services auprès des
14 élus, mais aussi de tous les gens qui gravitent
15 autour. Ça fait que c'est la stratégie qu'on
16 adoptera.

17 Q. **[1021]** D'accord. Et pourquoi vous voulez vous
18 approcher des élus ou des élus potentiels?

19 R. Comme je vous dis, c'est que dans mon opinion, il
20 faut que les décideurs connaissent l'entreprise,
21 puis il faut que les décideurs soient sensibles à
22 l'expertise pointue de l'entreprise, parce que les
23 projets que BPR suggère, ce n'est pas des projets
24 de remplacer des tuyaux dans les rues, là, c'est
25 quelque chose de plus pointu, plus spécialisé, puis

1 c'est quelque chose qui, éventuellement, ferait
2 sauver de l'argent à la Ville, mais il faut
3 développer le projet avec la Ville. La Ville, à mon
4 opinion, là, n'est pas... a besoin de BPR pour
5 développer ce service-là ou ce projet-là, puis
6 donc, pour être capable de vendre ça, bien, c'est
7 aux élus, à mon opinion, qu'il...

8 Q. **[1022]** Pour faire connaître le produit, il faut
9 faire connaître l'entreprise et vous pensez que
10 c'est avec les élus que...

11 R. Oui.

12 Q. **[1023]** ... ça doit commencer? Alors, fort de cette
13 idée, qu'est-ce que vous entreprenez comme
14 démarches?

15 R. Je me rapproche et puis je... en fait, je ne me
16 rappelle pas exactement, là, parce que là on est
17 loin, là, mais je vais entrer d'une certaine
18 manière en contact avec un responsable du
19 financement que je dois nommer, je suppose, là...

20 Q. **[1024]** Oui.

21 R. ... qui s'appelle Bob Church qui est...

22 Q. **[1025]** Du financement d'Union Montréal?

23 R. Du financement d'Union Montréal... de... oui, bien,
24 je ne sais pas si ça s'appelle Union ou...

25 Q. **[1026]** Bien, en tout cas, du...

1 R. ... en tout cas, l'équipe de Gérald Tremblay, là.

2 Q. **[1027]** Hum hum.

3 R. Puis monsieur Church, qui, je pense, est un chic
4 type, puis qui est correct, là, je sais que c'est
5 dur, là, quand on entend notre nom nommé ici, là,
6 mais... et monsieur Church, bien, il y a des
7 activités de financement qui sont organisées puis
8 je vais participer à certaines d'entre elles et
9 puis ça va me permettre de rencontrer d'autres
10 gens, si bien que je vais établir des contacts
11 tranquillement dans ce processus-là.

12 Q. **[1028]** D'accord. Alors, relativement, vous dites,
13 aux activités de financement, quelles sont les
14 activités de financement auxquelles vous allez
15 participer?

16 R. C'est... je ne sais pas, je n'en ai pas de précis
17 dans ma tête, mais c'est un 5 à 7, ou des... c'est
18 des cocktails, là.

19 Q. **[1029]** Et puisque vous parlez d'activités de
20 financement, comment ça se finance, ces activités-
21 là? Vente de billets?

22 R. C'est des billets. C'est des billets de cocktail...
23 qu'il faut que j'achète. Je ne comprends pas
24 nécessairement la question.

25 Q. **[1030]** Non, ça va, alors vous les achetez mais

1 comment les contacts se font, vous l'appellez? Il
2 vous appelle? Relatez-nous comment ça se passe.

3 R. C'est... pour moi, c'est pas mal flou, là, c'est
4 vague, c'est loin puis ce n'était pas tellement
5 important les activités de financement en termes de
6 nombre et de quantité, là, avec Bob Church...

7 Q. **[1031]** Pourquoi?

8 R. Bien, il n'y en avait pas tant que ça ou je ne me
9 rappelle pas d'avoir été souvent dans des activités
10 de financement. Là, on parle de l'époque où je
11 me... t'sais, au début, là. Avec Bob Church, il y
12 avait des activités, il m'invitait, « Veux-tu
13 prendre un billet, deux billets? » Puis, au début,
14 oui, j'étais content de pouvoir rentrer un petit
15 peu dans le cercle puis de me faire présenter à
16 d'autres individus à l'intérieur de cette équipe-là
17 qui était en train de se former.

18 Q. **[1032]** Et les paiements se faisaient de quelle
19 façon?

20 R. Ça aussi, j'ai de la misère à me rappeler. Moi, je
21 n'habitais pas sur l'île de Montréal, ça fait que
22 c'est sûr que je ne pouvais pas faire un chèque
23 parce qu'il me semble que ça prenait un chèque d'un
24 résidant de la Ville de Montréal. Peut-être que
25 j'ai acheté déjà des billets à Bob Church en argent

1 comptant, mais ça, je ne le sais pas. Et puis ce
2 n'était certainement pas des gros montants si je
3 l'ai fait. Plus tard, bien là, ce sera... si, par
4 exemple... mais la période Bob Church, les
5 activités de financement, je n'ai pas... pour moi,
6 ce n'était pas pesant, ce n'était pas très
7 important en termes de quantité, là.

8 Q. **[1033]** Quantité de billets...

9 R. Non, bien...

10 Q. **[1034]** ... ou quantité d'argent?

11 R. D'argent, là. Les montants qui sont en jeu, là.

12 Q. **[1035]** O.K. Et quand vous adhérez ou, en fait,
13 vous achetiez des billets pour ces activités de
14 financement, comment c'était ramené à BPR? C'était
15 ramener des billets pour que les gens participent?
16 Quel était le suivi, là, qui était fait
17 relativement à ces activités-là?

18 R. Bien, c'est-à-dire que quand... avant les élections
19 de deux mille un (2001), en fait, j'étais pas mal
20 tout seul, je veux dire, je m'arrangeais avec ça,
21 là. Tu sais, c'était... Mon but, c'était d'arriver
22 aux élections, en novembre deux mille un (2001), si
23 l'équipe de Tremblay gagne, bien là, moi j'aurai
24 réussi à amener BPR à avoir des bons contacts avec
25 les gens de la Ville. Mais je fais ça pas mal en

1 catimini, là, tout seul sur mon côté, là, de... À
2 partir du moment qu'avec Pierre Lavallée j'avais
3 cette entente-là, que moi j'allais m'occuper de
4 cette équipe-là qui était en train de s'organiser,
5 bien... Et donc, je ne me rappelle pas que c'était
6 des, il y avait des gros montants.

7 Si, si j'avais eu à acheter plusieurs
8 billets d'activités de financement, bien, j'en
9 aurais parlé au bureau, puis ça aurait été des gens
10 qui auraient fait des chèques, des gens qui
11 habitent sur l'île de Montréal qui auraient fait
12 des chèques, puis que moi j'aurais remis à Buck
13 Church, là, tu sais? Mais ça, je ne me rappelle pas
14 de ça. Pour moi ce n'était pas... Ce n'était pas
15 des épisodes importants.

16 Ce que j'ai trouvé important, dans cette
17 époque-là, c'est quand, par exemple, il y avait des
18 débats entre les gens de Union puis Vision. Et puis
19 moi j'avais, je me rappelle d'avoir aidé... Il y
20 avait Georges Bossé qui était responsable de
21 l'environnement et de l'eau. Et puis moi, à un
22 moment donné, je me suis retrouvé dans un meeting
23 avec Georges Bossé, puis il y avait... Gérald
24 Tremblay était là, puis Frank Zampino était là,
25 puis il y avait d'autres gens aussi, puis moi

1 j'étais... Pour moi, j'avais comme réussi à
2 atteindre une partie de mon objectif, tu sais? Je
3 suis proche de ces gens-là, ils considèrent BPR, on
4 va leur apporter des inf... Je leur apporte de
5 l'information, je suis le seul représentant de BPR
6 à ce moment-là, qui est en place, puis j'apporte
7 des informations pour l'aider à se préparer sur le
8 débat en eau qu'il va y avoir contre Noushig
9 Eloyan.

10 Q. **[1036]** C'est... C'est...

11 R. Je ne me suis pas fait une amie, là, Noushig
12 Eloyan, excusez-moi.

13 Q. **[1037]** À ce moment-là, vous relatez cet événement-
14 là dans le contexte de votre idée de vous approcher
15 des élus de faire des, de participer aux activités
16 de financement, et vous êtes... Quand vous dites
17 « Je suis content », c'est que vous avez été en
18 mesure de partager l'expertise de BPR en étant
19 présent avec ces gens-là.

20 R. Exactement.

21 Q. **[1038]** D'accord. Alors, dans le cadre de vos
22 contacts avec monsieur Church, relativement au fait
23 que BPR obtienne des contrats à Montréal, qu'est-ce
24 qu'il en est?

25 R. Bien, c'est-à-dire qu'après ça, quand l'équipe de

1 Tremblay va gagner, là, moi je pense que BPR a une
2 chance d'être bien écoutée, puis de se positionner,
3 éventuellement, parmi, avec les autres firmes qui
4 sont déjà sur place, et puis je vais mettre en
5 contact, un jour, par hasard... pas par hasard,
6 parce que c'était planifié dans le cadre d'une
7 Chambre de commerce, mon président de l'époque avec
8 le... Je vais faire rencontrer le maire Tremblay,
9 puis j'ai... Mais il va y avoir des relations qui
10 vont s'établir un peu plus, mais on va
11 soumissionner.

12 Parce que, la façon que ça marche à
13 Montréal, c'est des soumissions publiques, il faut
14 aller chercher les documents, monter les
15 soumissions, tout ça, puis on va soumissionner sur
16 le projet, puis on n'aura pas de bons résultats.

17 Q. **[1039]** Quand vous dites pas de bons résultats, ça
18 veut dire pas de contrats.

19 R. On n'a pas de contrats.

20 Q. **[1040]** O.K. Alors...

21 R. Ça va durer un bout de temps, après les élections,
22 où, malgré qu'ils connaissent BPR...

23 Q. **[1041]** Que vous êtes aux activités de financement?

24 R. Qu'on est des spécialistes dans l'eau, tout ça...

25 Q. **[1042]** Et que vous êtes aux activités de

1 financement?

2 R. Qu'on est aux activités de financement, on
3 participe, tout ça, mais on n'a pas de contrats. Et
4 même qu'une fois, on soumissionne, il y a le
5 système à deux enveloppes, là, et puis je me
6 rappelle très bien d'être... Je n'en reviens pas
7 qu'on a une réponse, « Nous sommes désolés, mais
8 vous n'avez pas atteint la note de soixante-dix
9 pour cent (70 %). » Et, donc, ils nous renvoient
10 l'enveloppe de prix en même temps. Et, pour moi ça
11 ne fait pas de sens, parce que c'est... Même si je
12 ne suis pas un expert dans l'ingénierie détaillée,
13 là, ça me semble être un projet assez simple, que
14 des ingénieurs peuvent faire dans un sous-sol. Tu
15 sais, une petite compagnie peut faire ce type de
16 projet-là, alors... Et là j'exagère, puis je suis
17 mal placé pour dire ça, en fait, mais je trouve ça
18 très suspect qu'on n'ait pas soixante-dix pour cent
19 (70 %). Alors je suis un peu découragé de ça.

20 Q. **[1043]** Et...

21 R. Et ça, ça va arriver au moins une fois que je me
22 rappelle, mais c'est peut-être arrivé plus d'une
23 fois, là.

24 Q. **[1044]** Et vous dites, vous êtes découragé, vous
25 êtes déçu de la situation. Est-ce que vous en

1 parlez à quelqu'un de ça?

2 R. Bien, au bureau, on en parle, là. Moi je...
3 certain, je... Pierre Lavallée, il y a Yvon
4 Tourigny aussi, qui est au bureau, qui est bien
5 conscient de ça. Et puis je... je veux dire, on ne
6 sait pas quoi faire. Moi, je ne comprends pas puis
7 je trouve ça un peu décourageant d'essayer de
8 travailler à Montréal.

9 Q. **[1045]** Constatant que... constatant la situation,
10 qu'est-ce que BRP est appelée à faire par la suite?

11 R. Bien, en fait, là ce qui va arriver, moi... il y a,
12 chez BPR, quelqu'un, puis je suis pas mal sûr que
13 c'est Yvon Tourigny, là, qui va me mettre en
14 contact avec Bernard Trépanier. Alors, il va me
15 dire, ou bien : « Appelle monsieur Trépanier », ou
16 « Il va t'appeler », mais je vais être en contact
17 avec lui et puis là, après ça, bien ça va changer.

18 Q. **[1046]** D'accord. Et là quand, à ce moment-là, on
19 vous parle de Bernard Trépanier, on est en quelle
20 année?

21 R. Ça c'est... moi, je dirais, à peu près deux mille
22 cinq (2005), deux mille quatre (2004), là, mais
23 c'est flou dans mon esprit. Oui, deux mille quatre
24 (2004), probablement.

25 Q. **[1047]** D'accord. Et vous nous avez parlé de

1 monsieur Yvon Tourigny. Qui est monsieur Tourigny,
2 il est relié à BPR, on comprend?

3 R. Yvon Tourigny travaille chez BPR. Bien, je ne sais
4 pas s'il travaille encore là mais je pense que oui.
5 Et Yvon Tourigny, à ce moment-là, est-il ou non
6 déjà... il était, en tout cas, à la fin, moi, quand
7 je suis parti, là, président de BPR Infrastructure,
8 il s'occupe des infrastructures pour BPR. Mais il
9 était impliqué sur des projets certainement au
10 niveau des transports ou des... aussi des
11 infrastructures, à ce moment-là, je ne sais pas, en
12 deux mille quatre (2004), là. Quand ça c'est
13 arrivé, je ne sais pas exactement c'était quoi son
14 rôle.

15 Q. **[1048]** Mais il travaille en étroite collaboration
16 avec monsieur Lavallée, c'est ce qu'on comprend?

17 R. Tout à fait. Oui, oui, c'est dans les hauts
18 dirigeants de l'entreprise.

19 Q. **[1049]** D'accord. Et, lorsque vous dites : « Moi, je
20 parle à Pierre Lavallée pour certaines choses »,
21 là, après c'est monsieur... vous pensez que c'est
22 monsieur Tourigny qui vous a mis en relation avec
23 monsieur Trépanier. Est-ce que monsieur Lavallée
24 prend part à ces discussions-là?

25 R. Ça s'est fait... je suis sûr... je pense, pas je

1 suis sûr, là, mais je pense que Pierre Lavallée est
2 au courant de ça, là, mais... mais, moi, je ne peux
3 pas confirmer si Pierre Lavallée prend part aux
4 conversations ou pas, je ne suis pas capable de
5 dire ça.

6 Q. **[1050]** Vous ne vous en rappelez pas?

7 R. Non.

8 Q. **[1051]** Et quand monsieur Tourigny vous parle de
9 monsieur Bernard...

10 R. Trépanier.

11 Q. **[1052]** Trépanier, oui, merci. Pourquoi il vous
12 parle de cette personne-là, qu'il veut vous mettre
13 en relation avec elle?

14 R. Ce que je comprends, et de la façon qu'il me l'a
15 dit, je ne le sais pas, mais que BPR perd son temps
16 à participer à faire des affaires avec... comme moi
17 je les faisais, là, la façon que j'essayais
18 d'avancer, et qu'il faut travailler avec Bernard
19 Trépanier pour... je ne sais pas s'il me dit ça de
20 même, là, mais j'entends très bien, là, pour avoir
21 des contrats à Montréal.

22 Q. **[1053]** Avant qu'il vous parle de monsieur
23 Trépanier, est-ce que vous l'aviez déjà vu dans les
24 activités auxquelles vous aviez pris part, dans les
25 années auparavant?

1 R. Monsieur Trépanier?

2 Q. **[1054]** Oui.

3 R. Non. Je ne me rappelle pas, je ne connaissais pas
4 cet homme-là, non.

5 Q. **[1055]** Puis quand il vous le nomme, est-ce que vous
6 êtes en mesure d'identifier son rôle...

7 R. Pas du tout.

8 Q. **[1056]** ... au sein de l'organisation?

9 R. Moi, je ne connais pas ce gars-là. Je ne connais
10 pas cet homme-là à ce moment-là, je ne sais pas qui
11 il est.

12 Q. **[1057]** O.K. Alors, est-ce qu'il va y avoir des
13 suites à cette recommandation de monsieur Tourigny?

14 R. Oui, tout à fait. Parce que là on va entrer en
15 contact, comme je vous dis, je ne sais pas si c'est
16 lui qui m'a appelé ou moi, là, mais on va entrer en
17 contact. Et puis là je vais aller le rencontrer, il
18 va me donner... il va me demander, en fait, de
19 prendre des billets. Mais là ça commence à être...
20 là je me rappelle, là, c'est un petit peu plus de
21 billets d'activités aussi, peut-être des cocktails
22 encore, comme avant, là, mais plus de billets, là.
23 Et... je ne me souviens pas des montants, tout ça,
24 là, mais, moi, je vais le rencontrer, je récupère
25 les billets et... C'est un peu du genre : « Tu vas

1 me prendre dix (10) billets » ou « Peux-tu me
2 prendre dix (10) billets », mais... il n'y a pas
3 de... la réponse c'est oui, là.

4 Q. **[1058]** Pardon, qu'est-ce que vous lui dites?

5 R. La réponse c'est oui, avant que... il faut que je
6 prenne dix (10) billets, tu sais. Il ne me tord pas
7 un bras, là, mais je comprends que si on veut avoir
8 des... si BPR veut travailler à Montréal, il faut
9 travailler avec monsieur Trépanier puis Trépanier
10 me demande de prendre des billets. Bon. Alors, je
11 vais récupérer les billets.

12 Q. **[1059]** À quel endroit vous récupérez les billets?

13 R. Bien, au fameux bureau, là, où est-ce que... sur
14 St-Jacques, là, au bureau de l'UCIM ou de l'Union,
15 du parti.

16 Q. **[1060]** O.K.

17 R. Et je vais reprendre ça puis je vais porter ça au
18 bureau. Puis, au bureau, on va me donner des
19 chèques, pas le jour même peut-être, là, mais je
20 vais éventuellement aller porter des chèques de
21 gens qui habitent sur l'île de Montréal pour payer
22 ces billets-là.

23 Q. **[1061]** Donc, ça se fait en deux fois? Vous
24 récupérez les billets puis, par la suite, vous les
25 remettez?

1 R. Je crois que ça se fait en deux fois, oui.

2 Q. **[1062]** D'accord. Et pour lui rapporter les
3 billets... pas les billets, mais le montant...

4 R. Le chèque.

5 Q. **[1063]** ... c'était à quel endroit?

6 R. Bien, à la même place. Moi, j'allais, j'allais là
7 au bureau de... Il me semble que j'allais... Bien,
8 je ne sais pas. Je ne sais pas. Est-ce que je
9 donnais tout le temps au bureau? Je ne sais pas.

10 Q. **[1064]** Qu'est-ce que vous faisiez une fois que vous
11 aviez les billets?

12 R. Bien, au début, j'essayais, moi, de... En fait...
13 Non. C'est parce qu'au début, quand j'étais avec
14 Bob Church, j'essayais de l'aider à vendre ses
15 billets puis d'en vendre moi-même à d'autres
16 personnes. Mais je n'aimais pas tellement ça cette
17 idée-là, parce que je trouvais que ça nous mettait
18 un peu, ça me mettait un peu en « I.O.U. » avec
19 d'autres gens qui voulaient bien acheter des
20 billets pour participer à des activités de
21 financement, mais, là, après ça, ils voulaient
22 rencontrer quelqu'un ou... T'sais, les gens qui
23 donnaient de l'argent à un parti politique, là,
24 volontairement sans rien vouloir en retour, moi, je
25 n'en connais pas beaucoup. Puis je trouvais que

1 c'était me mettre dans une position inconfortable.
2 Alors, à un moment donné, je vais avoir parlé avec
3 Pierre Lavallée puis je vais lui dire : « Regarde,
4 moi, je ne vais pas, je ne vais pas vendre ces
5 billets-là, t'sais. » Ça fait qu'il est bien
6 d'accord, puis « on va les acheter ». Puis
7 finalement ça sera des... je présume, des gens de
8 BPR qui vont signer des chèques, des gens de BPR
9 qui résident sur l'île de Montréal qui vont signer
10 des chèques pour payer ces billets-là.

11 Q. **[1065]** Quand vous dites « je présume que ce sont
12 des chèques », vous rapportez le paiement à
13 monsieur Trépanier, c'est dans une enveloppe?

14 R. Oui.

15 Q. **[1066]** Puis est-ce que vous êtes en mesure de dire,
16 il peut y avoir combien de chèques, les montants, à
17 l'intérieur?

18 R. Bien, je suis sûr, oui, parce que, moi, je voulais
19 être sûr que je remettais la bonne quantité par
20 rapport au nombre de billets qu'il m'avait demandé
21 de prendre.

22 Q. **[1067]** Ce qu'on comprend, c'est que s'il y avait
23 dix billets, il y avait dix chèques quand vous
24 rapportez?

25 R. C'est ça. Ou il y avait le montant qui

1 correspondait au nombre de... au montant d'argent
2 que ça coûtait pour acheter des billets.

3 Q. [1068] O.K. Si je vous demande, par exemple, la
4 valeur d'un billet?

5 R. Ça, je ne peux pas vous dire.

6 Q. [1069] Vous ne vous rappelez pas?

7 R. Non.

8 Q. [1070] Alors, les activités de financement comme
9 ça, vous avez pu acheter des billets pour combien
10 d'occasions?

11 R. Ça, je ne peux pas vous dire vraiment non plus.

12 Q. [1071] Un ordre de grandeur?

13 R. Que c'était avec monsieur Trépanier? Je ne sais
14 pas. Trois fois. Quatre fois.

15 Q. [1072] Sur combien de temps?

16 R. Sur peut-être... Je pense que quand la technique va
17 changer, il n'y en aura plus bien bien de billets
18 d'activités de financement. Ça fait que ça a peut-
19 être duré deux ans, les activités de financement.
20 Mais, Madame la Présidente, je n'ai pas vraiment
21 une grande mémoire de ça.

22 Q. [1073] Alors, vous venez de dire « la technique va
23 changer ».

24 R. Oui.

25 Q. [1074] Alors, vous faites référence à quelle

1 situation?

2 R. C'est parce que mon souvenir, c'est que, bon, après
3 que BPR commence à acheter des billets comme ça, à
4 faire affaire avec Bernard Trépanier, c'est que...
5 Je n'ai pas souvenir qu'on a des jobs tout de
6 suite, là, mais peut-être que ça vient assez vite
7 quand même, t'sais, que, là, BPR commence à être
8 impliquée dans des contrats pour vrai, puis qu'on a
9 l'impression... En tout cas, moi, mon souvenir,
10 c'est que j'ai l'impression que, là, BPR vient de
11 rentrer dans le cercle, là, puis... Et...

12 Q. **[1075]** Monsieur Meunier, vous dites « j'ai
13 l'impression que BPR vient de rentrer dans le
14 cercle ». À quel moment, au moment où vous faites
15 l'achat d'activités de financement?

16 R. Quand Bernard Trépanier rentre dans le portrait.

17 Q. **[1076]** O.K. Et ça se matérialise comment
18 l'impression que vous avez?

19 R. Bien, parce que, en fait, moi, quand j'ai fait mes
20 démarches en deux mille un (2001) pour approcher
21 l'équipe qui allait se présenter contre l'équipe en
22 place, j'ai rencontré les gens, j'ai rencontré plus
23 Gérald Tremblay. Moi, je n'avais aucune expérience
24 vraiment dans la politique avant ça. Je ne
25 connaissais pas ça. Je ne m'étais jamais impliqué

1 en politique. Et là je rentre dans ce monde-là avec
2 une grande, disons, admiration pour ces gens-là,
3 t'sais, autant le premier ministre que le
4 conseiller municipal. Puis pour moi, le maire,
5 bien, c'est lui qu'il faut que j'aïlle... qu'il
6 faut que je rencontre et avec qui il faut que
7 j'établisse une relation. Et je focussais beaucoup
8 en cette direction-là, puis j'ai trouvé monsieur
9 Tremblay toujours un homme très... admirable.

10 C'est sûr que là quand je vois qu'il a
11 peut-être pas tout vu, là, je me pose un peu des
12 questions, là, mais je n'ai jamais... t'sais, j'ai
13 tout le temps eu une bonne impression de cette
14 homme-là. Et Bob Church, avec qui je travaillais,
15 j'ai eu l'impression, après que Bernard Trépanier
16 entre dans le portrait, là, qu'il était, lui, plus
17 associé... C'est comme s'il y avait deux... deux
18 entités, comme si c'était bicéphale cette affaire-
19 là, là. T'avais Gérald Tremblay d'un côté avec -
20 pour réduire ça très simplement ce dont on parle -
21 avec Bob Church. Puis de l'autre côté, il y avait
22 monsieur Zampino avec Bernard Trépanier.

23 Et ça, moi, je n'ai jamais vraiment eu de
24 contact avec monsieur Zampino, puis c'est une
25 impression ce que je vous dis là par rapport aux

1 liens qu'il y a entre Bernard Trépanier et monsieur
2 Zampino. Mais, lui, il s'en vantait en tout cas,
3 Bernard Trépanier, d'être très proche de monsieur
4 Zampino, donc je suppose que c'était ça. Et là je
5 ne suis pas sûr que je me rappelle de la question.

6 Q. [1077] D'accord. Et donc vous dites qu'à un moment
7 donné, je vous ai demandé votre impression se
8 matérialisait...

9 R. Oui.

10 Q. [1078] ... de quelle façon? À l'effet que... le
11 fait que Bernard Trépanier soit entré dans le
12 portrait, ça a changé la situation pour BPR. Alors,
13 je vais vous demander de nous illustrer ça.

14 R. Oui, parce que pas longtemps après, je pense que
15 c'est avec Groupe Séguin, mais en tout cas, c'est
16 certainement avec Michel Lalonde, oui, je veux
17 dire, je ne sais pas si c'est le premier contrat,
18 mais je pense que oui, là, avec Groupe Séguin.
19 Michel Lalonde va m'appeler, peut-être que Bernard
20 Trépanier me l'a annoncé avant, je ne le sais plus,
21 là, mais Michel Lalonde va m'appeler pour
22 m'annoncer qu'on va faire un consortium BPR-Séguin
23 et pour un projet qui s'en vient.

24 Q. [1079] Ça, on est en quelle année?

25 R. Projet qu'on gagnera. Bien, je vais tricher un

1 petit peu parce qu'on a... on s'est parlé, j'ai vu
2 les fiches tantôt. Moi, j'aurais dit deux mille
3 cinq (2005), là, mais ça pourrait très bien être en
4 deux mille quatre (2004).

5 Q. **[1080]** O.K.

6 (16:12:25)

7 LA PRÉSIDENTE :

8 Q. **[1081]** Alors, ça, c'est... la question à laquelle
9 vous répondiez tantôt, c'était le changement de
10 technique. Alors, est-ce que c'est ça le changement
11 de technique? Que Monsieur Lalonde maintenant vous
12 appelle pour vous dire que vous allez faire partie
13 d'un consortium?

14 R. Bien, moi, je parlais plutôt de Bernard Trépanier
15 tantôt, là. Quand Bernard Trépanier est entré dans
16 le portrait...

17 Q. **[1082]** O.K.

18 R. ... c'est plutôt là je vois le changement, là. Mais
19 pour moi, Bernard Trépanier et Michel Lalonde,
20 bien, ça travaillait ensemble, là. Je veux dire,
21 c'était la même technique, là, c'était la même...

22 Me CLAUDINE ROY :

23 Q. **[1083]** Et comment vous faites pour associer Bernard
24 Trépanier au téléphone, par exemple, que vous avez
25 au téléphone, la communication que vous avez avec

1 Michel Lalonde qui vous annonce que vous allez
2 avoir un... vous allez faire un consortium Séguin
3 et BPR?

4 R. Bien, mon souvenir, c'est que Bernard Trépanier
5 m'annonçait la même affaire que Michel Lalonde
6 m'annonçait.

7 Q. **[1084]** Il vous annonçait quoi?

8 R. Bien, « il va y avoir un contrat pour BPR bientôt »
9 et Michel Lalonde m'appelait... Mais, c'est flou
10 cette affaire-là, là, mais je dirais, en gros, là,
11 c'était la même information qui m'arrivait, soit de
12 Bernard Trépanier ou de Michel Lalonde.

13 Q. **[1085]** O.K. Michel Lalonde, c'est un ingénieur qui
14 fait partie d'une firme de génie.

15 R. Oui.

16 Q. **[1086]** Bernard Trépanier, lui, c'est quelqu'un qui
17 est lié à Union Montréal.

18 R. Oui.

19 Q. **[1087]** Puis, ils vous donnent cette information-là
20 ensemble.

21 R. Oui.

22 Q. **[1088]** O.K. Michel Lalonde, il vous dit « on va
23 avoir... on va faire un consortium ». Est-ce qu'il
24 vous dit autre chose lors de la conversation?

25 R. Bien là, il y a tout plein de technicalités parce

1 que là il faut former un consortium. Puis là,
2 c'est... il y a quelqu'un au bureau, là,
3 probablement Yvon Tourigny qui va s'entendre avec
4 lui pour former un consortium et puis...

5 Q. **[1089]** Mais là, c'est pour répondre à un appel
6 d'offres.

7 R. Oui.

8 Q. **[1090]** D'accord. Alors, dans la conversation il dit
9 « on va former un consortium, BPR-Séguin, on va
10 répondre à tel appel d'offres ». Est-ce qu'il vous
11 donne de l'information relativement au prix?

12 R. Oui, effectivement, il va... En fait, moi, j'ai
13 dû... j'ai... Quand, ça, c'est arrivé, que Bernard
14 Trépanier est arrivé dans le portrait puis après...
15 après mon excitation, si on veut, là, d'avoir
16 réussi à me rapprocher de l'équipe qui avait été
17 élue à Montréal puis tranquillement voir qu'il n'y
18 en a pas de contrat pour BPR à Montréal, on ne
19 réussit pas à en avoir, puis que, à un moment
20 donné, oups, il y a ça, Bernard Trépanier qui
21 arrive dans le portrait, Michel Lalonde, et que là
22 on me demande, là, de parler, d'être le messenger,
23 si on veut, finalement, entre Bernard Trépanier et
24 BPR, puis Michel Lalonde et BPR. Et là je deviens
25 comme... Tu sais, j'ai fait des études, là, pas

1 pour être une boîte à malle entre ces gens-là puis
2 l'entreprise. Et je commence à réaliser que ce
3 n'est pas... Je ne suis pas fier, là. Tu sais, ce
4 n'est pas très honorable, qu'est-ce qui se passe
5 là. Et...

6 Q. [1091] Et c'était relativement aux informations qui
7 vous sont indiquées pour le consortium et le prix.

8 R. Alors, c'est ça. Donc là, effectivement, Michel
9 Lalonde va m'indiquer un prix. Va me dire, « Bon,
10 pour telle... Pour la soumission, votre prix ça va
11 être ça. » Mais, alors j'ai fait le petit
12 préambule, là - excusez-moi, je suis un petit peu
13 nerveux - mais j'ai fait le petit préambule parce
14 que je veux juste vous dire que moi, là, ce n'était
15 pas une... À partir de ce moment-là, ce n'est pas
16 une grosse partie de mon travail, là. Ce qui touche
17 Montréal, là, c'est le moins possible, et je vais
18 accepter d'être l'intermédiaire entre Bernard
19 Trépanier et BPR, puis Michel Lalonde et BPR, quand
20 Michel Lalonde va m'appeler pour donner un prix.
21 Par exemple, comme dans ce cas précis-là, je vais
22 le prendre. Je vais le dire à Yvon Tourigny, ou,
23 ultimement ça va se rendre au bureau de la femme
24 qui s'occupe de préparer l'offre de service, qui
25 est... C'est une femme charmante, qui est une bonne

1 personne, puis à qui je vais dire, « Bon bien
2 regarde, ce contrat-là c'est ça le prix », tu sais,
3 puis elle, elle va me regarder, là, tu sais,
4 c'est... C'était nouveau pour elle aussi, puis
5 décevant à la fois, parce que, après ça on en
6 reparlera, là, il y aura des soumissions de
7 complaisance aussi, mais je n'ai... Je ne veux
8 pas... Mais je veux me débarrasser de ça le plus
9 vite possible à chaque fois.

10 Et, donc, je n'ai pas un bon souvenir,
11 exactement, des détails de est-ce que Michel
12 Lalonde m'a appelé moi pour me donner le prix, ou
13 si c'est Bernard Trépanier la première fois... Tu
14 sais? Mais c'est clair que ça venait de là. Je ne
15 sais pas si ma réponse est claire.

16 LA PRÉSIDENTE :

17 Q. **[1092]** On comprend tout à fait.

18 R. Merci.

19 Me CLAUDINE ROY :

20 Q. **[1093]** Alors, dans la communication que vous avez,
21 on parle du premier contrat, ou en fait du premier
22 appel que vous avez, indiquant « On va former un
23 consortium et il va y avoir un prix. » Une fois que
24 vous avez ces informations-là, on comprend que vous
25 transmettez l'information à la personne qui remplit

1 l'appel d'offres?

2 R. Oui.

3 Q. **[1094]** Et est-ce que vous... Vous avez mentionné
4 que vous communiquez à Yvon Tourigny?

5 R. Oui, il est au courant.

6 Q. **[1095]** Pierre Lavallée?

7 R. Il est au courant aussi. Peut-être moins
8 directement. Pierre était plus souvent à Québec
9 qu'à Montréal, là.

10 Q. **[1096]** O.K.?

11 R. Mais il est au courant.

12 Q. **[1097]** D'accord. Et, par la suite, dans... Est-ce
13 que vous avez des contacts avec monsieur Trépanier,
14 dans tout ce contexte-là?

15 R. Pas pendant la période où on... En fait, moi je
16 n'étais pas non plus impliqué dans la préparation
17 des appels d'offres puis dans, éventuellement, la
18 réalisation des projets de ce type-là. Mais, donc,
19 pendant cette période de préparation d'appel
20 d'offres, dépôt, jusqu'à tant que le résultat
21 sorte, finalement, que le comité exécutif entérine
22 la décision, et que BPR-Séguin, dans ce cas-là,
23 gagne le projet, bien là je n'entends pas parler de
24 lui. Ce n'est pas... Je ne pourrais pas mettre ma
25 main au feu, là, mais ce n'est pas... J'entendais

1 parler de lui après, là. Tu sais?

2 Q. **[1098]** Lui, vous faites référence...

3 R. Bernard Trépanier.

4 Q. **[1099]** D'accord.

5 R. O.K.? Parce que là il va me rappeler pour me dire,
6 « Bon, pour le projet, vous avez gagné », puis là
7 il va me donner un montant d'argent. Que BPR doit
8 remettre pour... Et ma compréhension des choses, à
9 ce moment-là, c'est que c'est du financement pour
10 le parti, là.

11 LA PRÉSIDENTE :

12 Q. **[1100]** Comment vous comprenez ça?

13 R. Bien, parce que je ne vois pas qu'est-ce que ça
14 peut être d'autre que ça. Je ne peux pas croire que
15 c'est... Je ne le sais pas, là. Je ne peux pas
16 imaginer autre chose que ça. Tu sais? Mais que...
17 Et que c'est difficile de faire du financement
18 politique, de vendre des billets, c'est un mal de
19 tête, que c'est dur à... Et que là, donc, regarde,
20 on ne se cassera pas la tête, puis ça va...

21 Q. **[1101]** Le montant d'argent que Bernard Trépanier
22 vous demande, est-ce que vous êtes capable de nous
23 dire, en termes de pourcentage ou de proportion, ça
24 correspond à quoi par rapport aux contrats que vous
25 avez obtenus?

1 R. Bien, je ne peux pas vous dire, parce que je n'ai
2 jamais vérifié ça ou fait le calcul. Moi, comme je
3 vous ai dit tantôt, là, c'était le moins de
4 contact, et le moins longtemps possible avec ces
5 deux personnes-là. Mais je prenais le montant puis
6 je le donnais... je le transférais au bureau du
7 président, Pierre Lavallée, puis... Mais, pour
8 répondre à votre question, Madame, je ne l'ai pas
9 calculé mais ça se peut très bien que ce soit trois
10 pour cent.

11 Q. **[1102]** Le chiffre, le montant, en fait, qui vous
12 était donné, il vous était donné par Bernard
13 Trépanier. Vous, une fois que vous aviez ce
14 montant-là, vous lui disiez : « O.K. », puis vous
15 transmettiez l'information à qui chez BPR?

16 R. À Pierre Lavallée. Moi, mes patrons, finalement,
17 mon... il me dit de travailler avec lui, il faut
18 qu'il le connaisse, il faut qu'il soit au courant
19 de tout ça. Et je suppose qu'il faut qu'il m'ait
20 dédouané auprès de lui aussi, tu sais. Ils ont dû
21 dire à Bernard Trépanier : « O.K., tu vas parler
22 avec Charles Meunier », parce que je suppose que tu
23 ne fais pas confiance à n'importe qui pour ce genre
24 d'affaire-là, là. Donc, moi, quand il m'a demandé
25 ça, je n'étais pas... ce n'était pas compliqué, là,

1 moi, je transmettais l'information puis je ne pense
2 pas que c'était une surprise, jamais, pour Pierre
3 Lavallée.

4 Q. **[1103]** Qu'est-ce que monsieur Lavallée vous dit
5 quand il reçoit le montant?

6 R. Je ne sais pas qu'est-ce qu'il me dit mais c'est
7 clair que... bien, c'est du dépit, là, O.K.? Pierre
8 Lavallée c'est une bonne personne aussi, je pense,
9 là, c'est quelqu'un que je considère beaucoup, un
10 homme très intelligent, qui a une bonne réputation
11 technique dans le domaine de l'eau ici, mais aussi
12 en Europe, à ce moment-là. Puis c'était quelqu'un
13 que j'admire beaucoup. Puis je suis certain qu'il
14 est en... en dépit aussi face à cette affaire-là.
15 Mais... je ne sais pas combien de temps après, là,
16 une semaine ou deux après, je vais avoir un
17 bureau... un bureau, un appel de son bureau puis...
18 je pense que c'est surtout son adjointe, là, qui
19 m'appelait pour me dire : « O.K., on a une
20 enveloppe pour toi puis on... » ou bien « Tu passes
21 la chercher », mais c'est à Québec, j'étais souvent
22 à Québec, là, mais plus souvent quelqu'un me
23 l'apportait à Montréal pour que j'aie la remettre
24 à Bernard Trépanier.

25 Q. **[1104]** Donc, une fois que vous vous retrouviez en

1 possession de l'enveloppe, qu'est-ce que vous
2 faisiez, vous appeliez Bernard...

3 R. J'appelle tout de suite, parce que, moi, je veux me
4 débarrasser de ça le plus vite possible, puis :
5 « Où es-tu? » et « Je m'en vais te rencontrer »,
6 puis je vais remettre ça.

7 Q. **[1105]** Quand vous prenez possession de l'enveloppe,
8 elle est dans quel état?

9 R. C'est une enveloppe fermée.

10 Q. **[1106]** Cachetée?

11 R. Oui.

12 Q. **[1107]** D'accord. Et est-ce que vous êtes en mesure
13 de nous dire, par exemple, l'épaisseur que ça
14 pouvait avoir?

15 R. Bien, c'est quand même assez épais, là. Je ne sais
16 pas là...

17 LA PRÉSIDENTE :

18 Q. **[1108]** Vous montrez à peu près deux pouces?

19 R. Non, non, Madame, je...

20 Q. **[1109]** Non.

21 R. Ce n'est pas... ce n'est pas une feuille de papier
22 qu'il y a là-dedans, là. O.K.? C'est...

23 Q. **[1110]** Non, mais j'ai simplement quantifié ce que
24 vous avez...

25 R. Oui, regardez... mais ça c'est plus un pouce, là,

1 mais c'est parce que je suis loin. Excusez.

2 M. RENAUD LACHANCE, commissaire :

3 Q. **[1111]** Mais c'est de l'argent comptant,
4 essentiellement, c'est ça là?

5 R. C'est certainement... je suis pas mal sûr que c'est
6 de l'argent comptant, je ne vois pas qu'est-ce que
7 ça peut être d'autre que ça.

8 Me CLAUDINE ROY :

9 Q. **[1112]** Parce que, si on fait la séquence, Monsieur
10 Meunier, vous avez un appel de Bernard Trépanier,
11 il vous dit un chiffre que vous transmettez à
12 Pierre Lavallée. Vous recevez un appel de son
13 adjointe...

14 R. Oui.

15 Q. **[1113]** ... en disant : « Viens récupérer
16 l'enveloppe ou on va aller te la porter. »

17 R. « On va te l'apporter », oui.

18 Q. **[1114]** Et vous... c'est écrit Bernard Trépanier
19 dessus ou bien...

20 R. Non, non. Non, non, moi, c'est que la personne va
21 me le donner en main propre puis, moi, je la prends
22 puis je vais lui remettre tout de suite en main
23 propre.

24 Q. **[1115]** Donc, ça boucle le lien, là.

25 R. Oui. Tout à fait.

1 Q. **[1116]** À ce moment-là, que vous remettez à monsieur
2 Trépanier.

3 R. Oui.

4 Q. **[1117]** L'ordre de grandeur des montants qui vous
5 ont été demandés...

6 R. Comme je vous dis, moi, je ne me rappelle pas des
7 montants non plus, là, mais c'est... c'est...
8 j'allais dire, entre cinq et vingt (20), là c'est
9 peut-être aussi entre dix (10) et vingt-cinq (25),
10 là.

11 Q. **[1118]** Cinq...

12 R. Mille.

13 Q. **[1119]** Mille. O.K. Donc, cinq et vingt (20), dix
14 (10) et vingt-cinq mille (25 000).

15 R. Oui.

16 Q. **[1120]** C'est ce que vous établissez.

17 R. Ce que je pense.

18 Q. **[1121]** C'est arrivé à combien d'occasions où vous
19 avez été appelé à recevoir un montant que vous avez
20 transmis à BPR et que, par la suite, ça s'est rendu
21 jusqu'à monsieur Trépanier, où vous avez été
22 impliqué?

23 R. Oui. Je me rappelle de quatre mais ça peut être
24 cinq fois aussi.

25 Q. **[1122]** O.K. Et... donc, vous venez de nous relater

1 le premier... la première fois. La remise d'argent
2 se fait à quel endroit, la première fois, avec
3 monsieur Trépanier?

4 R. Ça, je ne suis pas sûr de la première fois, là.
5 Mais je me rappelle très bien des fois, là, parce
6 que je n'aimais pas tellement ça. Mais...

7 Q. **[1123]** Mais si ça vous permet de relater ça...

8 R. Non, c'est beau.

9 Q. **[1124]** ... plus facilement de nous dire les
10 endroits auxquels...

11 R. C'est ça, c'est correct. Non, mais je veux dire,
12 c'est arrivé, c'est arrivé, là. C'est parce que ça
13 a l'air un peu comme dans un film, t'sais.
14 J'appelle Bernard Trépanier. La première fois,
15 c'est ou bien dans un stationnement à Laval quand
16 je reviens par la 40 de Québec puis on se donne
17 rendez-vous dans un stationnement à Laval, ou bien
18 je suis à mon bureau à Montréal et puis, là, je
19 viens de recevoir ça, je l'appelle, je lui demande
20 où il est, puis il est dans sa voiture quelque part
21 à l'est de Saint-Laurent, là. Et puis on va se
22 donner rendez-vous sur une rue, puis au coin de
23 genre Iberville ou Papineau ou DeLorimier et une
24 autre rue perpendiculaire importante. Et je vais
25 lui demander : « Quelle sorte de voiture tu as?

1 Puis O.K. je m'en viens, je suis là. Viens dans mon
2 auto. » Moi, j'avais mis ça en dessous du banc. Il
3 s'assoit là. J'ai dit : « Regarde, c'est en dessous
4 du banc. » Il prend ça puis il s'en va.

5 M. RENAUD LACHANCE, commissaire :

6 Q. **[1125]** Êtes-vous déjà allé au local d'Union
7 Montréal?

8 R. Oui, c'est ça que je disais tantôt, quand je suis
9 allé... Mais je sais que Martin...

10 Me CLAUDINE ROY :

11 Q. **[1126]** Dumont?

12 R. Dumont, avait dit que j'étais allé une couple de
13 fois. Puis à peu près dans le même souffle, il
14 disait que le coffre-fort ne fermait pas, là. Mais,
15 moi, je ne me rappelle pas d'être allé là-bas
16 porter de l'argent. Moi, j'y allais pour les
17 billets de financement.

18 Q. **[1127]** Quand...

19 R. Ou pour aller porter des chèques pour payer les
20 billets de financement.

21 Q. **[1128]** La nuance que vous faites quand vous dites
22 « je n'allais pas porter de l'argent », ce n'est
23 pas les montants d'argent en retour des contrats?

24 R. Non, c'est ça. Je ne me rappelle pas d'être allé
25 porter de l'argent comptant, des enveloppes dans

1 lesquelles, je présume qu'il y a de l'argent
2 comptant, au local là-bas.

3 Q. **[1129]** Vous nous avez parlé que vous vous rappeliez
4 quatre occasions où vous avez remis une enveloppe
5 d'argent...

6 R. Oui.

7 Q. **[1130]** ... une enveloppe d'argent à monsieur
8 Trépanier, vous avez parlé soit dans un
9 stationnement à Laval, soit... pas soit, mais dans
10 un stationnement à Laval...

11 R. Oui.

12 Q. **[1131]** ... à une autre occasion, la rue...

13 R. Sur la rue.

14 Q. **[1132]** ... dont vous parlez, avec l'enveloppe sous
15 le banc. Les autres occasions?

16 R. Une autre fois, c'est... il est dans un bureau, je
17 ne sais plus où, par exemple, mais il va m'indiquer
18 le chemin pour aller là. Puis je me souviens
19 seulement qu'il y a une ruelle, là, puis j'arrive
20 par la ruelle, comme par en arrière du bureau, puis
21 je vais rentrer dans le bureau. Et, là, j'apporte
22 l'enveloppe, ou j'ai l'enveloppe. Puis je veux
23 comme pas lui remettre en main propre. Je ne sais
24 pas pourquoi, là. Mais en tout cas! Alors, je
25 prends l'enveloppe puis en entrant dans son bureau,

1 je mets ça au-dessus d'une armoire puis je lui
2 dis : « Je l'ai mis sur l'armoire. » Et puis je
3 m'en vais.

4 Q. **[1133]** Est-ce que, à ce moment-là, vous spécifiez
5 que c'est en regard de quelle activité?

6 R. Non, non, il le sait. Moi, il m'a appelé... T'sais,
7 à un moment donné, il m'appelle pour me dire un
8 montant d'argent. Moi, j'appelle... T'sais, là, il
9 attend, lui, cette affaire-là. Ça fait qu'il
10 pourrait me rappeler une couple de fois peut-être
11 pour... Non, il n'était pas si harcelant que ça,
12 là, mais, t'sais, il attendait ça. Ça fait que,
13 moi, quand je l'ai, je l'appelle : « Où je peux te
14 voir, j'ai quelque chose pour toi. » Puis il savait
15 très bien ce qui s'en venait.

16 M. RENAUD LACHANCE, commissaire :

17 Q. **[1134]** Mais c'est lui qui vous appelait pour vous
18 dire que vous avez gagné un contrat?

19 R. Bien...

20 Q. **[1135]** Sauf il vous disait : « Voici l'argent qu'il
21 faut m'apporter. » C'est comme ça?

22 R. Non, ce n'était pas... Peut-être. Peut-être que
23 c'est arrivé. Peut-être que c'est arrivé qu'il m'a
24 dit ça dans la même conversation.

25 Q. **[1136]** C'est ce que vous nous avez dit tout à

1 l'heure.

2 R. Moi...

3 Q. **[1137]** C'est ce que vous nous avez dit tout à
4 l'heure.

5 R. O.K. Mais des fois, ce que j'ai dit... En tout cas,
6 ce que je me rappelle, je pense d'avoir dit tantôt,
7 c'est que ça se peut que lui, il m'appelait avant
8 ou après, là, mais en tout cas, quand BPR avait
9 gagné un contrat, comme, t'sais, parce qu'il était
10 content pour BPR qu'on ait un contrat, mais...

11 Alors, ça arrivait que lui m'appelle. Mais...
12 Effectivement, peut-être que, en même temps, il me
13 disait : « Bon, bien, là, BPR me doit tant. » Ça se
14 peut que ce soit en même temps. « Oublie pas le
15 montant. » Ou « je vais te rappeler pour te donner
16 le montant ». Je pense que c'était plus ça. Il
17 pouvait me rappeler un peu après peut-être pour me
18 dire un montant d'argent.

19 Q. **[1138]** Parce que ce que je cherche à faire
20 essentiellement, c'est, il y a un lien entre le
21 montant que vous lui versez et l'obtention d'un
22 contrat par BPR?

23 R. Oui, Monsieur, c'est évident.

24 Q. **[1139]** Oui?

25 R. Oui, oui.

1 Me CLAUDINE ROY :

2 Q. **[1140]** Vous dites que vous êtes allé, la remise
3 d'argent sur l'armoire...

4 R. Oui.

5 Q. **[1141]** ... à son bureau, vous dites, son bureau,
6 vous ne savez pas c'était à quel endroit. Est-ce
7 que c'était au même endroit où vous étiez allé...

8 R. Non.

9 Q. **[1142]** ... payer les...

10 R. Excusez.

11 Q. **[1143]** ... activités de financement?

12 R. Non, non. Sur St-Jacques là! Non.

13 Q. **[1144]** Non, c'est à un autre endroit.

14 R. Oui. Oui, oui, oui.

15 Q. **[1145]** Ça, on peut se situer en quelle année?

16 R. Je ne suis pas capable. Je... je veux dire, je vais
17 vous dire un chiffre là, mais... deux mille... Je
18 ne le sais pas, je ne le sais pas. Deux mille sept
19 (2007)! Je ne le sais pas.

20 Q. **[1146]** O.K. Alors, ça, c'est à une troisième
21 occasion de la remise d'argent. Vous avez dit que
22 vous vous rappelez de quatre.

23 R. Oui. O.K. Quatrième, bien, c'est parce que...

24 Q. **[1147]** Quatre peut-être cinq.

25 R. ... je me rappelle qu'il est aussi venu à mon

1 bureau une fois pour venir chercher des enveloppes.

2 Q. **[1148]** O.K. Donc, on est rendu à quatre fois. Vous
3 avez dit peut-être cinq.

4 R. Bien, c'est... je dis, il est peut-être venu plus
5 qu'une fois à mon bureau pour chercher une
6 enveloppe là, t'sais, alors...

7 Q. **[1149]** O.K.

8 R. C'est parce que je sais maintenant là que peut-être
9 BPR aurait payé cinq fois là, alors je dis que ça
10 se peut là que ça ait passé par moi les cinq fois,
11 mais je ne me rappelle pas. Je me rappelle qu'il
12 est venu au bureau déjà chercher ça, mais il est-tu
13 venu une fois ou deux fois? Je ne le sais pas. Ça
14 fait que c'est certainement quatre fois, avec
15 moi...

16 Q. **[1150]** O.K.

17 R. ... comme intermédiaire.

18 Q. **[1151]** Des contrats, vous dites que vous aviez eu
19 un appel Michel Lalonde, le premier que vous vous
20 rappelez plus là, où c'est un consortium Séguin-
21 BPR. Les autres... les autres fois, comment ça se
22 passait l'obtention du contrat?

23 R. Bien, c'était... en fait, c'est arrivé que je
24 reçoive des appels pour faire ce qu'on appelle les
25 soumissions de complaisance là.

1 Q. **[1152]** O.K. Mais, si vous voulez...

2 R. Mais, les autres contrats...

3 Q. **[1153]** ... les contrats obtenus.

4 R. O.K. Mais, c'est parce que j'allais dire que
5 c'était pareil là.

6 Q. **[1154]** Ah! O.K.

7 R. C'était Michel Lalonde qui m'appelait pour me dire
8 « bon, bien là, celui-là, tu ne l'auras pas, mais
9 il faut que tu... il faut que BPR soumissionne »
10 puis c'est tel montant ou... « Celui-là, c'est pour
11 BPR puis... », mais c'est tout le temps par Michel
12 Lalonde là.

13 Q. **[1155]** Et est-ce que vous avez eu des
14 communications avec Michel Lalonde qui vous
15 indiquait soit vous allez soumissionner par prix de
16 complaisance ou vous allez l'obtenir. Les
17 communications de monsieur Trépanier par rapport
18 aux appels de Michel Lalonde, qu'est-ce qui en
19 était? Est-ce que vous étiez en contact avec lui à
20 chaque fois?

21 R. Avec monsieur Trépanier?

22 Q. **[1156]** Oui.

23 R. Non. Moi, c'est... pas du tout là, c'est...
24 Monsieur Trépanier, c'était vraiment seulement si
25 BPR gagnait un contrat puis qu'il fallait qu'on lui

1 donne de l'argent là. Il m'appelait pour me dire un
2 montant.

3 Q. **[1157]** O.K. Si on laisse de côté les soumissions de
4 complaisance et on revient, là on a un premier
5 contrat, un consortium BPR-Séguin. Les autres, est-
6 ce que vous êtes en mesure de nous dire comment ça
7 se passe?

8 R. Je ne me rappelle pas de ça.

9 Q. **[1158]** D'accord. Relativement... est-ce que c'est
10 la seule occasion où il y a eu un consortium?

11 R. Je ne me rappelle pas si on a... De contrats gagnés
12 ou de soumissions de complaisance là? Mais, peu
13 importe, je pense que ce qu'il faut vous dire ici,
14 c'est que ça arrivait des fois que Michel Lalonde
15 me dise : « Bon. Là pour tel projet, BPR va
16 travailler avec telle entreprise », donc le
17 consortium était formé.

18 Q. **[1159]** Ou imposé.

19 R. Oui.

20 Q. **[1160]** O.K. Il était imposé et après ça il était
21 formé.

22 R. C'est ça.

23 Q. **[1161]** O.K.

24 R. Alors, oui, c'est arrivé.

25 Q. **[1162]** O.K. Et relativement aux soumissions de

1 complaisance, comment ça se passait les... le
2 fonctionnement?

3 R. Simplement que, comme j'ai dit, Michel Lalonde
4 appelle, il dit : « Bon, tel projet, il faudrait
5 que vous soumissionnez puis... mais c'est pas pour
6 vous », en tout cas, je savais qu'on ne l'aurait
7 pas. Alors là, j'allais voir Dominique Brunelle
8 pour lui dire ça que, t'sais, elle, elle travaille
9 sur la soumission pendant un bout de temps, puis là
10 j'arrive puis je lui dit « regarde, je viens
11 d'apprendre que c'est ça le prix ». Alors, on avait
12 les... on était un peu déçu.

13 Q. **[1163]** O.K. Je vois l'heure. Compte tenu des sujets
14 qu'il nous reste à aborder, je vous proposerais
15 qu'on poursuive demain matin.

16 LA PRÉSIDENTE :

17 Alors, à demain, Monsieur Meunier.

18

19 AJOURNEMENT DE L'AUDIENCE

20

21

22

23

1
2
3
4
5
6
7
8
9
10
11
12
13
14
15
16
17
18
19
20
21
22
23
24

Nous, soussignés, CLAUDE MORIN et DANIELLE BERGERON, sténographes officiels, certifions sous notre serment d'office que les pages ci-dessus sont et contiennent la transcription fidèle et exacte de l'enregistrement numérique, le tout hors de notre contrôle et au meilleur de la qualité dudit enregistrement.

Le tout conformément à la loi.

Et nous avons signé,

CLAUDE MORIN

Sténographe officiel

DANIELLE BERGERON

Sténographe officielle